

Demain seulement dans les écoles

Cégeps et hôpitaux: débrayages de 48 heures

par Daniel L'HEUREUX
de notre bureau de Québec

QUÉBEC — Les quelque 100,000 membres du Front commun œuvrant dans le secteur des hôpitaux ainsi que ceux travaillant dans les cégeps ont débrayé ce matin et ce débrayage durera 48 heures. La CEQ a pour sa part décidé, de concert avec le Front commun, de surseoir à l'arrêt de travail qui était également prévu pour aujourd'hui dans les écoles des niveaux élémentaire et secondaire, mais il est déjà acquis que les en-

seignants et autres employés des commissions scolaires se joindront demain au mouvement de débrayage.

Ces décisions ont été prises hier soir par le comité de liaison du Front commun. Plus tôt dans la journée, une série de décisions avaient été annoncées par le gouvernement ou ses partenaires patronaux dans le but manifeste d'empêcher ou de rendre odieux le débrayage de 48 heures qui était appréhendé.

C'est d'abord le ministre Oswald

Parent qui a annoncé que le gouvernement avait décidé de donner suite à la recommandation des commissions scolaires et non syndiqués, soit une moyenne d'un peu plus de \$1,500. Ce chèque ne parviendra cependant aux syndiqués que dans quelques semaines.

M. Parent devait aussi annoncer que son collègue, le ministre de l'Éducation, avait mis un point final à la fameuse question des lock-out, en décrétant les conditions d'un règlement dans le cas des quatre commissions scolaires qui refusaient de signer une telle entente.

un paiement global de l'ordre de \$400 millions à ses 240,000 employés syndiqués et non syndiqués, soit une moyenne d'un peu plus de \$1,500. Ce chèque ne parviendra cependant aux syndiqués que dans quelques semaines.

M. Parent devait aussi annoncer que son collègue, le ministre de l'Éducation, avait mis un point final à la fameuse question des lock-out, en décrétant les conditions d'un règlement dans le cas des quatre commissions scolaires qui refusaient de signer une telle entente.

En fin d'après-midi, c'est la Fédération des cégeps qui annonçait que, dans "une initiative ultime", elle avait formulé aux tables de négociations des "offres globales et définitives" allant même au-delà des exigences syndicales sur certains sujets. "Au-delà de ces offres, la perspective d'un règlement négocié devient de plus en plus aléatoire", disait le communiqué de la Fédération.

La Fédération des commissions scolaires catholiques y est également allée de son petit compromis:

alors qu'il y a quelques jours elle refusait de reprendre les négociations si elle n'obtenait pas l'assurance qu'il n'y aurait aucun débrayage avant la signature de la convention, elle annonçait hier qu'elle serait prête à négocier si les syndicats acceptaient "un moratoire de 10 jours".

Le Comité patronal de négociation des affaires sociales (CPNAS), qui constatait hier matin que "l'attitude de la partie syndicale équivalait à une rupture des négociations",

Voir CEGEPS, page A 6

la presse

LE PLUS GRAND
QUOTIDIEN
FRANÇAIS
D'AMÉRIQUE
MONTREAL
JEUDI 29 AVRIL 1976,
92e ANNÉE, no 102,
80 PAGES, 6 CAHIERS

25 CENTS
Abonnement: 30c
ABONNEMENT, LUNDI AU SAMEDI \$1.40
MÉTÉO
Ensoleillé avec des passages nuageux.
Minimum: 5 Maximum: 15
Demain: Ensoleillé.
Détails à la page A 2



photo: Pierre McCann, LA PRESSE

C'est Bill Smith

Le gardien des Islanders de New York, Bill Smith, en intrigue plusieurs avec ce masque qu'il est le seul à porter. L'appareil possède l'avantage de protéger également le cou du gardien. Smith et les Islanders rencontreront le Canadien ce soir dans le deuxième match de la présente série. Réjean Tremblay a rattrapé l'instructeur des visiteurs, Al Arbour qui lui a parlé stratégie.

— cahier C

Détournement de fonds

Nouvelles accusations bientôt contre Giguère

par Michel AUGER et
Jean-Pierre CHARBONNEAU

La Gendarmerie royale du Canada est prête à déposer une nouvelle accusation criminelle contre le sénateur Louis Giguère, cette fois en rapport avec un détournement de fonds de \$20,000 appartenant au Parti libéral du Canada.

C'est ce que LA PRESSE a appris de sources dignes de foi au cours des derniers jours, à l'occasion d'une enquête sur l'affaire Sky Shops.

Dans ce nouveau dossier, toute la preuve recueillie a été remise par les enquêteurs fédéraux au bureau du Solliciteur général du Québec, il y a quelques semaines déjà, en même temps que tout le reste des dossiers de l'affaire Sky Shops.

Ces nouveaux éléments de l'affaire qui secoue le monde politique canadien depuis six mois, ont été confirmés hier à LA PRESSE par le commissaire adjoint de la Gendarmerie royale, M. Jean-Paul Drapeau.

Sans vouloir élaborer davantage sur le sujet, l'officier supérieur de la police fédérale a déclaré que "durant l'enquête Sky Shops", la GRC a découvert des éléments de

preuve dans un détournement de fonds du Parti libéral du Canada et s'apprete à déposer une plainte à Montréal, à ce sujet".

Le commissaire adjoint Drapeau a de plus déclaré que cette affaire avait déjà été discutée avec les substituts du procureur général du Québec et que ces derniers se sont dits "disposés à examiner la preuve et l'accusation telle que portée".

Provenance des fonds

Selon les informations obtenues de sources sûres par LA PRESSE, l'enquête policière, menée par des experts de la Brigade des délits commerciaux de la GRC, a révélé que les \$20,000 qu'aurait détournés le sénateur Giguère, provenaient de contributions de dernière heure faites par six personnalités importantes du monde des affaires canadiennes, en avril 1970, à la veille des élections provinciales au Québec. Ces souscripteurs désiraient aider financièrement les libéraux devant la menace grandissante du Parti québécois.

Les recherches effectuées au cours des derniers jours ont permis d'apprendre que parmi les six souscripteurs concernés, il y avait

les frères Paul et Louis Desmarais, respectivement président de Power Corporation et de Canada Steamship Lines, et M. W. Earle McLaughlin, président de la Banque Royale du Canada. Outre ces trois hommes d'affaires, il y avait également un représentant de la société Canadien Pacifique ainsi que deux autres personnes dont il a été impossible de connaître l'identité.

Les contributions concernées dans ce dossier ont été faites au début d'avril 1970 et totalisaient \$50,000. Les chèques auraient été tirés, dans certains cas tout au moins, des comptes de banque des entreprises dirigées par les souscripteurs.

A l'époque de cette cueillette de fonds, en avril 1970, M. Louis Giguère était membre du Sénat. Il avait accédé à ce poste le 11 septembre 1968, peu après avoir organisé le financement de la course à la chefferie de l'actuel premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau.

Selon l'enquête policière, une partie des \$50,000 ne seraient jamais parvenue dans les coffres du Parti libéral. Voir ACCUSATIONS, page A 6

Un musée tout neuf pour mai

Après une fermeture de trois ans occasionnée par des travaux de rénovation de l'ordre de \$10 millions, le Musée des Beaux-Arts de Montréal rouvrira ses portes le 8 mai. A compter du mardi 11 mai, le musée aura de nouvelles heures d'ouverture: de midi à 19 heures et six jours par semaine, le lundi étant jour de relâche. Autre innovation, copiée sur plusieurs musées canadiens et américains, on invitera désormais les visiteurs à verser un prix d'entrée volontaire.

— page E 2

Le rapport disait: "Trouvé gisant ivre"

par Gilles-NORMAND

Si une faiblesse s'empara de vous, ne vous affaissez point sur le trottoir ou même dans un intérieur... Car, si vous avez alors affaire à tous les policiers qui se sont occupés de M. William Kiernan, 52 ans, le 5 décembre dernier, vous risquez non seulement de mourir sans soins, mais de vous ramasser de plus en cellule avec, sur le dos, une accusation se lisant: "trouvé gisant ivre..."

C'est du moins la leçon que tiennent les observateurs des témoignages entendus hier, à l'enquête du coroner Roch Héroux sur la mort de M. Kiernan.

Le décès de M. Kiernan avait été constaté à l'hôpital Saint-Luc, où il avait été transporté vers 11 h 50, le 6 décembre, après qu'une infirmière eut signalé à un officier du poste 4 qu'il n'avait plus de réflexes, ni de pulsations. M. Kiernan avait été transporté au poste 4, la veille, vers 19 h, après avoir vraisemblablement fait une chute dans un magasin situé au 250 est, avenue des Pins, à Montréal.

Après avoir entendu les témoignages, Me Héroux s'est dit dans l'impossibilité de rendre un verdict

avant d'avoir entendu trois autres policiers, dont les deux qui ont conduit la victime à l'hôpital Saint-Luc.

Tous les policiers ou presque ont déclaré hier que M. Kiernan était en état d'ébriété, tandis que le Dr Thésée, du laboratoire de médecine légale du Québec, a révélé qu'à l'autopsie du cadavre, on n'avait relevé aucune trace d'alcool dans l'organisme.

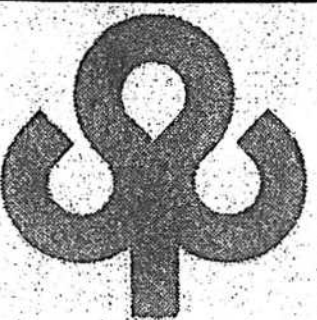
"Il y a des faits troublants dans cette affaire. Je ne suis pas prêt à rendre un verdict avant d'avoir entendu tous les témoins", a déclaré Me Héroux, après avoir fait revenir à la barre l'agent Pierre Léonard, celui qui, avec l'agent Gaston Lafrance, avait conduit la victime en cellule, le soir du 5 décembre, après avoir décidé de l'écrouer pour avoir été, trouvée "gisant ivre".

L'enquête reprendra donc le 21 mai prochain, à 2 heures de l'après-midi.

Pas d'alcool

"Ce monsieur a fait une chute — ce qui est plus compatible que les coups avec l'état de ses blessures, selon le médecin-légiste — et il n'a

Voir RAPPORT, page A 6



Saint-Laurent

Le maire de Saint-Laurent, M. Marcel Laurin et les membres du conseil municipal ont inauguré, hier, une aile ultramoderne à l'hôtel de ville du boulevard Laurentien, en même temps qu'ils ont divulgué le nouveau sigle (ci-haut) de la municipalité.

Construite au coût de \$1,400,000, cette annexe de l'hôtel de ville abritera divers services dont celui du commissariat industriel. Le nouvel immeuble possède le tiers de la superficie de l'hôtel de ville actuel, construit en 1958.

Par la même occasion le maire Marcel Laurin a procédé au dévoilement du nouveau symbole graphique de Saint-Laurent sur la façade du commissariat industriel. Le nouveau emblème a la forme stylisée d'un arbre dont les rameaux principaux se tournent vers le soleil. Il veut représenter l'essor de Saint-Laurent et sa croissance économique et démographique.

SOMMAIRE

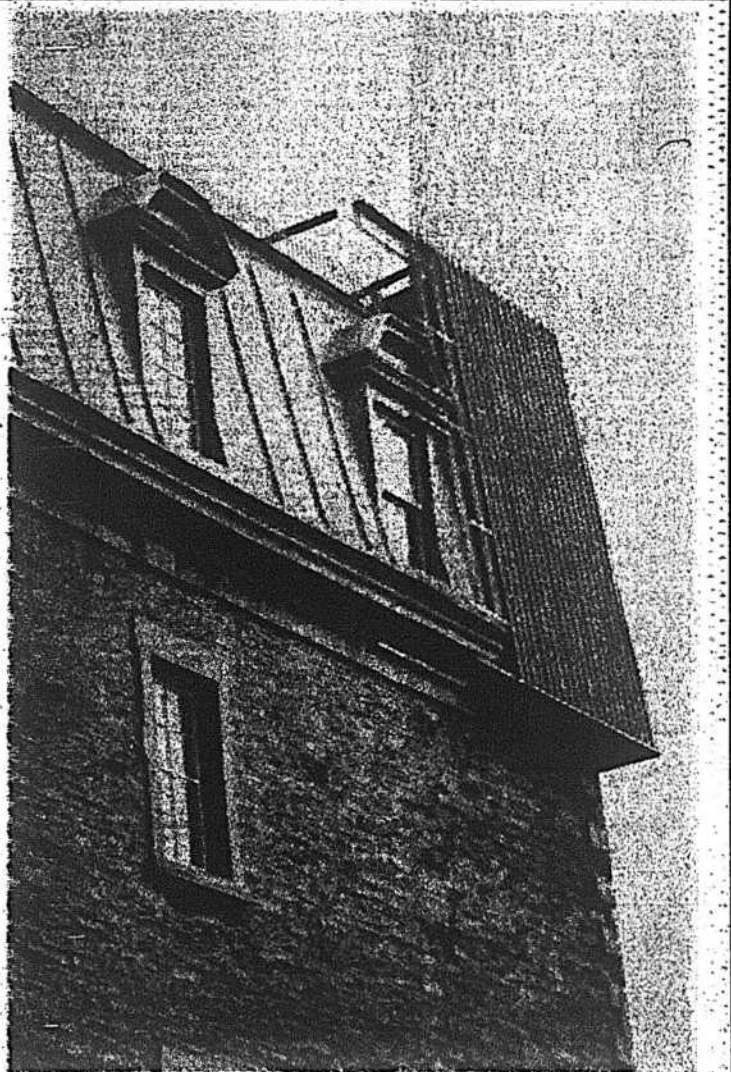
Arts et spectacles: E1 à E6
Bandes dessinées: B4
"BANK": F1
Décès, naissances, etc.: C14
Economie: D8 à D14
Etes-vous observateur?: B4
Horoscope: D6
Informations étrangères: B1, B2
Les trax de notre langue: C10
Loisirs et récréation: B4
Médecine d'aujourd'hui: D4
Mon oeil sur Montréal: D2
Mots-croisés: F3
Petites annonces: F1 à F14
Piscine: F12
Radio et télévision: A11
Sports: C1 à C9
Vivrez aujourd'hui: D1 à D7

L'art du gâchis en rénovation

Peut-on, pour éviter des accidents graves et des poursuites en dommages, gâcher l'apparence d'un vieil édifice de belle allure au point de le changer presque... en boîte à savon? Pour les Pères Oblats desservants de la paroisse Saint-Pierre-Apôtre, dans l'Est, le dilemme ne s'est sans doute pas posé ainsi lorsqu'il s'est agi de modifier le toit du Centre Saint-Pierre afin qu'il cesse d'être un danger public, surtout au moment d'un dégel ou de la fonte des neiges, au printemps.

Mais pour le passant qui déambule dans les rues Panet et Sainte-Rose, en particulier, les travaux en cours annoncent déjà un résultat regrettable au point de vue esthétique et architectural, comme en témoigne la photo ci-contre. Toute l'apparence tout le style de cet imposant édifice en maçonnerie, construit en 1885 pour servir à l'origine de bâtiment scolaire (l'école Saint-Pierre-Apôtre) se trouve gâché par l'addition d'un toit brun ultra moderne qui recouvre entièrement l'ancien toit en mansarde de même que les vieilles lucarnes du 4ème étage.

Par suite de la transformation de la cour intérieure de l'église Saint-Pierre-Apôtre en parc de stationnement, de telles réparations s'imposaient, selon le R.P. Giguère, directeur du Centre Saint-Pierre, maintenant ouvert aux organisations communautaires et aux associations d'éducation des adultes. Le printemps dernier, a-t-il affirmé, trois voitures stationnées dans la cour ont été endommagées par des chutes de neige et de glace. Si des



gens s'étaient trouvés là à ce moment, on aurait pu déplorer des accidents peut-être mortels. D'où la

nécessité de transformer le toit pour éviter à l'avenir de telles possibilités.

photo: Pierre McCann, LA PRESSE

La crise du café risque de durer

— page D 3

Perdre sa vie en la gagnant

Dans le dernier d'une série d'articles traitant des maladies industrielles, JULES BELIVEAU fait état des efforts tentés par les centrales syndicales québécoises, depuis quelques années, pour sensibiliser les travailleurs et les gouvernements à ce drame.

— page A 9

Demain dans toutes les écoles

Cégeps et hôpitaux: débrayages de 48 heures

de notre bureau de Québec

QUÉBEC — Les quelque 100,000 membres du Front commun œuvrant dans le secteur des hôpitaux ainsi que ceux travaillant dans les cégeps ont débrayé ce matin et ce débrayage durera 48 heures. La CEQ a pour sa part décidé, de concert avec le Front commun, de surseoir à l'arrêt de travail qui était également prévu pour aujourd'hui dans les écoles des niveaux élémentaire et secondaire, mais il est déjà acquis que les enseignants et autres employés des

commissions scolaires se joindront demain au mouvement de débrayage.

Cependant, l'enseignement n'a pu être dispensé dans plusieurs écoles aujourd'hui, les employés de soutien ayant dressé des piquets de grève dès ce matin.

C'était notamment le cas à certaines écoles secondaires de la CECM où ce sont les concierges qui montaient la garde devant l'édifice.

Ces décisions ont été prises hier soir par le comité de liaison du Front commun. Plus tôt dans la journée, une série de décisions

avaient été annoncées par le gouvernement ou ses partenaires patronaux dans le but manifeste d'empêcher ou de rendre odieux le débrayage de 48 heures qui était appréhendé.

C'est d'abord le ministre Oswald Parent qui a annoncé que le gouvernement avait décidé de donner suite à la recommandation des commissions aux différends scolaires et de verser, non pas aux seuls employés du secteur de l'éducation mais à l'ensemble du secteur public, le réajustement salarial de 17

pour cent. Rétroactif au 30 juin 1975, cet ajustement, qui rétablit les salaires au même niveau qu'ils étaient l'an dernier alors que l'Etat versait déjà une telle prime, amènera le gouvernement à déboursier sous peu un paiement global de l'ordre de \$400 millions à ses 240,000 employés syndiqués et non syndiqués, soit une moyenne d'un peu plus de \$1,500. Ce chèque ne parviendra cependant aux syndiqués que dans quelques semaines.

M. Parent devait aussi annoncer

que son collègue, le ministre de l'Éducation, avait mis un point final à la fameuse question des 'lock-out', en décrétant les conditions d'un règlement dans le cas des quatre commissions scolaires qui refusaient de signer une telle entente.

En fin d'après-midi, c'est la Fédération des cégeps qui annonçait que, dans "une initiative ultime", elle avait formulé aux tables de négociations des "offres globales et définitives" allant même au-delà des exigences syndicales sur certains sujets. "Au-delà de ces offres,

la perspective d'un règlement négocié devient de plus en plus aléatoire", disait le communiqué de la Fédération.

La Fédération des commissions scolaires catholiques y est également allée de son petit compromis: alors qu'il y a quelques jours elle refusait de reprendre les négociations si elle n'obtenait pas l'assurance qu'il n'y aurait aucun débrayage avant la signature de la convention, elle a annoncé hier qu'elle serait prête à négocier si

Voir CEGEPS, page A 6

la presse

10.21

B

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

MONTREAL, JEUDI 29 AVRIL 1976, 92^e ANNÉE, no 102, 80 PAGES, 6 CAHIERS

25 CENTS

Abriva Côte Nord 30c ABONNEMENT LUNDI AU SAMEDI \$140

METEO

Ensoleillé avec des passages nuageux. Minimum: 5° Maximum: 15° Demain: Ensoleillé. Détails à la page A 2



C'est Bill Smith

Le gardien des Islanders de New York, Bill Smith, en intrigue plusieurs avec ce masque qu'il est le seul à porter. L'appareil possède l'avantage de protéger également le cou du gardien. Smith et les Islanders rencontreront le Canadien ce soir dans le deuxième match de la présente série. Réjean Tremblay a rencontré l'instructeur des visiteurs, Al Arbour qui lui a parlé stratégie.

— cahier C

Détournement de fonds

Nouvelles accusations bientôt contre Giguère

par Michel AUGER et Jean-Pierre CHARBONNEAU

La Gendarmerie royale du Canada est prête à déposer une nouvelle accusation criminelle contre le sénateur Louis Giguère, cette fois en rapport avec un détournement de fonds de \$20,000 appartenant au Parti libéral du Canada.

C'est ce que LA PRESSE a appris de sources dignes de foi au cours des derniers jours, à l'occasion d'une enquête sur l'affaire Sky Shops.

Dans ce nouveau dossier, toute la preuve recueillie a été remise par les enquêteurs fédéraux au bureau du Solliciteur général du Québec, il y a quelques semaines déjà, en même temps que tout le reste des dossiers de l'affaire Sky Shops.

Ces nouveaux éléments de l'affaire qui secoue le monde politique canadien depuis six mois, ont été confirmés hier à LA PRESSE par le commissaire adjoint de la Gendarmerie royale, M. Jean-Paul Drapeau.

Sans vouloir élaborer davantage sur le sujet, l'officier supérieur de la police fédérale a déclaré que "durant l'enquête Sky Shops, la GRC a découvert des éléments de

preuve dans un détournement de fonds du Parti libéral du Canada et s'apprête à déposer une plainte à Montréal, à ce sujet".

Le commissaire adjoint Drapeau a de plus déclaré que cette affaire avait déjà été discutée avec les substituts du procureur général du Québec et que ces derniers se sont dits "disposés à examiner la preuve et l'accusation telle que portée".

Provenance des fonds

Selon les informations obtenues de sources sûres par LA PRESSE, l'enquête policière, menée par des experts de la Brigade des délits commerciaux de la GRC, a révélé que les \$20,000 qu'aurait détournés le sénateur Giguère, provenaient de contributions de dernière heure faites par six personnalités importantes du monde des affaires canadien, en avril 1970, à la veille des élections provinciales au Québec. Ces souscripteurs désiraient aider financièrement les libéraux devant la menace grandissante du Parti québécois.

Les recherches effectuées au cours des derniers jours ont permis d'apprendre que parmi les six souscripteurs concernés, il y avait

les frères Paul et Louis Desmarais, respectivement président de Power Corporation et de Canada Steamship Lines, et M. W. Earle McLaughlin, président de la Banque Royale du Canada. Outre ces trois hommes d'affaires, il y avait également un représentant de la société Canadien Pacifique ainsi que deux autres personnes dont il a été impossible de connaître l'identité.

Les contributions concernées dans ce dossier ont été faites au début d'avril 1970 et totalisaient \$50,000. Les chèques auraient été tirés, dans certains cas tout au moins, des comptes de banque des entreprises dirigées par les souscripteurs.

A l'époque de cette cueillette de fonds, en avril 1970, M. Louis Giguère était membre du Sénat. Il avait accédé à ce poste le 11 septembre 1968, peu après avoir organisé le financement de la course à la chefferie de l'actuel premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau.

Selon l'enquête policière, une partie des \$50,000 ne seraient jamais parvenue dans les coffres du Parti libéral. Voir ACCUSATIONS, page A 6

Un musée tout neuf pour mai

Après une fermeture de trois ans occasionnée par des travaux de rénovation de l'ordre de \$10 millions, le Musée des Beaux-Arts de Montréal rouvrira ses portes le 8 mai. À compter du mardi 11 mai, le musée aura de nouvelles heures d'ouverture: de midi à 19 heures et six jours par semaine, le lundi étant jour de relâche. Autre innovation, copiée sur plusieurs musées canadiens et américains, on invitera désormais les visiteurs à verser un prix d'entrée volontaire.

— page E 2

Le rapport disait: "Trouvé gisant ivre"

par Gilles NORMAND

Si une faiblesse s'empare de vous, ne vous affaissez point sur le trottoir ou même dans un intérieur... Car, si vous avez alors affaire à tous les policiers qui se sont occupés de M. William Kiernan, 52 ans, le 5 décembre dernier, vous risquez non seulement de mourir sans soins, mais de vous ramasser de plus en cellule avec, sur le dos, une accusation se lisant "trouvé gisant ivre".

C'est du moins la leçon que tiennent les observateurs des témoignages entendus hier, à l'enquête du coroner Roch Héroux sur la mort de M. Kiernan.

Le décès de M. Kiernan avait été constaté à l'hôpital Saint-Luc, où il avait été transporté vers 11 h 50, le 6 décembre, après qu'une infirmière eut signalé à un officier du quartier de détention qu'il n'avait plus de réflexes, ni de pulsations. M. Kiernan avait d'abord été transporté au poste 4, la veille, vers 19 h, après avoir vraisemblablement fait une chute dans un magasin situé au 250 est, avenue des Pins, à Montréal.

Après avoir entendu les témoignages, Me Héroux s'est dit dans l'impossibilité de rendre un verdict

avant d'avoir entendu trois autres policiers, dont les deux qui ont conduit la victime à l'hôpital Saint-Luc.

Tous les policiers ou presque ont déclaré hier que M. Kiernan était en état d'ébriété, tandis que le Dr Thésée, du laboratoire de médecine légale du Québec, a révélé qu'à l'autopsie du cadavre, on n'avait relevé aucune trace d'alcool dans l'organisme.

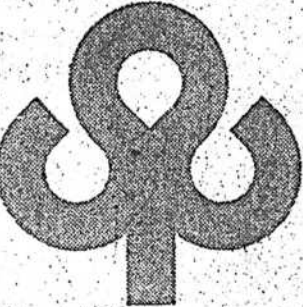
"Il y a des faits troublants dans cette affaire. Je ne suis pas prêt à rendre un verdict avant d'avoir entendu tous les témoins", a déclaré Me Héroux, après avoir fait revenir à la barre l'agent Pierre Léonard, celui qui, avec l'agent Gaston Lafrance, avait conduit la victime en cellule, le soir du 5 décembre, après avoir décidé de l'écrouer pour avoir été trouvée "gisant ivre".

L'enquête reprendra donc le 21 mai prochain, à 2 heures de l'après-midi.

Pas d'alcool

"Ce monsieur a fait une chute — ce qui est plus compatible que les coups avec l'état de ses blessures, selon le médecin-légiste — et il n'a

Voir RAPPORT, page A 6



Saint-Laurent

Le maire de Saint-Laurent, M. Marcel Laurin et les membres du conseil municipal ont inauguré, hier, une aile ultramoderne à l'hôtel de ville du boulevard Laurentien, en même temps qu'ils ont divulgué le nouveau sigle (ci-haut) de la municipalité.

Construite au coût de \$1,400,000, cette annexe de l'hôtel de ville abritera divers services dont celui du commissariat industriel. Le nouvel immeuble possède le tiers de la superficie de l'hôtel de ville actuel, construit en 1958.

Par la même occasion le maire Marcel Laurin a procédé au dévoilement du nouveau symbole graphique de Saint-Laurent sur la façade du commissariat industriel. Le nouveau

Cet emblème a la forme stylisée d'un arbre dont les rameaux principaux se tournent vers le soleil. Il veut représenter l'essor de Saint-Laurent et sa croissance économique et démographique.

SOMMAIRE

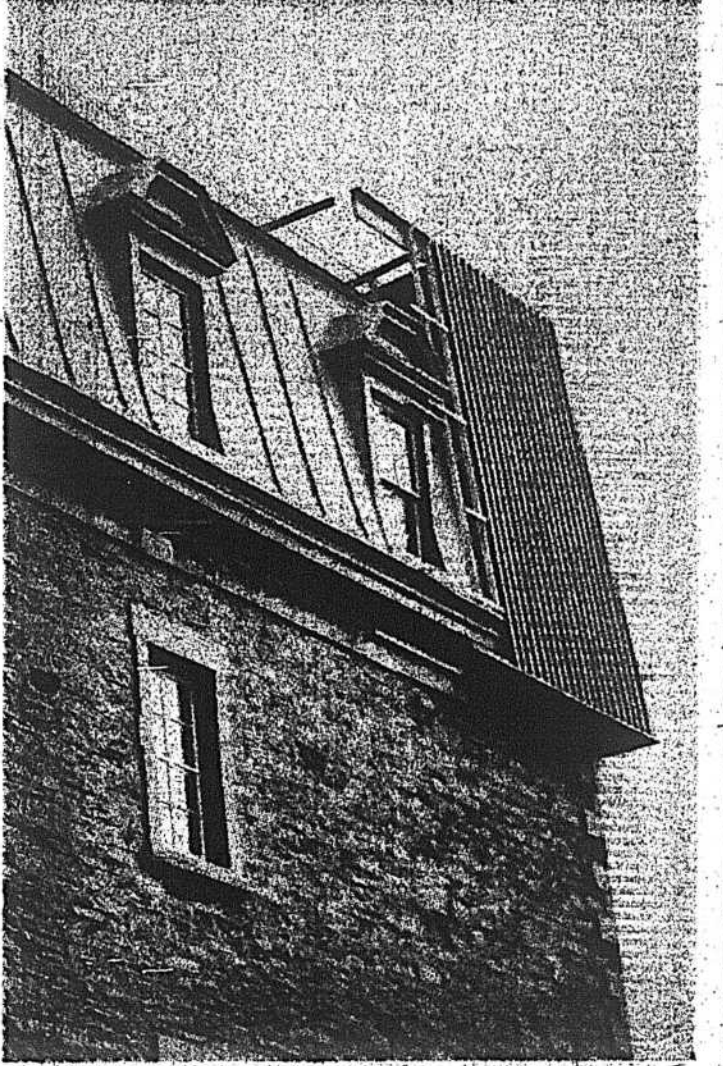
Arts et spectacles: E 1 à E 6
Bandes dessinées: B 4
"BANK": F 1
Décès, naissances, etc.: C 14
Économie: D 8 à D 14
Êtes-vous observateur?: B 4
Horoscope: D 6
Informations étrangères: B 1, B 2
Les maux de notre langue: C 10
Loisirs et récréation: B 4
Médecine d'aujourd'hui: D 4
Mon œil sur Montréal: D 2
Mots croisés: F 3
Petites annonces: F 1 à F 14
Poissons: F 12
Radio et télévision: A 11
Sports: C 1 à C 9
Vivre aujourd'hui: D 1 à D 7

L'art du gâchis en rénovation

Peut-on, pour éviter des accidents graves et des poursuites et dommages, gâter l'apparence d'un vieil édifice de belle allure au point de le changer presque... en boîte à savon? Pour les Pères Oblats desservants de la paroisse Saint-Pierre-Apôtre, dans l'Est, le dilemme ne s'est sans doute pas posé ainsi lorsqu'il s'est agi de modifier le toit du Centre Saint-Pierre afin qu'il cesse d'être un danger public, surtout au moment d'un dégel ou de la fonte des neiges, au printemps.

Mais pour le passant qui déambule dans les rues Panet et Sainte-Rose, en particulier, les travaux en cours annoncent déjà un résultat regrettable au point de vue esthétique et architectural, comme en témoigne la photo ci-contre. Toute l'apparence tout le style de cet imposant édifice en maçonnerie, construit en 1885 pour servir à l'origine de bâtiment scolaire (l'école Saint-Pierre-Apôtre) se trouve gâché par l'addition d'un toit brun ultra moderne qui recouvre entièrement l'ancien toit en mansarde de même que les vieilles lucarnes du 4^{ème} étage.

Par suite de la transformation de la cour intérieure de l'église Saint-Pierre-Apôtre en parc de stationnement, de telles réparations s'imposaient, selon le R.P. Giguère, directeur du Centre Saint-Pierre, maintenant ouvert aux organisations communautaires et aux associations d'éducation des adultes. Le printemps dernier, a-t-il affirmé, trois voitures stationnées dans la cour ont été endommagées par des chutes de neige et de glace. Si des



gens s'étaient trouvés là à ce moment, on aurait pu déplorer des accidents peut-être mortels. D'où la

nécessité de transformer le toit pour éviter à l'avenir de telles possibilités.

photo Pierre McCann, LA PRESSE

La crise du café risque de durer

— page D 3

Perdre sa vie en la gagnant

Dans le dernier d'une série d'articles traitant des maladies industrielles, JULES BELIVEAU fait état des efforts tentés par les centrales syndicales québécoises, depuis quelques années, pour sensibiliser les travailleurs et les gouvernements à ce drame.

— page A 9

Douglas détenu à Montréal

(d'après CP) — Roosevelt Douglas, qui avait été condamné à deux ans de prison pour avoir participé, en 1969, au sac de l'Université de l'Université Sir George Williams, a été arrêté hier par la Gendarmerie, après avoir omis de se présenter aux services de l'immigration de Toronto pour être déporté.

L'avocat de Douglas, Juanita Westmoreland-Traore, a déclaré que son client l'avait appelée peu après son arrestation pour lui dire qu'on l'emmenait, au centre de détention de la Sûreté provinciale, dans l'est de Montréal. Elle a ajouté qu'elle avait immédiatement adressé un télégramme au ministre de l'Immigration Robert Andras, demandant un sursis à l'ordre de déportation pour permettre à Douglas d'être entendu par la Commission d'appel de l'immigration.

Une heure avant son arrestation, Douglas avait déclaré par téléphone à un reporter de Radio-Canada qu'il pensait avoir le droit d'être entendu avant d'être déporté, et qu'il doutait que son cas puisse être jugé impartialement en son absence. Un peu plus tôt, il avait téléphoné au Toronto Star pour faire savoir au journal que même s'il se cachait, il ne violait pas la loi et que le véritable coupable était le ministre Andras.

M. Andras, en même temps que le solliciteur général Warren Allmand, a signé un document dans lequel il affirme que Douglas constitue une menace à la sécurité nationale et que, par conséquent, il n'a pas le droit de protester devant la Commission d'appel de l'immigration contre son ordre de déportation. Il est très rare qu'un ministre signe un document de ce genre.

Devant cette objection de MM. Andras et Allmand, Douglas s'est adressé à la Cour suprême du Canada. "Étant donné que ma cause est encore devant la Cour suprême, a-t-il dit au Toronto Star, j'ai décidé de suivre la route de la désobéissance civile. Tant que le jugement n'aura pas été rendu, me déporterait commettre une injustice."

Douglas avait été reconnu coupable en 1971 de méfait public; il fut condamné à \$5.000 d'amende et à deux ans de prison, dont il purgea 18 mois. Il en appela de sa sentence devant la Cour d'appel du Québec, mais entre-temps, un ordre de déportation fut émis à son endroit.

Douglas affirme qu'il risque la peine de mort en tant qu'activiste s'il est renvoyé dans son pays, la Dominique. "Une loi promulguée en Dominique en 1974, précise-t-il, donne à tout citoyen le droit de tuer une autre personne qu'il sait membre d'une association hors-la-loi."



photo Denis Courville, LA PRESSE

Le feu détruit l'orphelinat Saint-Arsène

Un violent incendie a complètement détruit, ce matin, l'ancien orphelinat Saint-Arsène, situé au 7321 rue Christophe-Colomb, qui avait été transformé en septembre dernier en école privée. Le sinistre n'a fait aucun blessé, le gardien de nuit ayant donné l'alerte et organisé l'évacuation des 32 enfants, de 6 à 15 ans qui occupaient le dortoir situé au troisième étage de l'immeuble. Le feu a été découvert vers 2h00 près de l'incinérateur du deuxième étage. Plus de 100 pompiers ont combattu les flammes qui faisaient toujours rage à 6h00 ce matin. L'institution dirigée par les Frères de Saint-Gabriel, avait été fondée le 15 octobre 1906 par Mgr Pierre-Arsène Dubuc et avait accueilli jusqu'à l'année dernière des milliers d'orphelins. Comme tous les orphelinats, il avait dû changer de vocation quand les offres d'adoption ont largement dépassé la demande au cours des dernières années.

Choquette et Sénécal sont libérés sur parole

Soulignant avec emphase que les accusations portées contre Gilles Choquette et Jacques Sénécal n'avaient rien de commun avec le vaste et sombre complot dont ils semblaient être les auteurs, si l'on se fiait aux titres de certains journaux, le procureur de ces derniers, Me Pierre Cloutier, s'est élevé contre cette publicité à la fois fracassante et désordonnée. Et injuste aussi.

Exhibant des copies de deux quotidiens du matin, Me Cloutier s'est demandé où était le véritable et dangereux arsenal qu'on avait supposément trouvé chez ses clients.

"Tout ce dont ils sont accusés, dit-il au juge Marcel Beauchemin, c'est d'avoir recélé divers articles, dont le plus "dangereux" est, semble-t-il, une machine à polycopier. Les voyez-vous attaquer le stade olympique avec cela..." demanda-t-il au tribunal.

Le juge Beauchemin, qui avait apparemment noté comme tout le monde que les prévenus n'étaient

même pas accusés de la possession des deux armes (l'une de chasse, l'autre non utilisable) qui avaient été trouvées chez eux, convint qu'il y avait peut-être eu, effectivement, exagération.

Me Cloutier ajouta encore: "Je ne sais pas si cela ressort de l'imagination de certains journalistes, ou de la volonté de certains policiers de justifier leurs salaires, mais c'est franchement inadmissible que l'on ait charrié de cette façon."

Quant au procureur de la Couronne, Me Lise Pominville, elle devait mettre un frein rapide à la discussion

en déclarant soudainement que le ministère public n'avait pas d'objection à ce que les deux hommes soient remis en liberté provisoire immédiate.

Elle demanda seulement que l'on exige que les prévenus demeurent à l'adresse où ils avaient été appréhendés, et qu'ils notifient les autorités de tout déménagement ultérieur.

Quant à leur enquête préliminaire, elle a été reportée au 6 mai, après qu'on eut rejeté successivement le premier de ce mois (fête des travailleurs) et le 24 (fête de la reine) comme autres dates acceptables.

Québec offre une hausse de 15 pour cent aux médecins

par Nicole BEAUCHAMP

Les mesures d'austérité économique vont toucher les médecins spécialistes du Québec dans leurs négociations avec le gouvernement, dont les offres visent à plafonner leur revenu brut moyen annuel et à contrôler l'utilisation des tarifs de la rémunération à l'acte jusqu'en juin 1978.

La politique monétaire du ministère des Affaires sociales scinde la prochaine entente, relative au régime d'assurance-maladie, en deux périodes.

Pour la première période, s'étalant du 1er mai 1976 au 30 juin 1977, le gouvernement accorde aux médecins spécialistes une hausse des tarifs de 15 pour cent. Mais cette hausse doit correspondre à une augmentation de 15 pour cent du revenu brut moyen annuel par rapport à celui de 1974, qui s'élevait alors à \$63.000 pour l'ensemble des médecins spécialistes.

Le ministère et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ) doivent réviser les normes monétaires pour la période finale de l'entente (1er juillet 1977 au 30 juin 1978). Mais toute hausse du tarif ou tout relèvement du revenu moyen brut se pliera aux règlements du programme anti-inflation applicables aux professionnels.

Le gouvernement a enrubanné cette politique dans un "protocole relatif à la définition et aux mécanismes de mise en oeuvre des objectifs tarifaires généraux". Ce jargon désigne tout simplement les contrôles de la rémunération à l'acte et le plafonnement des revenus.

Le fameux protocole, donc, assortit la rémunération de trois mécanismes de contrôle: les règles d'application, les réaménagements tarifaires et le régime de redressement. Le ministère appelle cela "un encadrement expérimental qui est apparu utile dans les circonstances actuelles".

Les trois formules reviennent essentiellement à la même chose. Dès que l'on dénotera des augmentations imprévisibles, dues à la fréquence de certains types d'actes médicaux ou à l'utilisation abusive du code de tarifs, et risquant au bout du compte de crever le plafond monétaire prévu, on apportera des changements. Les "correctifs", dont fait mention le protocole au sujet des "règles d'application" et du "régime de redressement", peuvent se traduire en réaménagements de tarifs tout aussi bien qu'en d'autres mesures.

Contrôle interne

Il y a tout de même une subtilité. Il incombe à la FMSQ d'édicter les règles d'application "qui permettent de corriger les situations déviantes". En clair, on demande d'abord à la FMSQ, composée de 23 associations représentant les diverses spécialités

médicales, d'établir un contrôle sur ses membres.

Quand ce contrôle interne flanche, quand le gouvernement déce les écarts significatifs par rapport à "l'objectif tarifaire général", il en donne avis à la Fédération. Celle-ci doit élaborer les correctifs dans un délai d'un mois et demi, sous peine de voir le ministère intervenir par "des redressements provisoires".

Le "régime de redressement", c'est ni plus ni moins le ministère qui talonne la Fédération dans son rôle de préfet de discipline auprès de ses membres.

Malgré ces contraintes, le protocole stipule: "Il n'a aucunement pour objet de remettre en cause le principe de la rémunération proportionnelle au travail professionnel et il reconnaît la nécessité de favoriser la productivité réelle des médecins spécialistes." Il ajoute plus loin: "Advenant que l'application du présent protocole cause préjudice aux médecins spécialistes d'une discipline en raison de circonstances exceptionnelles, les parties conviennent de rechercher les solutions appropriées."

Le plafonnement

La conclusion d'une entente entre le gouvernement et les médecins spécialistes trébuche sur ce dernier obstacle: le plafonnement et ce qu'il comporte. Dans une lettre adressée aux médecins spécialistes, le président de la Fédération, le Dr Raymond Robillard s'exprime ainsi: "La Fédération accepte une hausse de tarifs de 15 pour cent, même si ce pourcentage d'augmentation ne représente guère plus que la compensation de l'augmentation des frais professionnels depuis 1971, soit environ 50 pour cent, et celle prévue pour 1976-77. Elle n'accepte pas toutefois d'abandonner en retour le concept de la productivité inhérent au principe de la rémunération à l'acte, ou de collaborer à une restriction du volume et de la qualité des services offerts à la population."

D'après les calculs du Dr Robillard, le gouvernement offre au "médecin spécialiste moyen" une hausse de revenu réelle de l'ordre de \$1.200, puis-que l'entente en vigueur remonte à décembre 1970.

Il va sans dire que la politique de contrôle soumise par le ministère des Affaires sociales bouscule la latitude de manoeuvre dont ont joui les médecins en cabinet privé depuis le début du régime d'assurance-maladie.

Cette politique inspire à la Fédération, du moins à ses porte-parole, toutes sortes de craintes quant à ses retombées sur la pratique médicale. Imposera-t-elle oui ou non, même indirectement, une limite au volume d'actes posés par un médecin? etc. On ne se surprendra pas si cette question alimente une longue polémique sur la scène publique.

Roger Perose
VENEZ NOUS VOIR
AVANT D'ACHETER
un
ORGUE
ORGUE CONN
Le plus grand centre d'orgues
et de pianos à Montréal
LOCATION ECHANGE
1490 est, rue Fleury
384-5115

AVANT DE SORTIR ENSEMBLE
ILS SE SONT CHOISIS
MUTUELLEMENT
SUR UN ECRAN DE TELEVISION
VIDÉO-RENCONTRE UNE METHODE UNIQUE
Vous entendez, vous voyez les personnes sur film avant
le premier contact, vous pourrez donc choisir vos nouvelles
relations librement, sainement et en toute connaissance de cause.
Notre rôle s'arrête là
Centre VIDÉO-RENCONTRE 384-4970.

M. BILLARD
vous présente le
nouveau modèle Continental
Rég.: \$1.675
PRIX SPÉCIAL \$1,275
ACCESSOIRES EN SUS
★ Ardoises ultra grandes, en 3 pièces de 1'11"
★ Surface de bande en formica de 2'
Le Centre du Billard de Montréal Inc.
7111, rue Saint-Denis,
Montréal 327
Tél.: 274-2457

Le contact radiophonique dans un rayon qui déborde la ville.
Appel direct ou par l'opératrice.
SCOTPAGE
Nous utilisons un petit appareil radio
léger et très sensible. Il produit un signal
perceptible partout — dans votre voiture,
le camion ou au sous-sol.
Il n'en coûte que quelques cents par jour pour
demeurer en contact avec le foyer ou le bureau.
Un téléphone dans la poche.
SCOTPAGE corp. 688-7773

Nous saurons
bien vous chausser...
SOULIER DE CONFORT
couleurs: noir, brun,
blanc, beige
aussi tan
largeurs B et D
Suppléments de \$2.00 pour grandeur 10 1/2 et 11
Choix de sacs à main assortis
C. BEAUSOLEIL INC.
1036 EST, RUE ONTARIO, ANGLE AMHERST, 522-6338
781 EST, RUE JEAN-TALON, FACE AU METRO 272-7222

Grève générale à l'Hydro demain

par Jean-Paul SOULIE

Les travailleurs de l'Hydro-Québec, membres du Syndicat de la fonction publique (FTQ) ont décidé d'organiser un débrayage général de vingt-quatre heures pour demain. Cette action s'inscrit dans la série de grèves tournantes que les syndiqués de l'Hydro ont déclenchées depuis cinq semaines. M. Claude Morisset, chef négociateur des trois groupes de syndiqués en cause, a cependant mis le gouvernement Bourassa en garde contre les effets de l'attitude rigide que maintient la partie patronale depuis le début

des négociations, en novembre dernier. "Jusqu'à présent, a dit M. Morisset, les syndiqués ont déclenché des actions qui ne touchaient pas la population, parce que les services essentiels étaient assurés. Mais si le gouvernement ne veut pas négocier, les travailleurs de l'Hydro vont devenir méchants."

Les syndiqués de l'Hydro notent que depuis le 19 décembre dernier, date de la demande de conciliation, aucun progrès n'a été réalisé dans le dossier des négociations. Les clauses normatives ne sont pas encore réglées, et selon les représentants syndicaux, il

apparaît clairement que l'Hydro veut enlever certains avantages acquis par les travailleurs, au cours des négociations antérieures. Le fait que les syndiqués réclament la parité salariale avec leurs collègues de l'Hydro-Ontario, ce qui correspond à 35 pour cent d'augmentation pour la première année d'un contrat de deux ans, ne fait pas encore partie des discussions effectives, le blocage portant surtout sur les questions de sécurité de salaire.

"Malgré les promesses faites l'an passé par l'Hydro-Québec, a déclaré M. Morisset, il est clair que les con-

trats pour l'entretien du réseau accordés à des entrepreneurs privés sont de plus en plus nombreux."

Cette pratique prive les travailleurs de l'Hydro de plusieurs possibilités de promotions, et finalement, coûte plus cher. "C'est un véritable nid à patronage", a dit M. Morisset.

De plus, les employés de l'Hydro qui sont appelés de plus en plus souvent à travailler avec des entrepreneurs privés craignent les dangers que le manque de respect des normes minimales de sécurité des firmes privées leur font courir.

Lois anti-ouvrières

Notant que les salaires payés dans les entreprises privées sont supérieurs à ceux de l'Hydro, les représentants syndicaux ont situé le débrayage de vendredi prochain dans le cadre de la lutte des travailleurs contre les lois "anti-ouvrières", comme le bill 61. Quant à la loi C73, qui plafonne les augmentations salariales, les syndiqués de l'Hydro la considèrent comme nulle.

Les travailleurs de l'Hydro brandissent maintenant la menace de grèves "méchantes", contrairement aux dé-

brayages qu'ils ont décidé jusqu'à maintenant.

Dans un télégramme qu'ils ont envoyé au premier ministre Bourassa, les syndiqués de l'Hydro notent qu'ils n'ont pas "pris la population en otage" comme le déclare la propagande gouvernementale, mais qu'au contraire, ils ont assuré les services essentiels pour que le public ne souffre pas de leurs actions.

Ils constatent qu'aucun progrès n'ayant été réalisé dans leur négociation, ils se verront dans l'obligation de prendre des mesures plus énergiques.

CEGEPS...

SUITE DE LA PAGE A 1

Les syndicats accusaient "un moratoire de 10 jours".

Le Comité patronal de négociation des affaires sociales (CPNAS), qui constatait hier matin que "l'attitude de la partie syndicale équivalait à une rupture des négociations", proposait hier soir la nomination d'un "conciliateur spécial" dont le mandat, selon le président Paul Pleau, serait de rapprocher les parties au cours des 30 prochains jours, à la manière d'un "médiateur".

Fait à noter, le ministre Parent, qui semblait avoir exclu l'idée d'imposer des décrets pour mettre un terme à ces négociations, a déclaré hier: "Je n'ai jamais rejeté le décret mais c'est la dernière instance." Le président de la Fédération des commissions scolaires, M. Hubert Lavigne, confiait pour sa part à LA PRESSE qu'il souhaitait un moratoire de 10 jours pour pouvoir reprendre les négociations.

"Nous, on est prêt à aller au fond du baril. On est prêt d'aller aux offres finales. Si au bout de dix jours on n'entrevoyait aucun espoir de règlement, ça pourrait être une indication qu'ils veulent un décret", a-t-il dit.

Ces différentes décisions et prises de position de la partie patronale n'auraient cependant pas convaincu le Front commun de ne pas débrayer aujourd'hui, sinon la CEQ qui, ayant entrepris des pourparlers exploratoires avec le gouvernement, veut aller voir aujourd'hui aux tables de négociations quelles pourraient être les offres précises du gouvernement.

"Nous avons eu des pourparlers sur la tâche et la sécurité d'emploi (dans les commissions scolaires) mais nous n'avons pas eu d'indications sérieuses et précises des offres gouvernementales. Cela pourrait cependant se faire à la table de négociations et on est décidé d'y aller voir", a dit hier soir au nom du Front commun le coordonnateur de la CSN, M. Jacques Desmarais.

La CEQ peut maintenant retourner aux tables de négociations puisque la question des lock-out, qu'elle posait comme condition préalable, est maintenant réglée. Toutefois, le Front commun n'a pas l'intention d'accepter le moratoire exigé par la Fédération des commissions scolaires, et le refus de cette dernière de se présenter aujourd'hui à la table pourrait empêcher la tenue de négociations officielles.

Quant aux offres "globales et définitives" des cégeps, le Front estime qu'elles sont "nettement insuffisantes quant à la tâche" et trouve que le reste peut servir à poursuivre les négociations. Aux affaires sociales, le Front reproche au gouvernement de ne pas respecter certains droits acquis. C'est en invoquant ces raisons que le Front a annoncé tôt ce matin le débrayage de 48 heures dans les cégeps et les hôpitaux. A moins d'un déblocage exceptionnel dans les négociations, les enseignants se joindront demain au mouvement syndical de débrayage "pour protester contre les lois répressives". On ne s'attend cependant pas, au Front commun, à ce que beaucoup de syndiqués du secteur privé emboîtent le pas.

ACCUSATIONS...

SUITE DE LA PAGE A 1

béral du Canada. Elle a été retracée par les enquêteurs lorsqu'ils ont épluché les papiers personnels du sénateur Giguère, saisis en rapport avec l'affaire Sky Shops.

A l'occasion de leurs recherches, les experts de la Brigade des délits commerciaux ont d'ailleurs interviewé les six importants financiers concernés afin d'établir les circonstances exactes ayant entouré le versement de ces contributions.

Rejoint, hier soir, dans un hôtel de Toronto, le président de la Banque Royale, M. W. Earle McLaughlin, a déclaré qu'il n'était pas dans les habitudes de sa société de discuter publiquement des contributions politiques.

Interrogé à savoir si l'entreprise qu'il dirige avait déjà remis des fonds au sénateur Giguère, M. McLaughlin a répondu laconiquement: "Le sénateur n'est jamais venu dans mon bureau et, au meilleur de ma connaissance, je ne l'ai jamais rencontré. M. Giguère ne m'a jamais demandé quelque argent que ce soit. Je n'ai pas à révéler personnellement l'identité des "bagmen" des partis politiques".

En terminant, M. McLaughlin a refusé de préciser à LA PRESSE la nature des questions qui avaient été abordées, il y a quelques semaines, lors d'une visite à ses bureaux de la Place Ville-Marie de deux enquêteurs de la GRC chargés de l'enquête Sky Shops.

Remous politiques

Les nombreux événements qui

ont marqué cette affaire, depuis qu'elle a été dévoilée en Chambre par le député conservateur Elmer Mackay, ont perturbé les milieux politiques tant fédéraux que provinciaux, au Québec.

Le principal coup d'état est survenu le 20 avril dernier alors que la GRC décidait de déposer des accusations contre les présumés conspirateurs de l'affaire Sky Shops en Ontario plutôt qu'au Québec. Outre le sénateur Giguère, le président de la ligue Nationale de hockey, les hommes d'affaires Louis Lapointe, Gordon Brown et James Lavery ont été traduits en Cour criminelle.

L'enquête préliminaire dans cette affaire doit avoir lieu le 21 juin prochain devant un juge d'Ottawa. Les prévenus sont accusés d'avoir conspiré entre eux pour donner ou accepter un pot-de-vin, en vue d'obtenir des faveurs particulières, soit le renouvellement, jusqu'en 1980, du bail de la boutique franc de port de la société Sky Shops Export, à l'aéroport de Dorval.

Réagissant avec une vigueur que le public ne lui connaissait pas jusqu'alors, le solliciteur général du Québec, M. Fernand Lalonde, a accusé la Gendarmerie royale d'avoir doublé les autorités québécoises en logeant les accusations en Ontario.

La préenquête qu'il a ordonnée peu après le changement de venue de la GRC a débuté lundi, à Montréal, devant le juge Maurice Rousseau. Elle se poursuit toujours à huis clos et même le procureur du sénateur Giguère, Me Bruno Pateras, ne peut y assister.

RAPPORT...

SUITE DE LA PAGE A 1

un affaire qu'à la police. Il est mort d'un traumatisme crânien et des suites d'un hémorragie au niveau de la tempe gauche, selon toute apparence à la suite d'une chute. Je trouve ça troublant. Il y a eu un appel d'un citoyen à la police pour qu'on vienne chercher un homme tombé par terre, dans une cave. Il avait de la misère à marcher et on a passé un diagnostic: on l'a cru en état de choc. Moi, j'ai la preuve que M. Kiernan n'était pas en choc. Je veux entendre les ambulanciers. Ce n'est pas un verdict qui se rend sans réflexion. Je veux savoir pourquoi on ne l'a pas fait transporter à l'hôpital avant. On l'a fait transporter à l'hôpital pour faire constater le décès", a souligné le coronar.

Me Héroux a repris, à l'intention des policiers en cause: "La négligence criminelle, ça se définit comme une insouciance déréglée et téméraire à l'égard de la vie d'autrui, selon le code pénal. Je veux savoir la vérité."

Le propriétaire du magasin sis au 150 est, avenue des Pins, M. Philippe Bourque, a déclaré qu'il connaissait M. Kiernan depuis assez longtemps et que celui-ci était épileptique. Il l'avait fait passer à l'arrière, ce jour-là, pendant

qu'il parlait à des clients, à la caisse. Soudainement, il a entendu un bruit. Il est allé voir et, dans la cave, à laquelle on accède par un escalier de huit marches, M. Bourque a trouvé M. Kiernan inanimé, à une douzaine de pieds de l'escalier. "Il avait quelque chose de blanc à la bouche", a-t-il dit, avant de mentionner qu'il était épileptique et membre des vétérans.

Les policiers Pierre Léonard et Gaston Lafrance se sont amenés, rejoins plus tard par d'autres de leurs collègues. En tout, quatre policiers ont aidé la victime à remonter puis, au lieu de la laisser dehors, pour son bien, ils l'ont inculpée d'avoir été trouvée gisant ivre et l'ont amenée en cellule.

D'autres policiers sont venus témoigner et ont dit que pour eux, il était en boisson. Y compris ceux qui avaient à visiter régulièrement les cellules, au poste 4 et au quartier général, soit René Rondeau, Jean-Guy Comtois, R. Constantineau.

M. Kiernan a d'abord été placé dans une cellule seul parce qu'il était "plus ivre que les autres". Ça, c'est au quartier général de la police, rue Bonsecours. En plus, on sait que M. Kiernan était sur les listes des personnes arrêtées durant cette soirée, mais nul ne se souvient de lui, sinon qu'il était "en boisson".

On veut dramatiser le conflit... en Angleterre

par Mariane FAVREAU

Le syndicat des enseignants protestants St. Lawrence-Richelieu envoie deux émissaires outre-mer, plus particulièrement en Angleterre et en Ecosse, pour informer le public des coûts sociaux et politiques des Jeux olympiques et de leurs répercussions sur l'enseignement au Québec, et dénoncer la loi 23.

Les deux émissaires, MM. Jim Thyer et Paul Jones, donneront une série de conférences de presse sous les auspices du Syndicat national des professeurs de Grande-Bretagne dont l'une, le 1er mai, est déjà convoquée pour la presse internationale.

"Il ne s'agit pas de saboter les Jeux, précise le président, M. Rudy Lovell, mais de montrer la relation qui existe entre l'éducation et l'économie. Nous voulons surtout mettre de la pression sur le gouvernement Bourassa."

Si on a choisi d'aller dénoncer la loi

23 et l'attitude du gouvernement dans les négociations d'abord dans la mère-patrie, ce n'est pas un hasard. La loi 23 a suscité chez les protestants du Québec une réaction viscérale en ce qu'elle est jugée contraire à tous les principes démocratiques qu'on tient de l'Angleterre (en particulier la présomption de culpabilité).

Aussi y a-t-il plus qu'un symbole en allant dénoncer là-bas cette loi spéciale, en cherchant l'appui d'organisations internationales de professeurs et de travailleurs et en voulant corriger "la publicité trompeuse du gouvernement". On estime que les Britanniques seront particulièrement choqués.

Mais ce n'est là que le début d'une campagne internationale, assure le président Lovell qui logne également du côté de New York "où Bourassa va chercher son argent".

A Glasgow qui brigue les Olympiques de 1984, on mettra en garde les professeurs sur le sort qui les attend:

ils auront peut-être, comme les enseignants du Québec, à en porter le fardeau.

Cette "internationalisation" du conflit de l'enseignement québécois est une initiative du syndicat St. Lawrence-Richelieu (650 membres), approuvée par l'association provinciale des enseignants protestants (PAPT). Le syndicat est prêt à renoncer à sa dénonciation internationale si l'impasse des négociations se dénouait d'ici samedi, date du départ des deux professeurs.

De son côté, la PAPT demande au gouvernement une rapide intensive de négociations sur la tâche et la sécurité d'emploi. Une évaluation sera faite ce soir des progrès accomplis.

Quant aux anglo-catholiques de la PACT, ils ont débrayé hier après-midi pour protester contre l'absence de négociations. Ils n'ont pas l'intention de se plier à l'ultimatum de la fédération des commissions scolaires et de cesser tout harcèlement.

Pendant ce temps, les représentants

de plusieurs syndicats comparaissent au palais de justice de Montréal pour répondre à l'accusation d'avoir violé la loi 23 interdisant tout débrayage. Plaidant non coupables, ils subiront leur procès ultérieurement.

Certaines commissions scolaires qui se sont déclarées pour le retrait de la loi 23 et n'ont pas envoyé de rapport circonstancié aux procureurs du gouvernement, s'étonnent que leurs syndicats d'enseignants soient tout de même poursuivis, alors que d'autres ne le sont pas.

D'autre part, la commission scolaire de Sainte-Foy vient à son tour de demander à la fédération des commissions scolaires de retourner aux tables de négociation sans condition.

Elle demande surtout au gouvernement de "donner lui-même l'exemple de la justice et de la modération" et de suspendre toutes les poursuites découlant de la loi 23 et de déposer des offres de règlement sur les points majeurs de la négociation.

KAYVAN VENTE DE RÉNOVATION

Somptueuse chambre... création Stanley

Contemplez Citadel... fermez les yeux, et vous évoquez sans peine armures scintillantes et cavaliers aux montures richement carapacées, toques emplumées et gents dames en habits de cour...

Ce mobilier allie la grâce et l'élégance qui faisaient le charme de la grande période de la noblesse européenne.

Les arcades reprennent le motif de la Chapelle de Charlemagne en Angleterre.

L'élégance classique se retrouve dans les montants fuselés et carrés, dans les délicats motifs de feuilles qui décorent les angles des tiroirs, dans la ferronnerie de style, les glaces biseautées et le délicat grillage elliptique.

Ce charme est encore rehaussé par un luxe fini.

Si vous cherchez un mobilier exclusif, "Citadel" sera le choix tout indiqué...

- COMMODE 81 x 21 x 32" de haut
- BONHEUR DU JOUR 39 x 21 x 75" de haut
- CHIFFONNIER 26 x 16 x 23" de haut
- MIROIRS JUMELÉS — hors-tout 26 x 50" miroir seul 16 x 42" de haut
- TÊTE DE LIT DÉCORATIVE Pour très grand lit Disponible en 60" Nuances — Vert algue, cognac, bleu cristal

Prix cour. \$2837.00

SOLDE \$2199.00

Chez Kayvan, vous pouvez vous promener tout à loisir... aidés dans votre sélection par un personnel compétent et extrêmement courtois... parmi des salles d'exposition magnifiquement décorées. Et vous n'aurez pas à subir l'atmosphère étouffante des entrepôts. Votre mobilier Kayvan sera livré et mis en place sans frais. Tout est inclus.

AMEUBLEMENTS Kayvan

le juste milieu entre l'extravagance des salles d'exposition et la confusion qui règne dans les entrepôts.

4646 avenue du Parc — côté ouest, juste au nord de la montagne 273-9901
STATIONNEMENT GRATUIT, STATION GULF, PORTE VOISINE DE KAYVAN
CENTRE DES SOLDES: 844 boul. Taschereau à Greenfield Park 678-9981
lundi à mercredi jusqu'à 18h, jeudi et vendredi jusqu'à 21h, samedi jusqu'à 17h.

LES MAUX DE NOTRE LANGUE

PAR PIERRE BEAUDRY

Au parking du magasin qui porte le nom de Baie.

TARIFS

La première $\frac{1}{2}$ heure ou moins
La deuxième $\frac{1}{2}$ heure ou moins
Chaque heure additionnelle
Maximum

Jeudi et Vendredi Soir

6.P.M. À 10.P.M.

CHACQUE heure, dites-vous ?

Vingt milles nu-pieds dans la neige

INDEPENDANCE, Californie (d'après Reuter et UPI) — Une femme âgée de 29 ans, Lauren Elder, qui avait été victime d'un accident d'avion lundi dans les montagnes du sud de la Californie, a parcouru 20 milles, pieds nus, dans la neige, avant d'arriver à un motel où le propriétaire l'a d'abord refusée en raison de son apparence.

Mlle Elder, d'Oakland, a raconté que les deux autres passagers d'un monomoteur Cessna 182 étaient morts de froid dans une tempête de neige après l'écrasement de l'appareil à une altitude de 11.800 pieds.

En effet, le docteur Jay Fuller, un vétérinaire d'Oakland, et son amie Jean Noller, avaient été légèrement blessés dans l'accident. Lorsque la neige a commencé, les trois survivants se sont abrités dans les débris de l'avion. Le lendemain matin, les deux compagnons de Mlle Elder étaient morts.

Celle-ci craignait que la même chose ne lui arrive et elle a décidé de descendre dans la vallée, après avoir attendu en vain qu'un appareil volant au-dessus des montagnes aperçoive les débris de l'avion.

Après avoir marché pendant plusieurs heures et parcouru environ 20 milles, elle atteignit Independence en fin de soirée. Elle se présenta à un motel et le propriétaire était plutôt méfiant en raison de son apparence à la suite d'une si longue marche. Comme il avait entendu dire qu'un avion s'était écrasé dans les montagnes, il appela le sheriff et celui-ci fit transporter la rescapée à l'hôpital.

Mlle Elder a été soignée pour des gelures, des coupures et des ecchymoses.

C'est le grand ménage du printemps chez Cardinal

Aidez-nous à y mettre de l'ordre!

VOICI QUELQUES-UNS DES ARTICLES OFFERTS À PRIX RÉDUITS PENDANT LE GRAND MÉNAGE DU PRINTEMPS CHEZ CARDINAL.

NUMÉRO ORIGINAL DU CATALOGUE	PRIX NORMAL DU CATALOGUE	PRIX GRAND MÉNAGE CARDINAL
10-1162	Montre de plongée pour hommes	\$ 67.50
10-1281	Montre de toilette pour dames	21.95
10-1415	Montre-pendantif	24.40
10-4442	Pendantif 14 carats	23.40
10-4652	Boucles d'oreilles 14 carats	24.90
15-4107	Stereo AM/FM Multiplex avec hauts-parleurs	155.00
15-4804	Chaîne stéréo comprenant récepteur AM/FM, Multiplex stéréo, lecteur de cartouches 8 pistes, table tournante, casque d'écoute et support	166.00
15-9101	Guitare électrique	55.00
15-9109	Guitare basse électrique avec mallette	49.95
15-9314	Orgue électronique portatif	48.88
15-9402	Batterie à timbre	43.75
20-1103	Ensemble de poche Kodak AR60 Instamatic	124.50
20-1114	Appareil-photo de poche Keystone Everflash	56.90
20-1418	Ciné-caméra Hanimex XL	66.00
20-2208	Projecteur Kodak M80 Instamatic	154.50
40-3314	Étagère Planter	22.95
50-1556	Malaxeur à main 5 vitesses	14.95
50-4453	Rasoir Philips pour dames	8.77
55-2219	Ensemble de couverts en grès anglais comprenant 36 pièces	27.00

NUMÉRO ORIGINAL DU CATALOGUE	PRIX NORMAL DU CATALOGUE	PRIX GRAND MÉNAGE CARDINAL
55-2220	Ensemble de couverts en grès anglais comprenant 20 pièces	\$ 15.50
55-3113	Ensemble de service à café fini argent de 4 pièces	129.95
55-3132	Plateau fini argent de 14"	26.95
55-4305	Saladier et accessoires en bois comprenant 7 pièces	24.95
55-6827	Four hollandais - 113 onces	19.95
65-1101	Abri de cuisine - 9' x 9' x 7'	84.50
65-3316	Chaise longue de parterre à 5 positions	25.80
65-1505	Table pliante avec 4 tabourets	25.75
75-6131	Bicyclette à 3 vitesses CCM Marauder	74.99

Découpez cette annonce et apportez-la à votre magasin Cardinal. Il vous sera plus facile de trouver ce que vous cherchez. Et n'oubliez pas: nous avons de nombreux articles offerts à prix réduits mais leur nombre est limité et il se peut que les articles décrits ne se retrouvent pas dans tous nos magasins.

Aidez-nous à faire le grand ménage et vous ménagerez en grand!



Cardinal

Salle d'exposition et magasin à rayons

Montréal (ouest)
Centre d'Achats Ile-Perrot,
101, boul. Cardinal-Léger
Centre d'Achats West Island Mall
Centre d'Achats Dorval Gardens
Plaza Newman, LaSalle
5737 ouest, rue Sherbrooke, au coin de Wilson
Mall Cavendish
Centre d'Achats Wilderton
11847, boul. Laurentien, près de Salaberry
Plaza Alexis-Nihon

Montréal (est)
Centre d'Achats Repentigny, 171, boul. d'Iberville
Place Bourassa
4485 est, rue Jean-Talon, près de Pte IX
900 est, rue Saint-Zotique,
au coin de Saint-André
Place Frontenac, 2600 est, rue Ontario,
au coin du Havre
Laval
Centre d'Achats Saint-Martin
Carrefour Laval
Centre d'Achats Duvernay, boul. de la Concorde

Rive-Sud
Centre d'Achats régional de Châteauguay
Centre d'Achats Greenfield Park
Place Jacques Cartier,
chemin Chamblay, Longueuil
Les Laurentides
Saint-Eustache - 406, boul. Sauvé
Centre d'Achats Sainte-Thérèse,
300, boul. Sicard
Saint-Jérôme - Place Lafontaine,
St-Georges, au coin de boul. Labelle

Les Cantons de l'Est
Granby - Les Galeries de Granby,
40, rue Evangeline
Sherbrooke - Carrefour de l'Estrie et
101, rue Frontenac
Drummondville - 400, boul. Saint-Joseph
Shawinigan
Plaza de la Mauricie
Sept-Îles
Place des Commerces, boul. Lauré
Ville de Québec
Galeries de Canardière, boul. Sainte-Anne
Galerie Charlesbourg



VENTE 17^e ANNIVERSAIRE

Sacré Charlemagne

GRATIS

Un diner complet au steak de surlonge au
PONDEROSA STEAK HOUSE

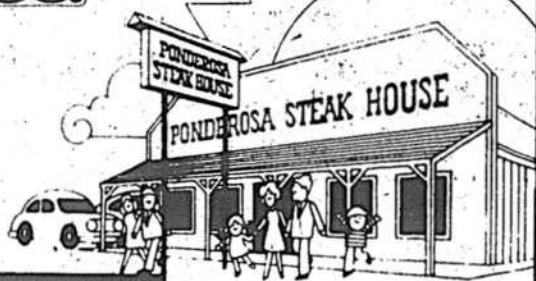
À L'ACHAT DE 2 gallons de peinture
Supér semi-lustre RG-100 **\$11.95** le gal.

UNE SACRÉE BONNE PEINTURE

de **Charlemagne**Et un VRAI BON STEAK au **CHARGE**

PONDEROSA
STEAK HOUSE

CHARLEMAGNE
C'EST 12 MAGASINS
DE PEINTURE DANS
LE GRAND MONTRÉAL



1769, boul. Saint-Martin,
LAVAL
681-8211

1477, boul. Saint-Jean-Baptiste
P.A.T.
645-1754

8505, boul. Saint-Michel
MONTREAL
729-2123

3786, rue Masson
MONTREAL
725-8777

8862, rue Hochelaga,
MONTREAL
353-0710

1166, rue Sainte-Foy,
LONGUEUIL
670-5440

1875, rue Pinawa,
BROSSARD
465-2086

104, boul. Laurier,
BELOIL
464-1053

5833, boul. Léger
MONTREAL-NORD,
327-2307

5906, boul. Monk
MONTREAL
767-6541

3901, rue Gertrude
VERDUN,
761-3676

1439, boul. Shevchenko,
LASALLE,
365-4110



w.h. perron

Perron fait équipe avec VIGORO
pour vous donner un jardin bon premier

Rien d'étonnant à ce que W. H. Perron vous présente cette gamme de produits Vigoro. Car ils présagent toujours de belles réussites pour votre jardinage. Et si vous avez besoin de quelques avis à ce sujet, passez nous voir pour en discuter avec ceux qui connaissent bien les jardins. Nos experts, chez Perron, sont prêts à vous aider à réussir votre jardinage.



VIGORO DORE
POUR PELOUSES
Pour ceux qui exigent ce qu'il y a de mieux. Le VIGORO dore assure un ravalement rapide et soutient la croissance tout l'été.
15 lb \$3.95 30 lb \$6.95 60 lb \$12.95



VIGORO ROSE
L'engrais qu'il vous faut pour tout ce que vous cultivez. Engrais léger d'usage facile. Un engrais vraiment de qualité.
3 lb \$1.99 15 lb \$3.75 30 lb \$6.45



ENGRAIS HERBICIDE
VIGORO DORE
Le VIGORO supplémentaire de "KILLEX" nourrit votre pelouse tout en détruisant en même temps les pissenlits, les mauvaises herbes à grandes feuilles et le mouron.
20 lb \$8.95



VIGORO
TOUT-USAGE
Un engrais granulaire, économique dont la formule est depuis longtemps reconnue pour les fleurs, les légumes et les arbustes.
5 lb \$1.45 10 lb \$1.95 40 lb \$5.95



VIGORO
ENGRAIS POUR TOMATES
5-10-10
La composition soignée de ce Vigoro assure de gros fruits fermes de couleur riche.
3 lb \$1.99



VIGORO
ENGRAIS POUR CONIFERES
6-7-6
Les éléments en dosage bien équilibré apportent une fertilité soutenue à tous les conifères et favorisent une bonne croissance.
3 lb \$1.99 10 lb \$4.95



VIGORO
ENGRAIS POUR ROSIERS
6-10-4
Prolonge la fertilité nécessaire aux rosiers pour développer un bon système racinaire, des tiges fortes, un feuillage sain et des fleurs aux riches coloris.
3 lb \$1.99 10 lb \$4.95



INSTANT VIGORO
Engrais soluble à l'eau pour la fertilisation liquide des pelouses, fleurs, rosiers, légumes et plantes de maison.
1/2 lb \$1.10



w.h. perron

515 boul. LABELLE, Chomedey, Laval

(1/2 mille au nord du pont de Cartierville.)

332-3610 (Montréal et banlieue)



Ouvert les jeudis et
vendredis jusqu'à
9:00 p.m.
Samedi 5h p.m.



Vaste terrain
de stationnement
GRATUIT

UQAM: l'exercice de consolidation de la session d'hiver couronnée de succès

par Mariane FAVREAU

Finalement, la très grande majorité des cours de la session d'hiver de l'Université du Québec à Montréal sont validés dont un fort pourcentage qui étendront leurs activités au-delà du 8 mai.

C'est donc avec un soulagement évident que le recteur de l'UQAM, M. Maurice Brossard, concluait hier, devant les journalistes, que l'exercice de "consolidation" de la session s'était fait avec sérieux et détermination.

Sur 1,742 groupes-cours de premier et deuxième cycles, seuls 23 sont annulés, dont 11 en économie à qui le conseil d'administration accorde un sursis de 48 heures pour déposer de nouvelles propositions.

Si bien que 497 étudiants-cours sur un total de 44,179 sont touchés par des annulations, tant au premier cycle qu'aux études avancées.

Le bilan est donc positif et le recteur n'a que des louan-

ges pour "les efforts très sérieux consentis pour assurer une qualité incontestable, aux opérations de consolidation", dont ont été responsables professeurs, chargés de cours et étudiants, en premier lieu.

Certaines activités ont pu se poursuivre pendant les six semaines de grève dont des stages à l'extérieur, des lectures obligatoires et de celles des travaux pratiques. S'y ajoutent, pour valider la session, des heures de cours supplémentaires (même en fin de semaine), des activités de support, l'utilisation intensive de cours magistraux, le tout se prolongeant dans bien des cas au-delà du 8 mai, date initiale de la fin de la session.

Une première estimation de l'administration permet de constater qu'en sciences 70 pour cent des cours sont prolongés de façon obligatoire après le 8 mai. Dans la famille administration-économie, le pourcentage est de 60 pour cent.

Sciences humaines et formation des maîtres poursuivront respectivement 25 et 15 pour cent de leurs cours après le 8 mai tandis que arts et lettres en prolongeront 15 et 10 pour cent.

Ces pourcentages peuvent paraître étonnants après les déclarations de l'association étudiante et de celles des professeurs s'élevant contre toute prolongation obligatoire de la session.

Le recteur évalue à environ 10 pour cent les demandes de remboursement de cours de la part des étudiants, mais une compilation plus serrée reste à faire. Quant aux demandes d'admission pour l'an prochain, il ne s'attend pas qu'elles soient plus faibles malgré le conflit qui a sévi.

Bref, l'opération "consolidation" qui s'avère douloureuse au départ se solde finalement par le maintien de la presque totalité des cours prévus à la session d'hiver.

En appel en Cour suprême

Dédommagement de \$875,000 à Diane Teno, victime d'un accident d'auto

OTTAWA (PC) — La Cour suprême du Canada a accepté, hier, d'entendre un appel qui, selon certains avocats, pourrait entraîner l'obligation pour les automobilistes de s'assurer jusqu'à concurrence de \$1 million pour responsabilité civile dommages à autrui.

Cette cause, qui est, en réalité quatre en une, s'attache à une décision de la Cour d'appel de l'Ontario accordant \$875,000 de dédommagement à Diane Teno, 11½ ans, de Windsor, qui a

été mutilée physiquement et mentalement, le 1er juillet 1969, lorsqu'elle a été heurtée par une voiture, près de sa demeure.

L'accident est survenu au moment où elle s'éloignait d'un camion de crème glacée Good Humor. D'après les médecins, elle ne pourra jamais plus marcher, se marier ou prendre soin d'elle-même parce qu'elle ne peut pas contrôler ses bras et sa démarche et qu'elle a beaucoup de difficulté à s'exprimer.

La Cour d'appel de l'Ontario a jugé que le conducteur

de l'automobile, celui du camion de crème glacée ainsi que son propriétaire et la mère de Diane, Mme Yvonne Teno, étaient responsables à 25 p. cent chacun. Le jugement ordonnait à chacun d'acquiescer le quart des dommages.

Selon les avocats du conducteur de l'automobile, M. Brian Arnold, 25 ans, de Windsor, cette somme est grossièrement exagérée et il permettrait à la jeune fille d'habiter, le restant de ses jours, sa propre clinique privée, tenue par ses propres employés.

La Loterie olympique

Trafic d'influence: deux Ontariens accusés d'avoir accepté \$110,000

TORONTO (d'après CP)

L'ex-directeur pour l'Ontario de la Loterie olympique et un ancien distributeur pour le Toronto métropolitain de billets de la Loterie olympique et de la Loterie Wintario, ont été accusés hier d'avoir accepté une commission de \$110,000 pour user de leur influence afin d'obtenir pour certaines personnes des postes de distributeurs.

Le procureur général de l'Ontario, M. Roy McMurtry, a fait savoir que Roger Sauvé et Albert Ballingall avaient été mis

en accusation à l'issue d'une enquête de deux mois effectuée par la Gendarmerie royale du Canada.

Les deux hommes, qui avaient démissionné de leurs postes dans le courant du mois, ont été accusés spécifiquement d'avoir accepté un paiement de \$110,000 en échange de leur promesse d'intercéder auprès du gouvernement pour faire nommer certaines personnes aux postes de distributeurs.

M. McMurtry a souligné que la peine maximum pour ce délit était de dix ans de prison.

La Loterie olympique et la loterie Wintario ont fait savoir qu'à la suite de cette enquête, quatre distributeurs de la région torontoise avaient démissionné mardi et qu'un distributeur de Paris, Ontario, avait été relevé de ses fonctions.

Des porte-parole des deux loteries ont insisté toutefois sur le fait que l'affaire avait uniquement trait au fonctionnement interne de la distribution et qu'elle n'impliquait en rien la vente ou la distribution des billets au public.

CORRECTION

MIRACLE MART

Prière de noter que les lampes et les biscuits Peak Frean annoncés dans notre supplément Jour du Dollar ne sont pas en vente au Mail Cavendish.

VENTE PRIN'TANIÈRE!



Fournisseur officiel des Jeux olympiques de 1976

EN VENTE JUSQU'AU 1er MAI SEULEMENT

à Montréal

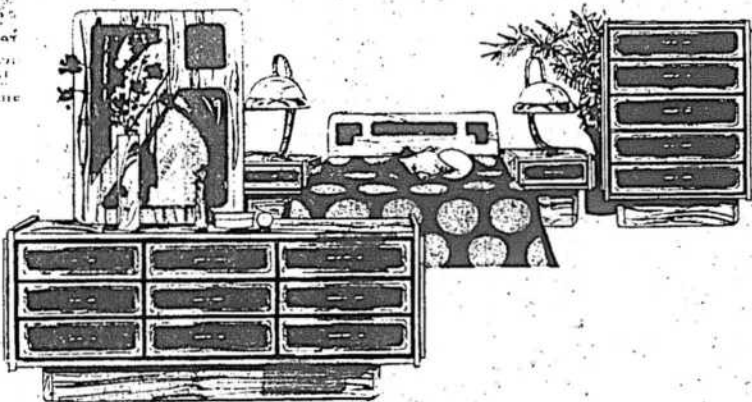
le "best-seller"

tous les jours

la presse

ERRATUM

Dans notre annonce parue dans La Presse du mercredi 28 avril, une erreur s'est glissée dans l'article suivant: les tables de chevet ne font pas partie de l'ensemble et s'obtiennent moyennant un supplément modique.



Mobilier de chambre à coucher

La commode basse mesure 85 x 18 x 31 po et contient 9 tiroirs répartis sur trois rangs symétriques. La commode haute (37 1/2 x 18 x 46 po) est de fabrication identique et contient 5 tiroirs. Le commode basse est surmontée d'un grand miroir encastré de type 3mm. Le mobilier se complète de deux tables de chevet (24 x 18 x 20) à tiroir et d'une tête de lit qui s'obtient en largeur de 54 ou 60 po. Tous les tiroirs sont en bois franc naturel sablé à la main et vernissés, et leur devant est en rogne d'orme. Toutes les armoires ont un piétement robuste en bois massif.

PRIX SPÉCIAL DE FAUCHER \$799⁹⁵



Nous tenons à nous excuser de cette erreur auprès de notre clientèle. La Direction.

48 BOUL. DES LAURENTIDES
PONT-VAIU, LAVAL
384-0590



ÉCONOMISEZ \$3.00 gallon

RYAN UNE COUCHE SEMI-LUSTRE ÉMAIL

Prix ord. \$13⁹³

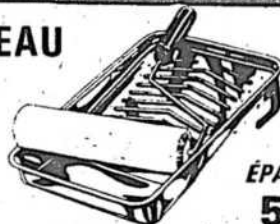
★ Pour cuisine, salle de bain, passages, un grand choix de couleurs.

VENTE \$10⁹³ gallon

L'ENSEMBLE DE ROULEAU ET PLATEAU 7 1/2"

"BERNARD MARKS" ORD.: \$2.49 \$1⁹⁹

PRIX DE VENTE:



ÉPARGNE 50¢

«TEINTURES» À BOIS CÈDRE ET BOIS ROUGE

\$6⁹⁵ gallon

Pour meubles, panneaux, barrières, clôtures

pour bois... naturellement

ESCABEAU

d'aluminium 5 pi \$12⁹⁵

Escabeau tout-usage, idéal pour le foyer.

Économisez quelque \$13⁶¹

Prix cour. \$26.68

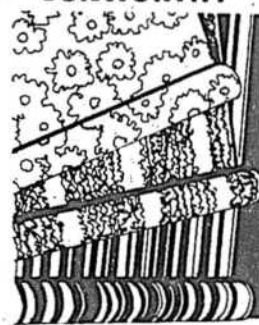
Escabeau d'aluminium 6 pi
Prix régulier \$31.17
Prix de vente \$16⁹⁵



ÉCONOMISEZ JUSQU'À

33 1/3% DE RABAIS

Sur PAPIER PEINT "SUNWORTHY"



CATALOGUES EN MAGASIN

- ENDUIT DE VINYLE
- S'ENLEVE À SEC
- FROTTABLE
- FACILE À POSER
- UN GRAND CHOIX DE PATRONS

Rabais de 50% sur notre stock de papier peint

DISCONTINUÉ EN MAGASIN (dans la plupart de nos magasins)

CHARGE X

Ryan Interlux



457, av. Victoria, Saint-Lambert
Centre d'Achat Pointe-Clair
283, montée Saint-Jean
5661, av. Verdun, Verdun
6417, av. Papineau, Montréal
268, boul. d'Anjou, Châteauguay
11030 ouest, boul. Gouin, Pierrefonds
3522 ouest, rue Notre-Dame, Montréal
3629 est, rue Ontario, Montréal
1389 est, av. Mont-Royal

671-7295
697-8331
769-8481
722-3644
691-3680
684-0239
932-3208
511-0026
522-9889

299, av. Church, Verdun
1732, rue Dufour, LaSalle
5808 ouest, rue Sherbrooke, Montréal
K-Mall, 187, boul. Hymus, Pointe-Clair
11874 est, boul. Notre-Dame, P.A.T.
8671, Place Châteauguay, Lachine
600, rue Notre-Dame, Lachine
Centre d'Achat Ile Perrot, Fincourt
Centre d'Achat Saint-Martin
965, boul. Coré Labellie, Châteauguay, Laval

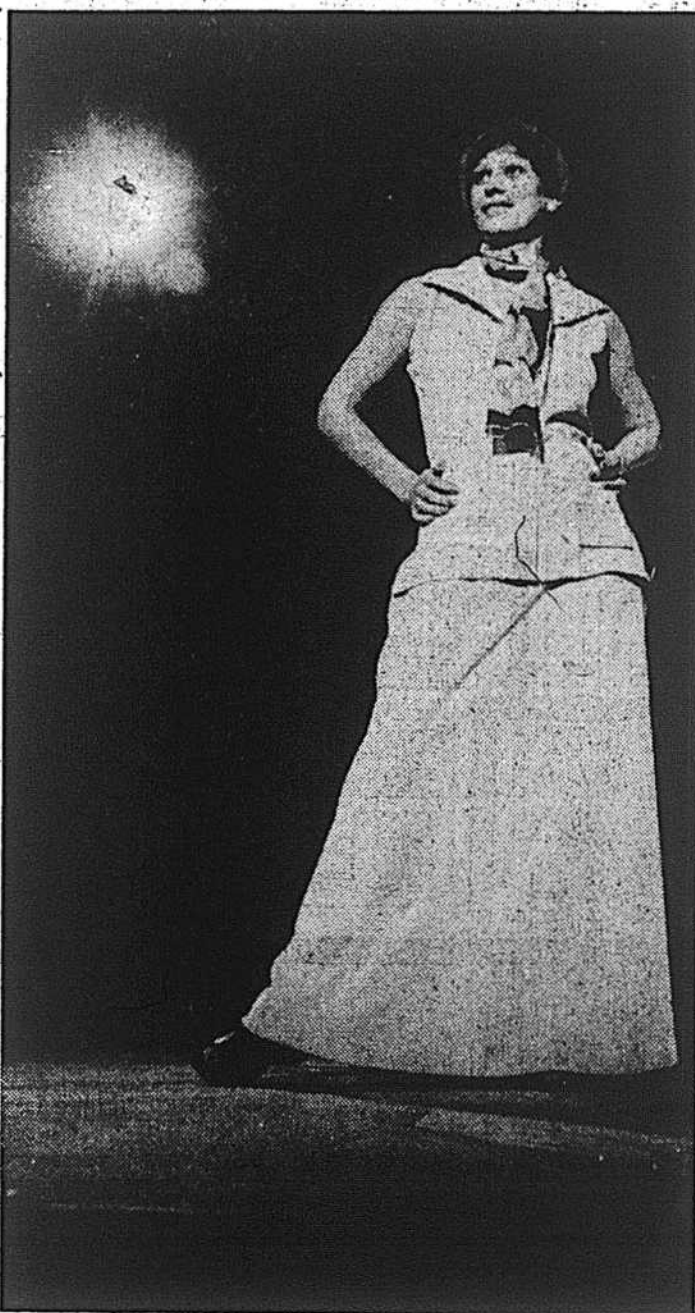
767-1939
363-5500
489-5238
695-5022
645-8011
354-7830
637-9025
453-3840
688-1575

Les Galeries de Granby
40, Evangéline, Granby
21, Place du Marché, Saint-Jean
3150, rue Masson, Rosemont
4835, rue Wellington, Verdun
54, rue du Roi, Sorel
Mail Champlain
2150, rue Lapinière, Brossard
Centre d'Achat Domaine
3235, rue Granby

378-1181
347-0315
728-0211
767-0066
742-3254
672-5554
254-2800



Pour accompagner un pantalon ou une jupe, une tunique marquée d'un matelassé finement piqué à l'avant ainsi qu'aux manches et aux poches en biais. Création exclusive à Tricofil en ratine de velours pastel.



Deux-pièces en ratine de velours pastel composé d'une longue jupe légèrement évasée et mouvante avec veste tailleur sans manches encolure à pointes et poche plaquée. Collection Candide.

Un reportage de
Stéphane MOISSAN

Photos de
Robert NADON

Tricofil relève un défi

Ce n'est pas tous les jours que des collections sont présentées avec des vêtements réalisés dans une filature gérée par les syndiqués eux-mêmes, pas plus qu'il n'arrive très souvent que neuf jeunes secrétaires d'un CEGEP aient le coup de foudre pour une même série de vêtements et décident de se transformer en mannequins pour montrer ce que ça donne quand des travailleurs décident de prendre leurs affaires en main.

Plus de 500 personnes s'étaient rendues mardi soir au CEGEP Lionel-Groulx pour assister à la présentation de la collection Tricofil, rendue possible grâce à la collaboration de plusieurs personnes. Toutes ces personnes avaient payé \$2,00 pour enfin voir ce qu'avaient taillé, tissé, teint et cousu les ouvriers et ouvrières de Tricofil.

A voir et à entendre la réaction du public, il n'est pas présomptueux d'affirmer qu'on assiste à une opération marketing réussie.

Seule usine intégrée

Rappelons brièvement, puisque cette affaire a déjà fait couler beaucoup d'encre, que Tricofil n'est pas une usine comme les autres, qu'elle a dû faire face à un défi qui ne ressemblait pas aux autres non plus.

Seule usine intégrée dans l'Est du pays à fabriquer et à assurer tous ses produits comme à en assurer même la confection, l'usine de la rue Castonguay à St-Jérôme offre maintenant un éventail de lainages ou de tricotés variés allant laine, coton, à des fibres telles que le polyester ou le viscose.

Des vêtements que l'on retrouve sous les marques de commerce "Candide", "Tricofil", "Paysan" et "Patrick Peele", cette dernière ligne étant exclusivement consacrée aux hommes.

Petite histoire

En 1916, la Regent Knitting Mills s'installait à Saint-Jérôme. Durant la deuxième guerre mondiale, cette compagnie employait quelque 1700 ouvriers.

En 1967, Hyman Grover, propriétaire de l'usine, meurt, et son fils Marvin lui succède. En 1972, ce dernier décide de congédier 310 employés. Les 400 employés, pendant trois semaines occupent les lieux: quelque temps après, le 6 juin 1974, on ferme les portes.

Quatre cents ouvriers sont laissés à la rue avec pour seul partage leur ancienneté et une compétence spécialisée devenues inutiles. Une étude de rentabilité effectuée par la firme Kurt et Salmon pour le compte du comité de reclassement des employés de la Regent, conclut que moyennement des investissements de l'ordre de \$600,000 et un changement de direction de l'entreprise, cette usine de quelque 45 bâtiments et de plus de 1,500 machines pourrait faire plus de profits que de pertes.

Mais il fallait prendre des décisions, et les bonnes. Les syndiqués décident donc de prendre l'usine en main. Les travailleurs et travailleuses de la "Regent", comme l'appellent les Jérômeiens, franchissent une étape décisive: la Société Populaire Tricofil naissait.

Première usine textile autogérée

C'est donc en 1975 que Tricofil prenait la relève en devenant la première usine de textile autogérée. Mais dans cette entreprise comme dans plusieurs autres au Québec, la machinerie ancienne et non compétitive condamne l'usine à plus ou moins long terme. A Saint-Jérôme, avec l'usine, c'est aussi 400 travailleurs et une part importante de l'économie qui étaient remis en question.

Ce n'est donc pas sans problème que la Société Populaire Tricofil s'est établie sur des bases cogestion-autogestion. Car Tricofil devenait une entreprise très différente de l'entreprise capitaliste telle qu'on la connaît aujourd'hui.

Ainsi on prévoyait réaliser des profits au cours de la première année d'opération. Avant d'obtenir des résultats satisfaisants, Tricofil devait toutefois disposer de \$600,000 dont \$300,000 proviendraient de la Société de Développement Industriel si sa campagne

de souscription populaire recueillait la même somme.

Cet objectif n'a été atteint qu'à la mi-janvier 76. De plus on devait récupérer une nouvelle clientèle, puisque les anciens clients de l'ex-Regent Knitting s'étaient évidemment adressés ailleurs pendant l'année où l'usine avait été fermée. Le temps requis pour cette récupération a retardé la remise en marche de l'entreprise qui n'a commencé à opérer qu'en septembre 1975. Ce retard occasionnait également plusieurs dépenses. Avant même de commencer à opérer, le capital était entamé.

Une collection nouvelle et rajeunie

C'est donc après de nombreux avatars que l'on assiste aujourd'hui à la création d'une ligne de vêtements réalisés pour la plupart en ratine de velours pour la saison estivale, d'une qualité incontestable. Une collection dessinée entièrement par Jacqueline Richardson, seule styliste de la maison, engagée à contrats et qui a le dernier mot sur toutes les conceptions.

Après le succès d'une première collection "Fêtes" où une centaine de magasins et boutiques à travers le Québec et l'Ontario se sont montrés vivement intéressés par la collection, voilà que l'on prévoit une hausse sensible des investissements. On a déjà vendu pour plus de \$800,000 et le carnet de commandes est de mieux en mieux garni.

L'avenir de Tricofil ne se joue plus à pile ou face. Le nouveau directeur du marketing, Maurice Desrosiers, affirme que Tricofil veut développer une ligne de vêtements d'avant-garde tout en faisant également preuve d'agressivité au niveau des ventes. "Nous avons mis particulièrement sur la ratine de velours et avons eu la chance que ce textile soit de plus en plus en vogue tout en n'ayant pas la concurrence des importations."

Soulignons l'acquisition d'une jeune designer spécialisée en tricot qui n'a pu qu'apporter un élément intéressant au niveau créativité sans oublier la palette des couleurs, les fantaisies et les prix fort raisonnables oscillant entre \$8 et \$30.

Un nouveau souffle

Ce nouvel esprit ne se manifeste pas uniquement à travers les 80 nouveaux modèles que comporte cha-



Collection Tricofil Paysan en laine et polyester. Blouson à larges carreaux rouge blanc et noir avec taille et poignets marqués d'une bande de tricot rouge.

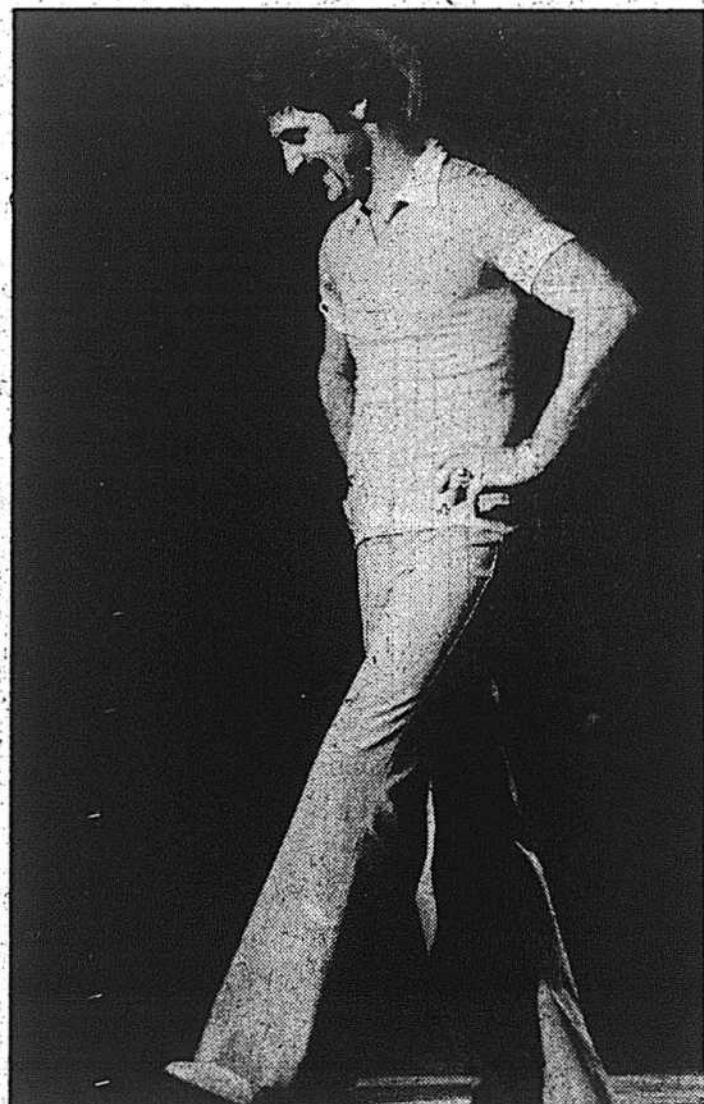
cune des collections, car les perspectives d'avenir pour Tricofil sont maintenant loin d'être sombres.

En effet, dans quelques heures, les administrateurs seront en mesure de rassurer la clientèle et les acheteurs, et de prouver que l'on peut réussir des tours de force et surmonter lentement mais sûrement des obstacles financiers que même les banques et les ministres qualifient de gaspillage et d'échec. Non seulement les ouvriers et ouvrières comme les administrateurs de Tricofil ont-ils compté sur des sympathisants, mais ils ont également su regarder ailleurs et trouver de l'aide plus en rapport avec la condition réelle du développement chez nous.

Une percée surprenante

Plusieurs mois d'efforts et d'espoir n'auront pas réussi à faire passer le nombre des travailleurs de la première heure de 30 à 113 aujourd'hui, mais comme le soulignait aussi l'avocat Pierre Marois lors de la deuxième phase de la campagne de souscription pour Tricofil: "S'il y a quelque part au Québec le creuset d'un modèle possible de nouvelle entreprise, qui colle à notre réalité, il est chez Tricofil qui représente un défi colossal dans une société capitaliste."

Enfin, pour les travailleurs du Québec, comme le souligne Maurice Desrosiers, c'est avant tout une expérience considérée d'avant-garde, une action et une création collectives où les ressources extraordinaires des travailleurs prouvent qu'ils peuvent arriver à quelque chose avec bien peu.



Tricot de coton extensible, souple et confortable. Collection pour hommes Patrick Peele. Pour moins de \$8.

ARTS PLASTIQUES/LA SEMAINE

Le Musée des Beaux-Arts rouvre ses portes

Dans un peu plus d'une semaine, soit le 8 mai prochain, le Musée des Beaux-Arts de Montréal rouvrira ses portes, après avoir effectué des travaux de l'ordre de \$10 millions qui auront duré trois ans. À compter de vendredi prochain, le musée recevra donc divers groupes de la communauté montréalaise pour leur faire les honneurs du nouvel espace. Pompiers, policiers, travailleurs, journalistes, etc., seront successivement invités, à des réceptions échelonnées tout le long de la semaine prochaine.

Le Musée des Beaux-Arts aura, à compter du 11 mai, de nouvelles heures d'ouverture. De midi à 19 h et six jours par semaine, le lundi étant jour de relâche, les visiteurs pourront se rendre visiter les nouvelles installations ainsi que les expositions temporaires. Un prix d'entrée volontaire sera également en vigueur. Il s'agira pour chaque visiteur, selon un système qui existe dans plusieurs musées du pays et des États-Unis, de verser à l'entrée un montant à sa discrétion afin, selon le président du musée

M. Murphy, de "manifeste leur engagement envers le musée". Pour les membres de l'Association des Amis du Musée la cotisation annuelle de \$15 par personne dispense évidemment de cette contribution. Il y a actuellement 5,500 membres dans l'association et le musée espère doubler ce nombre d'ici peu.

Gravure de Rembrandt
Le Musée des Beaux-Arts, toujours en activité malgré la fermeture de trois ans, a fait l'acquisition d'une gravure de Rembrandt qui évoque un paisible paysage hollandais. Intitulée "Paysage de bateau", l'œuvre mesure 62cm sur 107.

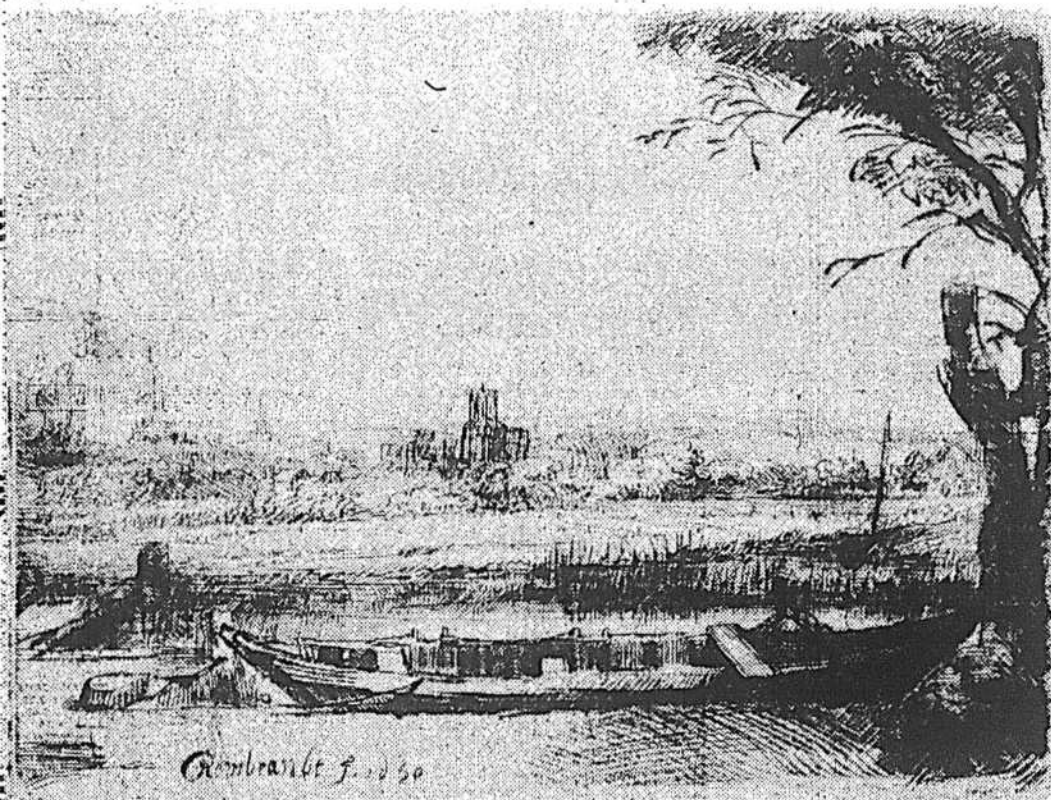
La gravure a été exécutée en 1650 à une époque où Rembrandt s'intéressait particulièrement au dessin de paysage. Elle sera exposée dans la galerie des dessins et estampes du musée.

Acheté à Düsseldorf grâce au Fonds spécial de remplacement du musée, la composition comprend un certain nombre d'éléments simples: un bateau amarré à un quai, un canal derrière lequel s'étend un pré bordé d'arbres. Le ciel dégagé et le contraste entre la lumière et l'ombre donnent l'impression d'une journée ensoleillée.

Une épreuve semblable à l'œuvre du musée et aussi de seconde série est exposée au Rijksmuseum d'Amsterdam.

Une autre acquisition récente du musée sont les "Sept Vices", série de dessins exécutés par le maître hollandais Hendrick Goltzius. Cet ensemble, que l'on croyait perdu depuis longtemps, est l'une des plus importantes acquisitions du musée dans le domaine du dessin. Les œuvres furent exécutées en 1592, à l'encre et au lavis avec des reliefs de craie blanche.

Les figures sont représentées dans des niches. Elles symbolisent l'orgueil, l'avarice, la colère, l'envie, la luxure, la gourmandise et la paresse. Chaque dessin, qui mesure 32cm sur 16, est fortement caractérisé par l'expression du visage et la pose. Des symboles, tels le bouc et le cerf pour la luxure, identifiaient à l'époque aux yeux des fidèles les péchés capitaux. L'acquisition qui provient de Vaduz, au Liechtenstein, pour une somme non divulguée, a été effectuée grâce au Fonds spécial de remplacement.



"Paysage au bateau", 1650 de Rembrandt.



"La Volupté" (Les Sept Vices) de Goltzius.

Donald M. Donald présente

ROBERTA FLACK

EN RECITAL

LUNDI 10 MAI

21H

Billets \$8.50, \$7 et \$4
en vente au
Musée des Beaux-Arts - P.V.M.
et aux guichets
de la Place des Arts.

SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) H2X 1Z9

Guichets: du lundi au
samedi inclusivement,
de midi à 21 heures. Pas de
réservations téléphoniques.
Renseignements: 842-2112

REPRISE DU SUCCÈS DE L'ANNÉE

Du 15 avril au 8 mai

JUSQU'AU

8 MAI

THÉÂTRE MAISONNEUVE
1120 BUELRY

L'Atelier de la nouvelle compagnie théâtrale présente:

LA FACE CACHÉE

Textes de
Pierre Voyer

Musique de
Réal Trépanier
et Pierre Voyer

mise en scène:
Jean-Marie Francoeur

Décor: Réal Ouellette

Costumes: François Laplante

Théâtre du Gesù, 1200 rue Bleury
Représentations à minuit 19:

29-30 avril, 1^{er} mai, 6-7-8 mai, 13-14-15 mai

CHOM - FM présente

JOE FOCKER

VENDREDI 7 MAI - 20 H

FORUM DE MONTRÉAL

Billets \$6.50

MAINTENANT EN VENTE
aux guichets du Forum et à tous
les comptoirs T.R.S.

GILLES PELLETIER
FRANÇOIS TASSE
EDGAR FRUITIER
AUBERT PALLASCIO
JEAN BROUSSEAU
ROGER GARCEAU
PIERRE DAGENAIS
YVON BOUCHARD
MARCEL GIRARD

THEATRE DU GESU
1200 BUELRY
15 MARS AU 12 MAI

866-1964

LA NOUVELLE
COMPAGNIE THEATRALE

HELENE LOISELLE
FRANÇOISE GRATON
CARMEN TREMBLAY
ANGELE COUTU
LOUISE SAINT-PIERRE
LUCILLE PAPINEAU
NADINE MARCHAND

CLAIRE RANGER
YVES ARNAU
JEAN-PIERRE BERGERON
LOUIS DALLAIRE
PAUL DION
GILLES DIONNE
YVON DUMONT
PIERRE-ANDRÉ FOURNIER
MARCEL GAUTHIER
JEAN-LOUIS GUTHRIE
GUYAN GUYARD
JACQUES KANTO
PIERRE LEBLANC
MICHEL PASQUIER
JEAN TREMBLAY

MISE EN SCÈNE
YVAN CANUEL

CLAUDE FORTIN
COSTUMES
SOLANGE LEGENDRE
MUSIQUE
CLAUDE ET SERGE ROY

ETUDIANTS: \$2.

SHAKESPEARE
MACBETH

THEATRE des VARIETES

Lundi à
dimanche
8 heures p.m.
Samedi
7 heures et
11 heures p.m.

A L'AFFICHE JUSQU'AU 30 MAI

HOCUS POCUS

Revue musicale et magie

DOMINBAU, GILLES LATULIPE, MANDA, MICHEL NOËL
MONIQUE SAINTONGE, PIERRE JEAN, ROBERT DESROCHES

Chorégraphie: John Kelly

4530, rue Papineau

RÉSERVEZ VOS BILLETS IMMÉDIATEMENT Tél.: 526-2527

Michel Gélinas, en collaboration avec CFGL-FM, présente

BECAUP

19 au 23 mai

Billets en vente à la Place des Arts, chez Sauvé Frères et au Montreuil Truss P.V.M.

SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) H2X 1Z9

Guichets: du lundi au
samedi inclusivement,
de midi à 21 heures. Pas de
réservations téléphoniques.
Renseignements: 842-2112

BEAU DOMMAGE

du 27 mai au 6 juin
à 8:30 hres

Billets: \$3.50 à \$5.50
MAINTENANT EN VENTE À LA
P.D.A. ET CHEZ SAUVÉ FRÈRES

THÉÂTRE
MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) H2X 1Z9

Guichets: du lundi au
samedi inclusivement,
de midi à 21 heures. Pas de
réservations téléphoniques.
Renseignements: 842-2112

Douglas détenu à Montréal

(d'après CP) — Roosevelt Douglas, qui avait été condamné à deux ans de prison pour avoir participé, en 1969, au sac de l'informatique de l'université Sir George Williams, a été arrêté hier par la Gendarmerie, après avoir omis de se présenter aux services de l'Immigration de Toronto pour être déporté.

L'avocat de Douglas, Juanita Westmoreland-Traore, a déclaré que son client l'avait appelée peu après son arrestation pour lui dire qu'on l'amenait au centre de détention de la Sécurité provinciale, dans l'est de Montréal. Elle a ajouté qu'elle avait immédiatement adressé un télégramme au ministre de l'Immigration Robert Andras, demandant un sursis à l'ordre de déportation pour permettre à Douglas d'être entendu par la Commission d'appel de l'immigration.

Une heure avant son arrestation, Douglas avait déclaré par téléphone à un reporter de Radio-Canada qu'il pensait avoir le droit d'être entendu avant d'être déporté, et qu'il doutait que son cas puisse être jugé impartialement en son absence. Un peu plus tôt, il avait téléphoné au Toronto Star pour faire savoir au journal que même s'il se cachait, il ne violait pas la loi et que le véritable coupable était le ministre Andras.

M. Andras, en même temps que le Solliciteur général Warren Allmand, a signé un document dans lequel il affirme que Douglas constitue une menace à la sécurité nationale et que, par conséquent, il n'a pas le droit de protester devant la Commission d'appel de l'immigration contre son ordre de déportation. Il est très rare qu'un ministre signe un document de ce genre.

Devant cette objection de MM. Andras et Allmand, Douglas s'est adressé à la Cour suprême du Canada. "Étant donné que ma cause est encore devant la Cour suprême, a-t-il dit au Toronto Star, j'ai décidé de suivre la route de la désobéissance civile. Tant que le jugement n'aura pas été rendu, me déporter serait commettre une injustice."

Douglas avait été reconnu coupable en 1971 de méfait public; il fut condamné à \$5,000 d'amende et à deux ans de prison, dont il purgea 18 mois. Il en appela de sa sentence devant la Cour d'appel du Québec, mais entre-temps, un ordre de déportation fut émis à son endroit.

Douglas affirme qu'il risque la peine de mort en tant qu'activiste s'il est renvoyé dans son pays, la Dominique. "Une loi promulguée en Dominique en 1974, précise-t-il, donne à tout citoyen le droit de tuer une autre personne qu'il sait membre d'une association hors-la-loi."



photo Denis Courville, LA PRESSE

Le feu détruit l'orphelinat Saint-Arsène

Un violent incendie a complètement détruit, ce matin, l'ancien orphelinat Saint-Arsène, situé au 7321 rue Christophe-Colomb, qui avait été transformé en septembre dernier en école privée. Le sinistre n'a fait aucun blessé, le gardien de nuit ayant donné l'alerte et organisé l'évacuation des 32 enfants, de 6 à 15 ans qui occupaient le dortoir situé au troisième étage de l'immeuble. Le feu a été découvert vers 2h00 près de l'incinérateur du deuxième étage. Plus de 100 pompiers ont combattu les flammes qui faisaient toujours rage à 6h00 ce matin. L'institution dirigée par les Frères de Saint-Gabriel, avait été fondée le 15 octobre 1906 par Mgr Pierre-Arsène Dubuc et avait accueilli jusqu'à l'année dernière des milliers d'orphelins. Comme tous les orphelinats, il avait dû changer de vocation quand les offres d'adoption ont largement dépassé la demande au cours des dernières années.

Choquette et Sénécal sont libérés sur parole

Soulignant avec emphase que les accusations portées contre Gilles Choquette et Jacques Sénécal n'avaient rien de commun avec le vaste et sombre complot dont ils semblaient être les auteurs, si l'on se fiait aux titres de certains journaux, le procureur de ces derniers, Me Pierre Cloutier, s'est élevé contre cette publicité à la fois fraccassante et désordonnée. Et injuste aussi.

Exhibant des copies de deux quotidiens du matin, Me Cloutier s'est demandé où était le véritable et dangereux arsenal qu'on avait supposé trouvé chez ses clients.

"Tout ce dont ils sont accusés, dit-il au juge Marcel Beauchemin, c'est d'avoir recélé divers articles, dont le plus "dangereux" est, semble-t-il, une machine à photocopier. Les voyez-vous attaquer le stade olympique avec cela...?" demanda-t-il au tribunal.

Le juge Beauchemin, qui avait auparavant noté comme tout le monde que les prévenus n'étaient

même pas accusés de la possession des deux armes (l'une de chasse, l'autre non utilisable) qui avaient été trouvées chez eux; convint qu'il y avait peut-être eu, effectivement, exagération.

Me Cloutier ajouta encore: "Je ne sais pas si cela ressort de l'imagination de certains journalistes, ou de la volonté de certains policiers de justifier leurs salaires, mais c'est franchement inadmissible que l'on ait charrié de cette façon."

Quant au procureur de la Couronne, Me Lise Pominville, elle devait mettre un frein rapide à la discussion

en déclarant soudainement que le ministère public n'avait pas d'objection à ce que les deux hommes soient remis en liberté provisoire immédiate.

Elle demanda seulement que l'on exige que les prévenus demeurent à l'adresse où ils avaient été appréhendés, et qu'ils notifient les autorités de tout déménagement ultérieur.

Quant à leur enquête préliminaire, elle a été reportée au 6 mai, après qu'on eut rejeté successivement le premier de ce mois (fête des travailleurs) et le 24 (fête de la reine) comme autres dates acceptables.

Québec offre une hausse de 15 pour cent aux médecins

par Nicole BEAUCHAMP

Les mesures d'austérité économique vont toucher les médecins spécialistes du Québec dans leurs négociations avec le gouvernement, dont les offres visent à plafonner leur revenu brut moyen annuel et à contrôler l'utilisation des tarifs de la rémunération à l'acte jusqu'en juin 1978.

La politique monétaire du ministère des Affaires sociales scinde la prochaine entente, relative au régime d'assurance-maladie, en deux périodes.

● Pour la première période, s'étalant du 1er mai 1976 au 30 juin 1977, le gouvernement accorde aux médecins spécialistes une hausse des tarifs de 15 pour cent. Mais cette hausse doit correspondre à une augmentation de 15 pour cent du revenu brut moyen annuel par rapport à celui de 1974, qui s'élevait alors à \$63,000 pour l'ensemble des médecins spécialistes.

● Le ministère et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ) doivent réviser les normes monétaires pour la période finale de l'entente (1er juillet 1977 au 30 juin 1978). Mais toute hausse du tarif ou tout relèvement du revenu moyen brut se pliera aux règlements du programme anti-inflation applicables aux professionnels.

Le gouvernement a enrubanné cette politique dans un "protocole relatif à la définition et aux mécanismes de mise en oeuvre des objectifs tarifaires généraux". Ce jargon désigne tout simplement les contrôles de la rémunération à l'acte et le plafonnement des revenus.

Le fameux protocole, donc, assortit la rémunération de trois mécanismes de contrôle: les règles d'application, les réaménagements tarifaires et le régime de redressement. Le ministère appelle cela "un encadrement expérimental qui est apparu utile dans les circonstances actuelles".

Les trois formules reviennent essentiellement à la même chose. Dès que l'on dénotera des augmentations imprévisibles, dues à la fréquence de certains types d'actes médicaux ou à l'utilisation abusive du code de tarifs, et risquant au bout du compte de crever le plafond monétaire prévu, on apportera des changements. Les "correctifs", dont fait mention le protocole au sujet des "règles d'application" et du "régime de redressement", peuvent se traduire en réaménagements de tarifs tout aussi bien qu'en d'autres mesures.

Contrôle interne

Il y a tout de même une subtilité. Il incombe à la FMSQ d'édicter les règles d'application "qui permettent de corriger les situations déviantes". En clair, on demande d'abord à la FMSQ, composée de 23 associations représentant les diverses spécialités

médicales, d'établir un contrôle sur ses membres.

Quand ce contrôle interne flanche, quand le gouvernement décèle des écarts significatifs par rapport à "l'objectif tarifaire général", il en donne avis à la Fédération. Celle-ci doit élaborer les correctifs dans un délai d'un mois et demi, sous peine de voir le ministère intervenir par "des redressements provisoires".

Le "régime de redressement", c'est ni plus ni moins le ministère qui talonne la Fédération dans son rôle de préfet de discipline auprès de ses membres.

Malgré ces contraintes, le protocole stipule: "Il n'a aucunement pour objet de remettre en cause le principe de la rémunération proportionnelle au travail professionnel et il reconnaît la nécessité de favoriser la productivité réelle des médecins spécialistes." Il ajoute plus loin: "Advenant que l'application du présent protocole cause préjudice aux médecins spécialistes d'une discipline en raison de circonstances exceptionnelles, les parties conviennent de rechercher les solutions appropriées."

Le plafonnement

La conclusion d'une entente entre le gouvernement et les médecins spécialistes trébuche sur ce dernier obstacle: le plafonnement et ce qu'il comporte. Dans une lettre adressée aux médecins spécialistes, le président de la Fédération, le Dr Raymond Robillard s'exprime ainsi: "La Fédération accepte une hausse de tarifs de 15 pour cent, même si ce pourcentage d'augmentation ne représente guère plus que la compensation de l'augmentation des frais professionnels depuis 1971, soit environ 50 pour cent, et celle prévue pour 1976-77. Elle n'accepte pas toutefois d'abandonner en retour le concept de la productivité inhérent au principe de la rémunération à l'acte, ou de collaborer à une restriction du volume et de la qualité des services offerts à la population."

D'après les calculs du Dr Robillard, le gouvernement offre au "médecin spécialiste moyen" une hausse de revenu réelle de l'ordre de \$1,200, puisque l'entente en vigueur remonte à décembre 1970.

Il va sans dire que la politique de contrôle soumise par le ministère des Affaires sociales bouscule la latitude de manoeuvre dont ont joui les médecins en cabinet privé depuis le début du régime d'assurance-maladie.

Cette politique inspire à la Fédération, du moins à ses porte-parole, toutes sortes de craintes quant à ses retombées sur la pratique médicale. Imposera-t-elle oui ou non, même indirectement, une limite au volume d'actes posés par un médecin? etc. On ne se surprendra pas si cette question alimente une longue polémique sur la scène publique.

Roger Laroze
VENEZ NOUS VOIR
AVANT D'ACHETER
un
ORGUE
ORGUE CONN
Le plus grand centre d'orgues
et de pianos à Montréal
LOCATION ECHANGE
1490 est, rue Fleury
384-5115

AVANT DE SORTIR ENSEMBLE
ILS SE SONT CHOISIS
MUTUELLEMENT
SUR UN ECRAN DE TELEVISION

VIDEO-RENCONTRE UNE METHODE UNIQUE
Vous entendez, vous voyez les personnes sur film avant
le premier contact, vous pourrez donc choisir vos nouvelles
relations librement, sainement et en toute connaissance de cause.

Notre rôle s'arrête là
Centre VIDEO-RENCONTRE 384-4970

M. BILLARD

vous présente le
nouveau modèle Continental

Rég.: \$1,675

PRIX
SPÉCIAL \$1,275

ACCESSOIRES EN SUS

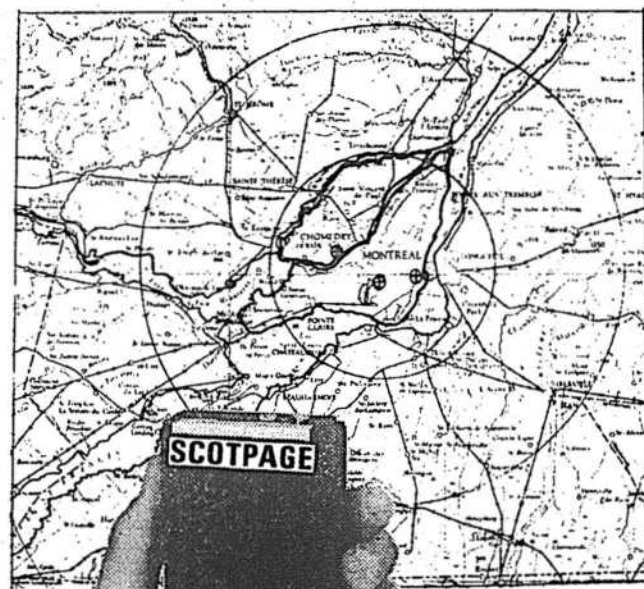
★ Ardoises ultra grandes, en 3 pièces de 1'1"

★ Surface de bande en formica de 2"

Le Centre du Billard de Montréal Inc.

7111, rue Saint-Denis,
Montréal 327
tel.: 274-2457

Le contact radiophonique dans un rayon qui déborde la ville.
Appel direct ou par l'opératrice.



SCOTPAGE

Nous utilisons un petit appareil radio
léger et très sensible. Il produit un signal
perceptible partout — dans votre voiture,
le camion ou au sous-sol.

Il n'en coûte que quelques cents par jour pour
demeurer en contact avec le foyer ou le bureau.
Un téléphone dans la poche.

SCOTPAGE corp. 688-7773
Ltée

Nous saurons
bien vous chausser...



**SOULIER DE
CONFORT**
couleurs: noir, brun,
blanc, beige

aussi tan
largeurs B et D

Suppléments de \$2.00 pour grandeur 10 1/2 et 11
Choix de sacs à main assortis



C. BEAUSOLEIL INC.

1036 EST. RUE ONTARIO, ANGLE AMHERST, 522-6338
781 EST. RUE JEAN-TALON, FACE AU METRO 272-7222

Spoliation du plus grand bien collectif

L'homme pourrait causer des pénuries alimentaires à l'échelle mondiale d'ici 20 ans, s'il continue à mal utiliser le sol, a déclaré récemment M. Mostafa Tolba, directeur exécutif du programme des Nations unies pour l'environnement. "Ce qui est fait aujourd'hui à l'environnement, a-t-il poursuivi, pourra difficilement être corrigé dans 15 ou 20 ans." Voilà un cri d'alarme qui s'ajoute à tant d'autres, mais semble laisser les politiciens indifférents. C'est ainsi que, jeudi dernier, l'Union des producteurs agricoles (UPA) du Québec lançait un appel semblable au gouvernement Bourassa pour l'inciter à légiférer contre le gaspillage des terres agricoles.

Le président de l'UPA, M. Paul Couture, a indiqué que la superficie des terres arables du Québec a diminué dramatiquement depuis quelques années. Le Québec ne possède plus, en effet, que 1,1 acre par habitant de sol cultivable, alors que, selon l'Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation, il faut un minimum de 2 acres par habitant pour assurer une sécurité alimentaire raisonnable à une population. En raison de la spéculation foncière et des achats de terres par les étrangers, a précisé M. Couture, l'agricul-

ture québécoise se trouve désorganisée par la perte constante de ses meilleurs sols. De 25 à 30 pour cent des bonnes terres au Québec seraient ainsi l'objet de la spéculation ou la propriété d'étrangers. Cette situation est beaucoup plus grave que la plupart des citoyens le croient. Le Québec, en effet, dépend, sauf pour les produits laitiers, de plus en plus de l'extérieur pour son alimentation. Il importe actuellement plus de 40 pour cent de ses aliments.

La population du monde double tous les 25 ans, mais la production vivrière demeure à peu près stable. La pression de la demande sur les produits agricoles va donc en faire croître les prix de façon irrésistible et considérable. D'ailleurs, ce processus est déjà en marche. Si l'on ajoute à cela le fait que, pour la majorité des citoyens, l'alimentation occupe, dans leur budget, le poste le plus coûteux, il ne fait pas de doute que le gaspillage des terres arables devrait les préoccuper au plus haut point. Sans compter que l'agriculture moderne est génératrice de nombreux emplois. Les consommateurs, en effet, n'achètent plus, comme jadis, à l'état brut, les produits de la ferme. Ceux-ci subissent de plus en plus de transforma-

tions qui exigent une main-d'œuvre croissante et spécialisée. D'ailleurs, la plus grande partie du prix des aliments tient à cette manutention accrue.

Les ministres de l'agriculture qui se succèdent dans le gouvernement Bourassa sont tous d'accord sur la gravité du problème agricole. L'actuel ministre Kevin Drummond a même avoué que le relevé effectué par son ministère au cours des derniers mois démontre que le gaspillage des terres arables "dépasse de beaucoup l'envergure qu'on avait soupçonnée jusqu'alors" et "commande une intervention gouvernementale à la fois rapide et énergique". Son prédécesseur, M. Normand Toupin, était du même avis et avait promis une loi sur le zonage agricole qui n'a, évidemment, jamais vu le jour. Pourquoi alors, en dépit de toute cette manifestation de bonne foi, le gouvernement Bourassa ne fait-il rien pour protéger les terres arables? On ne devrait pas poser une telle question, puisque la réponse est connue depuis plusieurs années.

C'est que le parti libéral est actuellement faible de sa force. Il comprend, en effet, une centaine de députés qui sont à peu près autant de

lobbyistes pour qui l'intérêt général de l'agriculture passe bien après les intérêts particuliers des municipalités de leurs régions respectives. La plupart de ces municipalités sont d'ailleurs préoccupées de s'agrandir, d'attirer des industries et, par conséquent, permettent la transformation des terres agricoles environnantes en terrains à construire. Les constructions domiciliaires ou industrielles sont évidemment d'un rapport fiscal beaucoup plus élevé que des terres agricoles.

Cependant, il appartient à l'Etat de promouvoir le bien supérieur de la collectivité. Mais ce principe se réalise rarement dans les faits. Le bien commun est, la plupart du temps, considéré comme la somme de certains intérêts particuliers. En l'occurrence, le développement des municipalités. Une telle politique à courte vue est tout de même aberrante. Car rien n'est plus important pour tous les êtres vivants, que la nourriture. Or, on la tire presque en totalité, directement ou indirectement, de quelques pouces d'épaisseur de terre, qui se fait de plus en plus rare pour nourrir une population de plus en plus nombreuse. Comme dirait le personnage bien connu Astérix: "Ils sont fous ces politiciens!"

Ivan GUAY

bloc-notes

Les préoccupations de M. Clark

Dans le bref discours qu'il a prononcé mardi devant la Chambre de commerce de Montréal, le nouveau leader conservateur Joe Clark a mis en relief deux éléments qui distinguent à ses yeux le Parti conservateur du Parti libéral: une certaine conception du parlementarisme et des relations fédérales-provinciales.

Dans le premier cas le jeune leader reproche au gouvernement Trudeau de s'entourer du mystère le plus absolu et du plus grand secret quand il s'agit par exemple, des questions économiques et des orientations à prendre pour l'avenir. Il en résulte une érosion du rôle du Parlement et, par ricochet, de l'opinion publique, qui devraient normalement compléter dans le choix des orientations économiques. M. Clark se plaint notamment des réponses évasives et insignifiantes apportées par les ministères aux questions d'ordre économique qui leur sont adressées par les députés de l'opposition, "comme si ce n'était pas de nos affaires, ni, par conséquent, des vôtres", précise-t-il.

M. Trudeau a beau affirmer, comme il l'a fait au cours de la célèbre entrevue accordée à CTV en décembre dernier, que le Parlement et la représentation directe constituent le meilleur moyen dont un gouvernement dispose pour connaître la volonté d'un pays aussi vaste et diversifié que le Canada, que ce système est le plus en mesure de lui faire connaître ce que veulent les Canadiens, en pratique M. Trudeau et plusieurs de ses collègues se comportent comme si le Parlement n'était rien d'autre qu'un mal nécessaire.

Le rôle du Parlement est court-circuité quand les ministères réservent aux médias d'information, à qui il n'est pas interdit de mentir, les réponses ou les commentaires les plus significatifs, cependant que les députés doivent, en réponse à leurs questions se conten-

ter de propos vagues et dominés par la restriction mentale. Ce qui montre bien que le débat parlementaire, dont on aime tant vanter les mérites, a moins d'attrait que les numéros électoralistes tenus devant la presse dans les coulisses parlementaires.

Pour être juste, il faut dire que si M. Trudeau croit au système parlementaire qui est le nôtre, le Parlement le rend "impatient" parce qu'il le considère de "moins en moins utile", à cause des immenses pertes de temps qui résultent des discours qui se répètent durant des jours et des jours.

Mais on peut cependant vouloir moderniser un parlement et tâcher, en attendant, d'en tirer le meilleur parti possible, si on croit vraiment qu'il constitue encore le meilleur moyen, pour le gouvernement d'un grand pays comme le Canada, de connaître la volonté des citoyens.

Pourquoi, par exemple, le premier ministre Trudeau a-t-il choisi d'exposer son programme de contrôle des prix et des salaires, à la télévision, en octobre dernier, de l'expliquer en long et en large partout au Canada durant plusieurs semaines, et n'a-t-il jamais prononcé un discours sur la question devant le Parlement afin d'y amorcer, en bonne et due forme, un débat de fond? Pourquoi a-t-il choisi de lancer sur les ondes, et de poursuivre sur diverses tribunes, le débat sur la nouvelle société qu'il souhaitait voir s'instaurer au Canada, plutôt qu'en Chambre où se trouvent ceux qui, à son dire, sont les plus capables de faire connaître au gouvernement "la volonté du pays"?

Ce mépris de la Chambre des communes n'est-il pas le corollaire d'un certain mépris de l'opinion et de la participation publiques? Par exemple, M. Trudeau, en lançant l'idée de la nouvelle société, n'a-t-il pas invité toute la population à un large débat sur les valeurs qui devront fonder la société canadienne

de demain? Pourtant il est demeuré coi depuis trois mois sur ce sujet, cependant qu'il est rumeur que le gouvernement soit en train de planifier en catimini cette société de demain, de connivence avec les fonctionnaires, mais à l'insu des citoyens et de leurs représentants élus en lesquels M. Trudeau voit pourtant un adjoint essentiel de nos gouvernements.

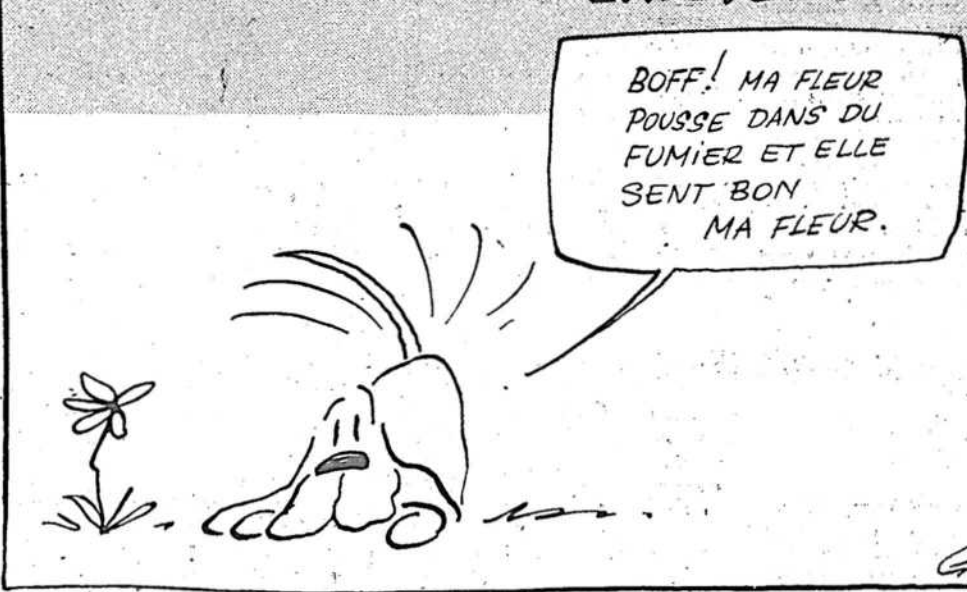
Enfin M. Clark s'en prend à la conception que se fait des relations fédérales-provinciales le gouvernement libéral, qu'il accuse de prendre des décisions unilatérales qui vont souvent à l'encontre des aspirations raisonnables ou des besoins légitimes des provinces.

Les exemples ne manquent pas qui illustrent la thèse de M. Clark. Au moment même où celui-ci parlait à Montréal, à Ottawa le ministre québécois Claude Forget exprimait la méfiance qu'il entretenait à l'égard du gouvernement fédéral depuis sa décision unilatérale de revenir sur ses engagements passés et de mettre fin à sa participation aux programmes d'assurance-hospitalisation et d'assurance-santé, lui qui a entraîné, parfois contre leur volonté, les provinces dans ces programmes extrêmement coûteux. Et au même moment, le gouvernement fédéral rendait public que sa nouvelle politique de l'énergie, avant même d'en avoir officiellement informé les gouvernements provinciaux. On pourrait aussi mentionner la menace de M. Trudeau de rapatrier unilatéralement la Constitution s'il ne parvient pas à s'entendre avec les provinces, et combien d'autres exemples.

Vis-à-vis deux problèmes politiques importants, M. Clark a fait preuve d'une attitude ouverte et démocratique. Ce genre de préoccupation, est-il de nature à faire vibrer la fibre politique des Québécois francophones? Je n'en suis pas certain, hélas.

Marcel ADAM

ABUS DE CONFIANCE CORRUPTION FRAUDE HOLD-UP ASSASSINATS ENLÈVEMENTS



Reprise — Glerd est en vacances

Droits réservés

Sidbec et le problème linguistique

Dans une récente lettre à LA PRESSE (21 avril), une lectrice posait la question à savoir si Sidbec n'était pas discriminatoire envers les "nôtres" et, tout en se disant convaincue de la réussite de Sidbec sur le plan technique, en concluait notamment à la "faillite de l'entreprise sur le plan développement des cadres et d'administrateurs canadiens-français".

Je n'ai pas l'habitude de répondre à de telles affirmations, surtout lorsqu'elles sont faites par des personnes (peut-être de bonne foi) manifestement mal informées. Mais comme la question linguistique revêt un caractère très important au Québec, il me semble nécessaire de replacer certains faits dans leur contexte et de couper court à des erreurs grossières qui pourraient circuler sur cet aspect du difficile défi qu'a à relever Sidbec depuis sa création, et particulièrement depuis la prise en main de Dominion Steel and Coal Corporation (Dosco) en décembre 1968.

Sur le plan linguistique, Sidbec-Dosco, principale filiale du groupe Sidbec, est en mutation continue. Il ne faut pas perdre de vue le fait que lors de la prise de contrôle de Dominion Steel and Coal Corporation (maintenant Sidbec-Dosco), cette entreprise avait un personnel de cadres supérieurs très majoritairement constitué d'unilingues anglophones. Nous étions conscients du problème que cela soulevait. C'est après l'examen de plusieurs solutions en vue de créer un ensemble industriel et commercial de métallurgie, et suite à deux études, technique et financière, menées par une équipe de spécialistes sous ma direction, que Sidbec concluait, non pas de créer de toutes pièces une nouvelle sidérurgie au Québec, mais à l'achat d'une entreprise (Dosco) ayant d'importantes installations au Québec, afin de s'en servir comme tremplin d'une sidérurgie intégrée.

Sidbec évitait ainsi d'investir de trop lourdes sommes à partir de zéro et, compte tenu d'un manque évident de tradition sidérurgique au Québec, cette acquisition permettait surtout de démarrer avec des installations en marche, en s'assurant un corps de techniciens de valeur et s'emparant d'un marché de quelque 450.000 tonnes de produits d'acier, tout en éliminant un concurrent direct. C'était là, faut-il en convenir, des avantages de première importance.

Mais revenons au problème proprement linguistique. Quand je suis devenu président actif de Sidbec-Dosco, j'ai fait allusion à deux occasions, d'une façon officielle, au problème de la langue de communication tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'entreprise. Lors d'une rencontre avec les cadres supérieurs de la compagnie, j'avais tout d'abord abordé le problème et nous avions convenu que

dans une période indéterminée, le français devait devenir de toute évidence la langue de travail dans l'entreprise. Mais il était bien évident qu'un délai de quelques années était nécessaire pour atteindre cet objectif. A une autre occasion, soit en décembre 1969, j'énonçais devant plus de 400 cadres de cette entreprise, le principe suivant: "Je crois que, tout en tenant compte de certaines réalités nord-américaines, canadiennes ou autres, dans les communications économiques et du fait que Dosco est une entreprise nationale, nous devons admettre et accepter le fait que le champ d'action de notre compagnie est au Québec et qu'il existe au Québec des particularités qui ne se retrouvent ni dans les autres provinces, ni aux États-Unis. La langue et la culture françaises sont probablement les plus importantes de ces particularités, et je crois que nous devons envisager carrément cette situation". Cet énoncé avait été bien reçu par les cadres de l'entreprise.

Parallèlement à la mise à la contribution de tous les employés francophones comme anglophones et autres, à l'établissement d'un complexe sidérurgique intégré au Québec (premier et impérieux objectif de Sidbec), un important recrutement de francophones s'est fait à tous les niveaux de l'entreprise, et particulièrement au niveau du personnel de cadres des bureaux administratifs et des usines. Également, plusieurs francophones compétents ont été promus à des postes clés. Ainsi qu'il ressort des tableaux suivants, le pourcentage des unilingues anglophones dans Sidbec-Dosco n'a cessé de décroître systématiquement depuis 1969, et un nouvel équilibre linguistique a modifié complètement la situation des francophones du Québec, tout en intégrant les compétences, de quelque origine qu'elles soient:

	Employés de cadre au Québec	Unilingues anglais	% d'unilingues anglais
Janv. 69	2191	381	17,5%
Janv. 72	2740	296	11%
Janv. 75	3450	293	8,5%

*Ajoute aux 3450 employés du Québec, environ 300 employés de l'usine d'Étobicoke, en Ontario.

Si nous ne considérons que le personnel de cadre (non syndiqué) des bureaux administratifs et des usines au Québec, l'évolution linguistique à Sidbec-Dosco devient encore beaucoup plus frappante:

	Personnel de cadre au Québec	Parlant français	Unilingues anglais
Janv. 69	583	380 (65%)	203 (35%)
Janv. 72	787	646 (82%)	141 (18%)
Avril 75	814	732 (90%)	82 (10%)

Pour ce qui est du personnel d'usine et de bureau (syndiqué) au Québec, il est constitué de plus de 93 p. cent de "parlant français".

Je ne puis donc comprendre les affirmations de la signataire de la lettre mentionnée plus haut, qui faisait état de la "faillite" de Sidbec sur "le plan développement de cadres et d'administrateurs canadiens-français", et de "la faible participation des notes aux postes clés". A cette dernière affirmation, apportons la réponse suivante: en avril 1976, on peut noter que le personnel de la haute direction de Sidbec-Dosco (président, vice-présidents, adjoints du président et directeurs d'usine) est constitué de plus de 70 p. cent de "parlant français", et que le personnel de direction de deuxième niveau (directeurs, gérants, chefs de service...) est constitué de 50 francophones, 16 unilingues anglophones et 8 anglophones bilingues. Nous nous retrouvons donc aux deux premiers niveaux de direction avec une proportion de 77 p. cent de "parlant français", dont une très grande majorité de francophones. Et comme nous l'avons vu, pour l'ensemble des cadres au Québec, la proportion de "parlant français" monte à 90 p. cent. C'est là je crois une réussite étonnante, compte tenu de plusieurs difficultés inhérentes au développement de Sidbec, notamment celle que pose la pénurie de cadres francophones compétents dans le secteur sidérurgique au Québec.

C'est à dessein que j'utilise l'expression "parlant français" plutôt que celle de "canadien-français" telle qu'utilisée dans la lettre faisant l'objet de la présente mise au point. Je crains la xénophobie qui se cache derrière certains propos. L'apport des "étrangers", comme se plaisent à les appeler un trop grand nombre de Québécois, représente une richesse inestimable pour tout pays. C'est le cas pour le groupe Sidbec, au sein duquel plusieurs spécialistes d'origine européenne ont accepté d'œuvrer pour notre plus grand bénéfice. Et je puis affirmer que ces "étrangers", bien intégrés au Québec, sont plus Québécois que bien des Québécois. J'espère que ces quelques faits apporteront un éclairage nouveau et aideront à situer dans son contexte réel l'approche pragmatique et humaine qu'a dû adopter Sidbec-Dosco face au problème linguistique.

J'ai déjà dit que ce n'était pas avec du français qu'on faisait de l'acier, mais je crois aussi qu'avec beaucoup d'imagination, de persévérance et de travail, on parvient à solutionner de façon positive à peu près tous les problèmes, y compris le problème linguistique. La création d'une sidérurgie intégrée au Québec, nouveau pôle important du développement économique, est appelée à avoir un impact de plus en plus décisif à cet égard.

Jean-Paul GIGNAC
Président directeur général
SIDBEC

Aveuglement tragique des Rhodésiens

En désignant, comme il vient de faire, une dizaine de Noirs à des postes de ministres et de vice-ministres dans son cabinet, le Premier ministre Ian Smith de Rhodésie n'a certes pas fait preuve d'imagination, mais il a tout de même démontré, à la face du monde, à quel point il se sentait dans ses petits souliers.

L'échec, le 19 mars dernier, après trois mois de piétinements, des négociations constitutionnelles qu'il mena avec le leader noir modéré Joshua Nkomo a probablement marqué la fin de la dernière chance en Rhodésie, et, depuis lors, M. Smith se comporte comme celui qui, sentant approcher le danger et qui éprouve le besoin de donner des preuves de bonne volonté, se fait à la fois sage et bête. Seulement voilà: l'homme se montre prêt à concéder, tout ce qu'on voudra, sauf cela justement que réclament, en termes pourtant nets et précis, les porte-parole de la majorité noire: il abandonne l'ombre mais s'accroche à la proie. Un aveuglement pareil dépasserait l'entendement si on ne pouvait lui attribuer des causes atténuantes.

Comment expliquer une attitude dont l'inconséquence saute aux yeux de tous? Suffit-il de dénoncer l'entêtement de M. Smith? Ne devrait-on pas aussi en prendre aux causes qu'il explique?

L'expérience a démontré, en Algérie, au Congo, en Angola, que les minorités blanches d'Afrique

ont toutes eu tendance à opposer jusqu'à l'absurde, une résistance au processus d'émancipation des autochtones. Elles ont toutes cherché à retarder le plus longtemps possible l'avènement de l'indépendance des Noirs. Les Blancs de Rhodésie ne font pas exception. Ils font ce que des Français, des Belges et des Portugais avaient fait avant eux et il n'est pas facile d'amener une masse qui se sent trahie à surmonter sa peur. Or c'est une masse aveugle et paniquée de petits industriels et de petits fermiers blancs qui était Ian Smith et il maintient au pouvoir en Rhodésie.

Vus de loin, les Blancs d'Afrique ont l'air de persécuteurs d'esclaves mais ceux de Rhodésie, comme ceux du Congo ou de l'Angola, ne se sont jamais perçus comme des tortionnaires qui brimeraient les Noirs. Ils ont vécu, et vivent encore à l'écart, laissant les Noirs se débrouiller tout seuls, à leur rythme et selon leur tempérament. A aucun d'entre eux n'est venue l'idée qu'il lui incombait de faire partager aux Noirs le bien-être matériel et intellectuel tel qu'il le concevait lui-même.

M. Smith ne se fait probablement plus d'illusions. Ni le Premier ministre Vorster d'Afrique-Sud d'ailleurs. Ces deux hommes savent fort bien que, tôt ou tard, ils devront accepter la recommandation faite par le gouvernement britanni-

que et appuyée, hier, à Lusaka, par le secrétaire d'Etat Kissinger, soit: l'instauration de la règle de la majorité dans ces deux pays, et dans les délais les plus brefs.

Il faudrait probablement à MM. Smith et Vorster une autorité exceptionnelle pour parvenir à empêcher leurs électeurs de céder à la panique et les amener à voir qu'un gouvernement à majorité noire ne veut, pas nécessairement dire un gouvernement où les Blancs n'auraient absolument plus rien à dire. On pourrait au moins essayer de garder son sang-froid et raisonner. Le pain vaut mieux que la galette, bien sûr; mais la galette vaut mieux que rien du tout, et c'est vers ce rien-du-tout qu'on s'achemine si l'on persiste à ne vouloir rien céder.

Le temps presse. Les Blancs ne peuvent plus s'illusionner et croire qu'ils peuvent encore dicter des conditions à sens unique. Ils devraient se contenter d'exiger des garanties constitutionnelles qui leur permettent de pouvoir continuer à vivre en paix en Afrique, mais rien de plus.

Nommer des Noirs, comme vient de faire M. Smith, n'est rien d'autre qu'un geste de provocation. Comme disait, hier, M. Josiah Chinamano, vice-président de l'ANC, "les Africains veulent choisir leurs propres représentants, le reste n'est que perte de temps".

Jean PELLERIN

dépêches

LE PPD a accepté de rester au sein du gouvernement portugais, qu'il avait menacé de quitter. Son leader, M. Francisco Sá Carneiro, avait été convoqué hier soir par le Premier ministre José Pinheiro de Azevedo, qui avait insisté sur la présence "absolument nécessaire" du PPD au gouvernement. Ce matin, les deux ministres du PPD sont venus participer au conseil, qu'ils avaient boycotté la veille.

L'URSS a réclaté, dans une déclaration adressée hier à tous les États du monde, un règlement politique rapide du conflit du Proche-Orient par la reprise de la conférence de Genève. La déclaration avertit que la détérioration de la situation risque fort d'entraîner un cinquième conflit, dont les conséquences, y compris sur la scène internationale, sont évidentes pour tous.

DEUX POLICIERS ont été tués et cinq autres personnes blessées hier à Jérusalem par l'explosion d'un engin, une bombe à retardement qui avait été dissimulée dans une boîte de peinture. Deux des blessés étaient des passants, les trois autres des policiers. L'explosion s'est produite dans une artère proche du siège de la fédération syndicale de l'Histadrout. A Beyrouth, l'agence palestinienne Wafa a attribué la responsabilité de cet attentat à des commandos palestiniens. La police israélienne a arrêté plusieurs dizaines d'Arabes.

DANS LA DEUXIÈME tranche de son rapport, la commission Church accuse les services de renseignements américains d'avoir violé les droits constitutionnels de milliers de citoyens américains pendant deux décennies. Cette seconde tranche est consacrée à la surveillance à l'intérieur des États-Unis. Le rapport ne contient aucune information importante qui n'ait déjà été révélée aux séances publiques et par les fuites à la presse.

UNE LOI suspendant pour les 180 prochains jours tous les procès et conflits juridiques opposant l'État aux entreprises privées a été promulguée hier à Buenos Aires par le régime militaire argentin. Parmi ces entreprises figurent notamment les sociétés américaines Esso et Standard Electric, la firme allemande Siemens, l'entreprise franco-argentine Peugeot-Safran et la compagnie anglo-hollandaise Shell.

Espagne: le régime annonce son calendrier de réformes

MADRID (UPI-AP-AFP) — Le premier ministre Carlos Arias Navarro a annoncé hier aux Espagnols dans un discours radio-télévisé que des élections législatives auront lieu au début de l'année prochaine et qu'elles seront précédées, en octobre, par un référendum sur une nouvelle loi de succession et diverses réformes démocratiques.

La démocratisation du régime doit aboutir, a-t-il dit, à la "pleine reconnaissance des libertés politiques, sans autre exclusion que celle de ceux qui veulent conquérir le pouvoir pour imposer une tyrannie", formule qui désigne le parti communiste illégal en Espagne.

Le chef du gouvernement espagnol a donné à l'opposition de gauche le calendrier des réformes que celle-ci réclamait depuis son discours du 28 janvier 1976.

Le calendrier

Voici le calendrier des réformes:
• Le 15 mai au plus tard, le gou-

vernement soumettra aux Cortès des projets de loi concernant la législation des formations politiques et les libertés d'assemblée et de manifestation.

• Avant le 15 juillet, il soumettra aux Cortès une nouvelle loi électorale fondée sur le principe du suffrage universel.

• En octobre aura lieu le référendum sur la loi de succession, la transformation des Cortès en un parlement bicaméral et d'autres modifications de la constitution.

• La date des élections sera fixée avant la fin de l'année et les élections auront lieu au début de l'année prochaine.

• Des élections régionales et municipales seront organisées à une date qui ne coïncidera pas avec celle des élections législatives.

Ce calendrier de réformes constitue, selon M. Arias, "une solution rationnelle qui nous permet de continuer d'avancer dans la voie du progrès et de l'amélioration, vers des objectifs

plus ambitieux, sans gaspiller le riche héritage qui nous a été légué."

Avertissement

Pour parfaire ce calendrier, le chef du gouvernement n'a pas hésité à lancer un avertissement à la majorité conservatrice des Cortès et à la droite en général: il a annoncé que les projets de réformes constitutionnelles bloquées aux Cortès pour libéraliser les droits de réunion, d'association politique, de manifestation et d'expression seront promulgués avant le 15 mai.

Une loi électorale nouvelle complètera cette réforme politique. Elle veillera à limiter le nombre des partis politiques. On dénombre actuellement quelque 250 groupes politiques clandestins en Espagne.

Les réformes syndicales et régionales devront encore mûrir, soit après consultation avec la base, soit après l'examen des conclusions des commissions spéciales créées pour la Catalogne, le Pays basque et les îles Canaries.

Le président du gouvernement a maintenu son exclusive contre le communisme international et ceux qui prônent la violence ou poursuivent des fins totalitaires. Il a sur ce point été aussi intransigeant qu'il l'a été sur sa détermination de poursuivre les réformes en maintenant par toutes les mesures nécessaires l'ordre et la paix.

Dans la continuité

A la droite, il a dit qu'il n'y avait pas de réforme sans continuité et que sans réforme, la continuité est impossible. Il a ajouté que la réforme doit être sincère dans sa conception, modérée dans son exécution, limitée et opportune dans le temps.

Dans une conversation avec des journalistes avant la transmission du discours, M. Arias Navarro avait expliqué la difficulté de la phase de transition actuelle qui doit permettre selon lui de passer du régime de pleine acceptation (des décisions de Franco) à un régime de pleine participation politique.



M. ARIAS NAVARRO

L'opposition rejette le programme

MADRID (AFP) — L'Opposition de gauche espagnole, de la démocratie chrétienne aux communistes, a rejeté en bloc le programme de réformes annoncé hier soir, par le premier ministre, M. Arias Navarro.

Ainsi, M. Tierno Galván, président du Parti socialiste populaire, estime que l'allocation du chef du gouvernement marque un recul et repousse complètement une quelconque relation possible avec l'opposition. Les réformes proposées, selon M. Tierno Galván, constituent un exemple de pseudo-démocratie.

M. José María Gil Robles, pour sa part, ancien ministre de la Défense de la République espagnole et leader de la Fédération populaire démocratique (Centre de la démocratie chrétienne), a qualifié les discours d'imprécis, confus et anti démocratique. Le chef du gouvernement, a dit M. Gil Robles, a annoncé un référendum, dans le but de consolider le système.

De son côté, le chef de file de la démocratie chrétienne basque, M. Juan Ajuriaguerra, président du Parti nationaliste basque, a affirmé que la procédure annoncée et les objectifs fixés marquent un coup de frein. Pour ce qui est de la politique régionaliste, M. Ajuriaguerra estime que le discours de M. Arias Navarro ne peut satisfaire même la plus infime aspiration des nationalités de l'Etat espagnol.

Le secrétaire général de l'Union générale des travailleurs, M. Nicolas Redondo a assuré quant à lui que le discours est sans aucun rapport avec la vie réelle du pays. Il a montré, a dit le syndicaliste, un mépris absolu pour les préoccupations et les aspirations du peuple espagnol.

Carter est confiant de battre Humphrey si...

d'après AP, UPI, AFP et CP

Le sénateur Hubert Humphrey a rencontré hier à Washington un comité dirigé par le sénateur Walter Mondale et l'homme d'affaires Robert Short pour discuter de la stratégie à adopter à la suite des victoires successives du gouverneur Jimmy Carter en vue de l'investiture démocrate aux élections présidentielles américaines.

Dès l'ouverture de la campagne à la fin de 1975, l'ancien vice-président avait affirmé qu'il ne disputerait aucune des primaires mais qu'il serait prêt à accepter l'investiture de son parti, à la convention de New York, en juillet, si aucun des candidats en lice n'avait obtenu une nette majorité.

On ne saurait douter de mon désir de devenir président, a déclaré hier M. Humphrey juste avant la réunion, et je suis le vieux homme qui jouit du plus vaste soutien au sein du Parti démocrate. Mais je n'ai pas encore décidé si je serai candidat et nous allons justement en discuter."

Quant à Jimmy Carter, il s'est dit confiant, au lendemain de sa victoire en Pennsylvanie, de pouvoir battre Humphrey si jamais celui-ci décidait d'être candidat.

Entre-temps, le président Ford, poursuivant sa campagne au Texas en vue des primaires de samedi, recourait à un langage d'une fermeté surprenante à l'égard de son unique adversaire Ronald Reagan, en déclarant: "N'importe quel âne peut démolir une grange, mais il faut un très bon charpentier pour en construire une", et ajoutant: "Le bagout n'est pas suffisant, la superficialité n'est pas suffisante et dans le bureau ovale, il n'y a pas d'essais".

Enfin, Reagan et les aspirants présidentiels démocrates essayaient hier une autre défaite dans leur campagne financière lorsque la Cour d'appel rejetait à son tour leur requête pour que les fonds électoraux soient débloqués en attendant la reconstitution de la Commission électorale fédérale (FEC).



Le président Ford, qui fait actuellement campagne au Texas, reçoit un bouquet d'une majorette au cours de sa visite à Longview.

Moro prononce son oraison funèbre

ROME (AFP) — Le président du conseil italien, M. Aldo Moro, a prononcé lui-même, hier soir, l'oraison

funèbre de son gouvernement. Son discours à la chambre a suscité la réaction négative générale des autres partis, et plus particulièrement des socialistes, de l'abstention desquels sa survie dépend.

Il nous a tendu la main, mais c'est pour mieux nous désigner comme les coupables de la crise, a dit un député socialiste, dans les couloirs, après la séance. Les communistes étaient aussi sévères. Il essaye de décharger sur d'autres sa responsabilité, a dit l'un d'eux.

Les représentants de tous les partis ont estimé que les élections sont désormais inévitables. Comme les socialistes, les communistes ont d'ailleurs interprété le discours comme la plate-forme électorale du parti démocrate-chrétien plus que comme un discours de gouvernement.

Le cri de Fanfani parti de leurs bancs, qui a interrompu le discours, paraît indiquer qu'ils l'estiment inspiré par l'aile la plus conservatrice de la DC, ralliée autour de l'ancien secrétaire général.

Dans les rangs démocrates-chrétiens, les réactions les plus positives entendues dans les couloirs sont d'ailleurs venues des députés de l'aile droite du parti.

Nous irons sereinement aux élections, si nous y sommes forcés par les autres a dit M. Moro. Mais il n'a rien fait pour tenter de l'éviter. Il a au contraire affirmé que le programme de gouvernement qu'il avait présenté en février, lors de son investiture, reste toujours valable.

Il a d'autre part affirmé que la tentative de sauvetage faite par le secrétaire général démocrate-chrétien M. Benigno Zaccagnini n'avait pas entièrement échoué, mais il a de nouveau refusé la proposition communiste pour un accord sur un programme d'urgence, qui en était la seule chance.

Sur le plan politique, ce fut en tout cas un discours sans style ni inspiration. M. Moro l'a lu rapidement, en tenant son texte à deux mains, sans ajouter ou sauter un seul mot. Il a

duré une heure, puis la séance a été levée. Le débat commencera aujourd'hui, avec un orateur par parti.

exclusif à montréal



UNE COLLECTION UNIQUE DE MEUBLES CONTEMPORAINS AVEC DISTINCTION. EN BOIS EXOTIQUE, CUIR, CÉRAMIQUE, CUIVRE.

BONDI

5610 PARÉ
Ouest de Décarie
735-6122

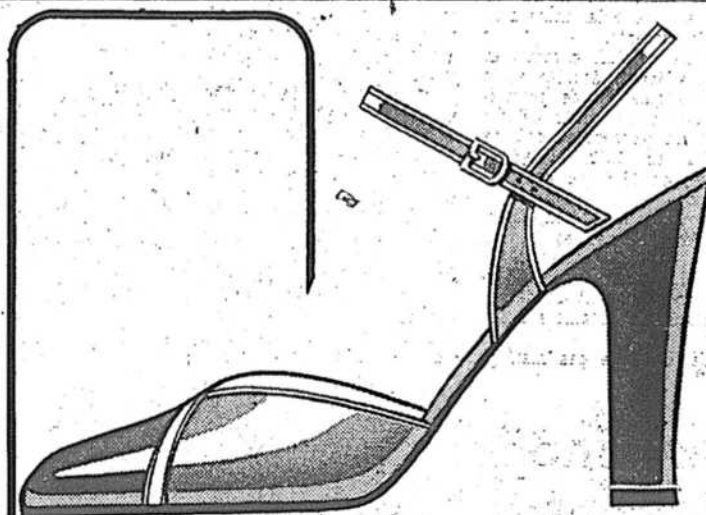
En semaine 9 - 5 p.m.
Vendredi 9 - 9 p.m.
Samedi 9.30 - 5 p.m.

La petite histoire d'amour comme vous l'aimez... suite

Chapitre 4

L'affreux drame se préparait cependant depuis quelques jours. Le 11 avril dernier, tout a éclaté. La mort frappa. Ce fut l'hécatombe. Ce jour-là, tous les premiers nés furent occis sans pitié. Pauvre Alfie!

A suivre



EN JOUE: LA MODE

Venez voir notre superbe collection du printemps.

Escarpin très habillé à talon découvert. Empeigne de cuir, deux tons, havane et miel, rehaussée d'une bande coquille d'oeuf. Cambrure à l'espagnole. Haut talon bottier. Bride très fine et réglable. Semelle cuir. Doublure cuir. Création italienne.

\$65



FX. LA SALLE

Galeries d'Anjou, Carrefour Laval — Place Versailles



Cardigans d'extérieur

En gros tricot d'acrylique lavable. P.M.G.
 A. Modèle enveloppant, encolure en V, ceinture-
 lien, 31" de long. Blanc, pêche, bleu pâle.
 B. Modèle veste, 26" de long. Blanc, marine,
 rouge, hors-photo.
 C. Encolure en V, manches courtes, 26" de long.
 Blanc, corail, bleu pâle, hors-photo.

Vente anniversaire 8.99 ch.

Boutique des tricot rayons 147, au deuxième,
 centre-ville et dans toutes les succursales.

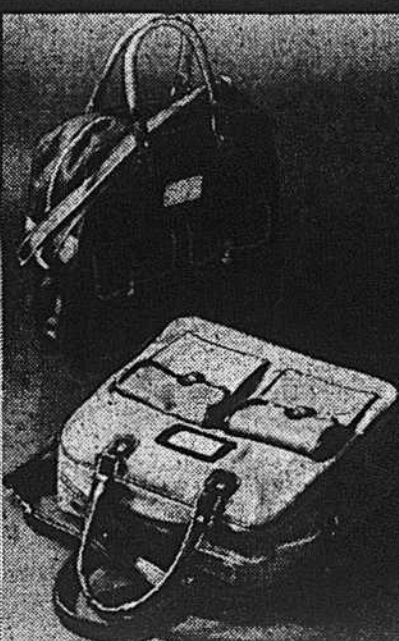


Blazers mode

En polyester Lacoste. Rouge, marine ou
 blanc. Tailles 10-20.

Vente anniversaire 11.99 ch.

Baymart, vêtements sport pour dames, rayon
 806, au niveau du métro, centre-ville et dans
 toutes les succursales.



Fourre-tout en grosse toile

Choix de coloris dont rouge, marine et natu-
 rel. Commandes téléphoniques par couleur
 seulement.

Vente anniversaire 9.99 ch.

Accessoires mode, Baymart, rayon 829, au
 niveau du métro, centre-ville et dans toutes
 les succursales.

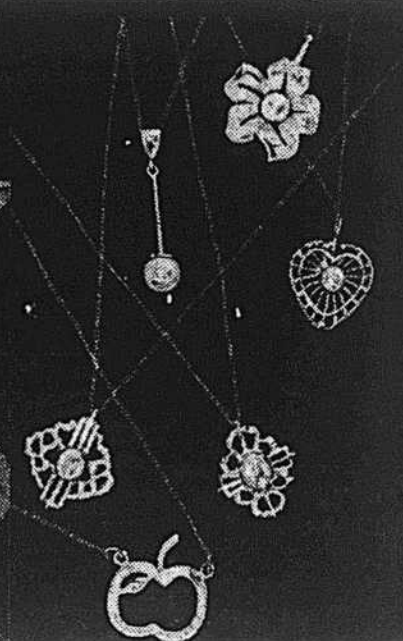


Chapeaux de fantaisie

Modèles en jute et en paille tressée/denim
 dans le lot. (Achat en magasin seulement)

Vente anniversaire 2.99 ch.

Accessoires-mode Baymart, rayon 829, ni-
 veau du métro, centre-ville et dans toutes les
 succursales.



Pendentifs en or 10k

Choix de modèles sur chaîne de 15"
 A. Fleur avec perle au centre
 B. Coeur avec perle au centre
 C. Solitaire avec perle
 D. Carré de fantaisie avec turquoise au centre
 E. Carré de fantaisie avec une pierre rose au cen-
 tre
 F. Pomme avec pierre bleue

Vente anniversaire 24.99 ch.

Bijoux, rayon 231, au rez-de-chaussée, centre-ville
 et dans toutes les succursales.



Nourriture pour tomates.

Permet aux racines, tiges, feuillages et fleurs
 de se développer en un système vigoureux.

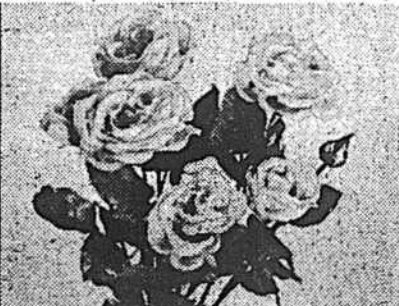
Vente anniversaire 1.99 ch.



Nourriture pour roses

Permet aux racines, tiges, feuillages et fleurs
 de se développer en un système vigoureux.

Vente anniversaire 1.99 ch.

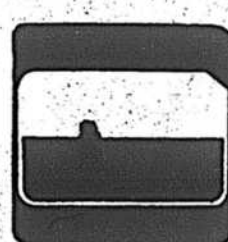


Rosiers

Grand choix dont rosiers grimpants no 1 et
 roses thé Select.

Rosiers grimpants **Vente anniversaire 1.99 ch.**
 Roses thé Select **Vente anniversaire 2.99 ch.**

Quincaillerie, rayon 781, au quatrième, centre-ville et dans toutes les succursales.



**Votre nom est bon
dites "à mon compte"**

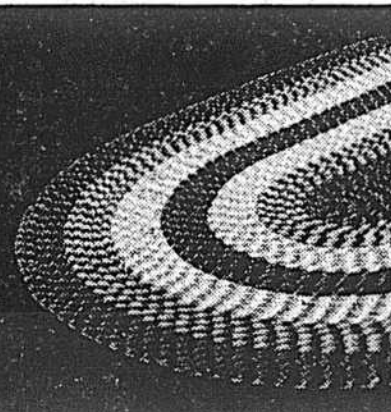
**Téléphonez 844-1515
loc. 214**



Outils pour le jardin

Ensemble comprenant la fourche, la truelle
 et le transplantoir. Acier très résistant.

Vente anniversaire 2.69 ch.

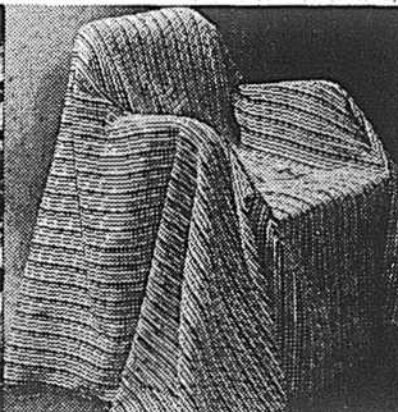


Tapis tressés en ovale

Tapis "Country village" réversible, 99% nylon,
 double mèche, très résistant. Choix de couleurs.
 Dimensions approximatives.

42" sur 66" **Vente anniversaire 16.99 ch.**
 56" sur 86" **Vente anniversaire 38.99 ch.**
 86" sur 116" **Vente anniversaire 74.99 ch.**

Couvre-sols, rayon 553, au cinquième, centre-ville
 et dans toutes les succursales.

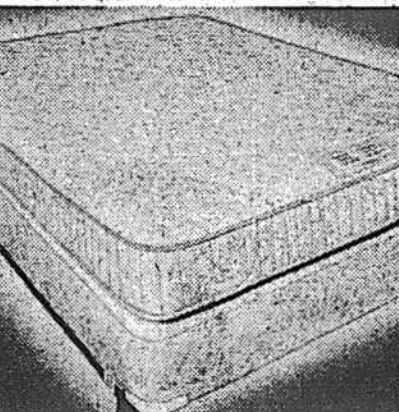


Jetés pour meubles

Rayures d'aspect tweed.
 Doublure coussinée. Ton or ou brun. Dimensions
 approximatives.

70" sur 90" **Vente anniversaire 14.99 ch.**
 70" sur 120" **Vente anniversaire 18.99 ch.**
 70" sur 140" **Vente anniversaire 22.99 ch.**

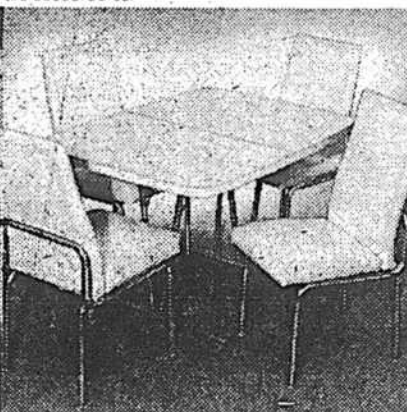
Tentures, rayon 562, au cinquième, centre-ville et
 dans toutes les succursales.



Baycrest Premium

Les meilleurs car les plus fermes!
 Lit jumeau, matelas ou sommier-tapissier, 3'3"

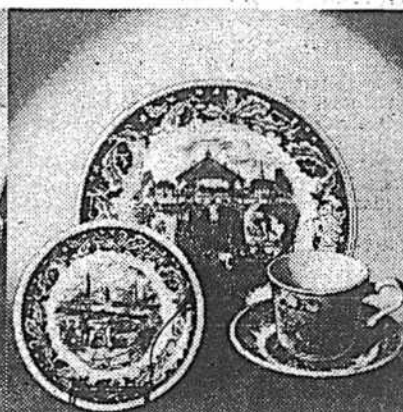
Ord. \$129.95 **Vente anniversaire 99 ch.**
 Lit 2 places, matelas ou sommier-tapissier, 4'6"
 Ord. \$149.95 **Vente anniversaire 119 ch.**
 Lit Queen, matelas et sommier-tapissier avec ca-
 dre 5' **Vente anniversaire 329 ch.**
 Lit King, matelas et 2 sommiers-tapissiers, 76" 80"
 Ord. 479.95 **Vente anniversaire 419 ch.**



Coin-repas 5 pièces

Table, dessus en Arborite blanc, 36" sur 48"
 sur 60". 4 chaises recouvertes de vinyle
 blanc. Monture chromée.

Vente anniversaire 269 ch.
 Meubles, rayon 511, au sixième, centre-ville
 et dans toutes les succursales.



Porcelaine Johnson Brothers

Étain recouvert de porcelaine blanche. Decor
 Early American. Réassortiment possible.
 Service de 20 pièces

Vente anniversaire 29.99 ch.
Vente anniversaire 19.99 ch.
 Coupe à fruit **Vente anniversaire 99 ch.**
 Saladier **Vente anniversaire 1.99 ch.**

Porcelaine, rayon 614, au quatrième, centre-ville
 et dans toutes les succursales.



Poussette à bagages Clic Clic Kart-a-Bag

Modèle compact et léger tout en étant résistant.
 Sac de vinyle 18" avec fermeture à glissière et
 étiquettes d'identification comprises. Noir, brun,
 bleu ou vert.

Vente anniversaire 19.99 ch.

Bagages, rayon 796, au septième, centre-ville et
 dans toutes les succursales.

la Baie D'HUDSON

**Deux derniers
jours**

VENTE ANNIVERSAIRE

3062 ANNIVERSAIRE

Téléphoner à 842-6261 sauf avis con-
 traire. Centre-ville, Place Vertu, Ver-
 sailles, Laval, Dorval, Rockland et Bou-
 levard sauf avis contraire.



Chaussures sport pour fillettes

Modèle lacé en nylon résistant avec garniture de
 suédine. Semelles intérieures coussinées. Bleu
 pâle. Pointures 1 à 3.

Vente anniversaire 2.99 la paire

Achats au magasin seulement. Chaussures pour
 enfants, rayon 446, au troisième, centre-ville et
 dans toutes les succursales.



Petits fours Petticoat Tails

de Burton's Scotch.
 Ord. 2.79

Vente anniversaire 1.88 la boîte 1 lb

Boules au lait malté Whoppers

Ord. 1.09

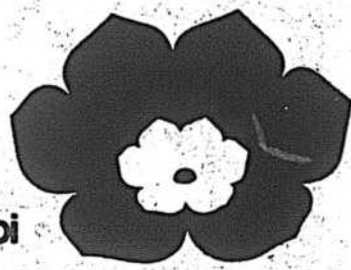
Vente anniversaire .89 la boîte 11 oz

Caramels Kraft

Vente anniversaire .99 la sac 1 lb

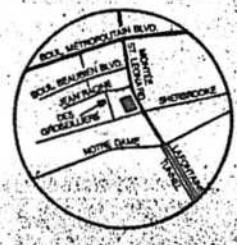
Achats au magasin seulement. Bonbons,
 rayon 729, au rez-de-chaussée, centre-ville
 et dans toutes les succursales.

**Demandez-nous n'importe quoi
ou presque**



Réouverture
 le 8 mai
 Le nouveau
 Musée
 des beaux-arts
 de Montréal.
 Joignez-vous
 aux Amis
 aujourd'hui.

Tous
 les
 chemins
 mènent
 à la Baie,
 Versailles



7 magasins à Montréal et en banlieue: CENTRE-VILLE • PLACE VERTU • PLACE VERSAILLES • CENTRE LAVAL • DORVAL • ROCKLAND • BOULEVARD Téléphonez à 842-6261 (24 heures, jour et nuit).

HEURES D'OUVERTURE: DU LUNDI AU MERCREDI, DE 9h30 à 18h. LES JEUDI ET VENDREDI, DE 9h30 à 21h. LE SAMEDI, DE 9h à 17h.

cette fin de mois chez Pascal

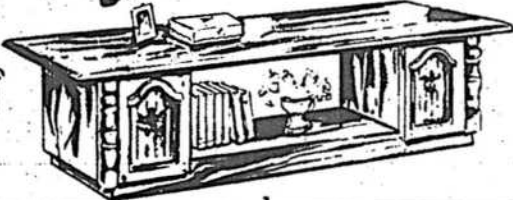
*Super
Aubaines*

Collection de tables fini pin ou érable

Le style colonial authentique, aux surfaces plaquées érable ou pin recouvertes de vinyle. Sculptures des côtes et détails en plastique. Les colonnes tournées et les ferrures de cuivre patinées accentuent le style colonial de ces tables.

Prix Pascal 62⁸⁸

*Votre
choix* 48⁸⁸ ch.



Ensemble de réception par Link Taylor

Cette création conçue pour la vie actuelle, s'harmonisera à tous les décors. Ensemble élaboré de pin robuste et de plaque de chêne magnifiquement teinté d'un brun châtaignier avec dessus de la table en arborite assorti.

Prix
Pascal 418⁴⁰

Ensemble de 5 pièces
Table + 4 chaises
Prix de vente

299⁸⁸



Exclusif à Pascal: Meubles non peints en pin de qualité

"Style colonial" pour chambre ou meuble d'appoint... conçus pour convenir à votre décor et à votre budget.



No 1711
Banc coffre
avec dossier
38" x 17" x 38"
Prix Pascal 81⁸⁵

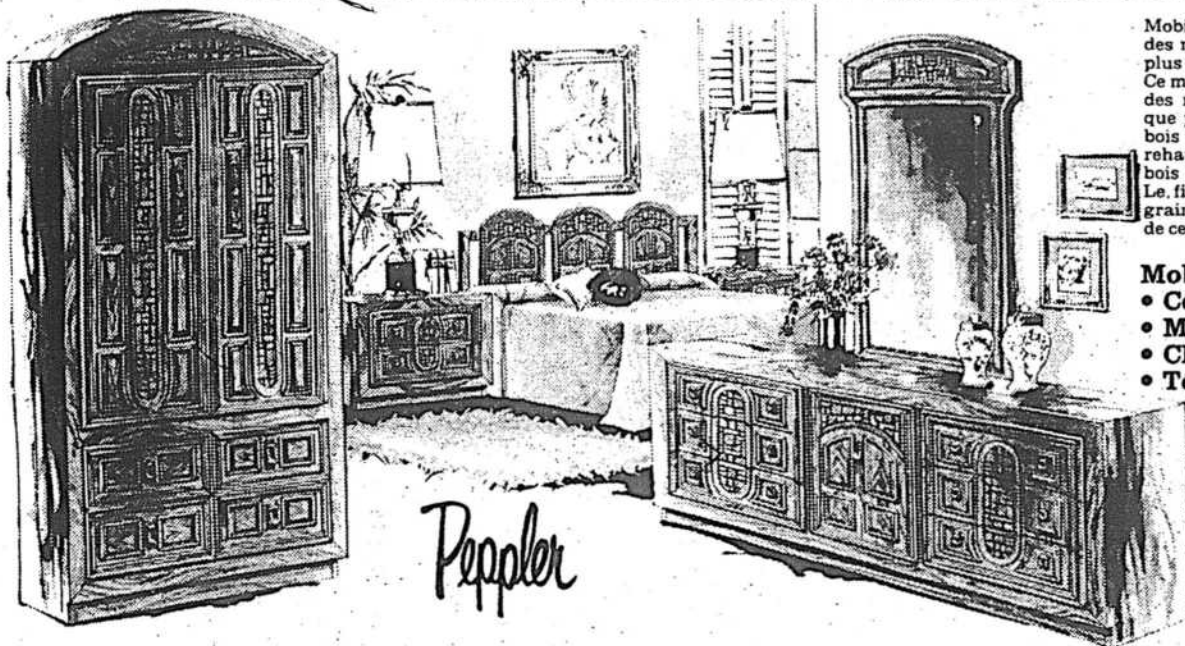
Prix de vente 69⁸⁸



No 1650
Bureau à
7 tiroirs
Dessus 3/4
48" x 20" x 30"
Prix Pascal 124⁸⁸

Prix de vente 115⁸⁸

Ensemble de chambre à coucher par Canada's Foremost meuble



Mobilier de qualité, création d'un des manufacturiers de meubles les plus renommés du Canada. Ce mobilier contemporain comporte des moulures appliquées sur chaque pièce et autour du miroir. Les bois durs d'excellente qualité sont rehaussés de garnitures en simili-bois de nuance pacanier automnal. Le fini Peppier rehausse encore le grain du bois et accentue le charme de ce mobilier.

Mobilier 4 pièces
• Commode triple 70"
• Miroir
• Chiffonnier 69"
• Tête de lit 54" ou 60"

Prix
Pascal 787⁸⁸

Prix de vente

599⁸⁸

Table de nuit
en sus

Prix
Pascal 122⁸⁸

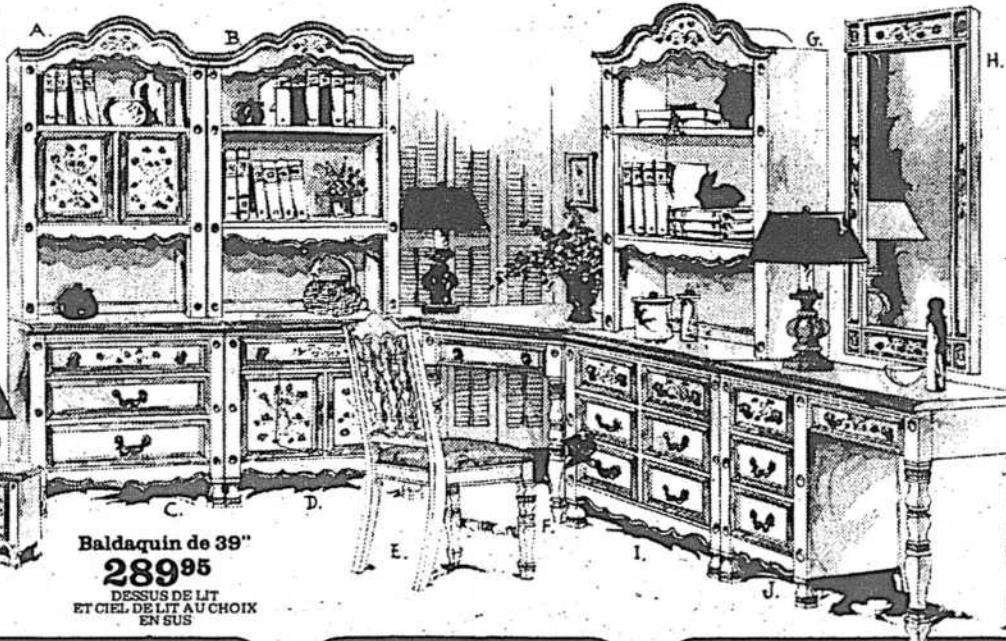
Prix de vente 84⁹⁵

Pour la jeune fille
une chambre délicatement sculptée,
sompueuse et féminine

CALIENTE de STANLEY

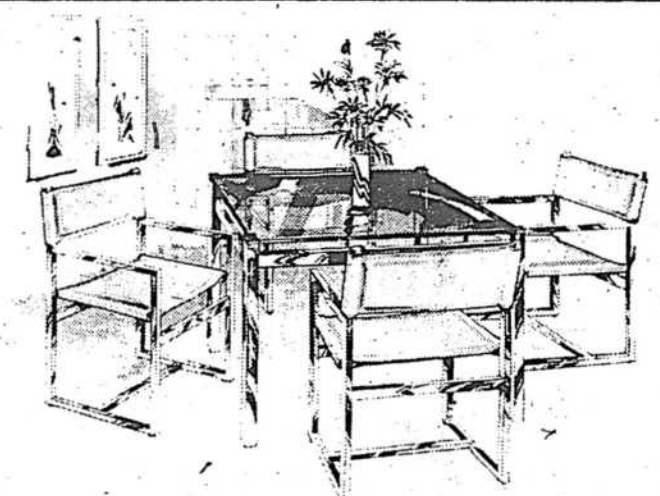
- A. BIBLIOTHEQUE FERMEE 30" x 12" x 48" 179⁹⁵
- B. BIBLIOTHEQUE OUVERTE 30" x 12" x 48" 129⁹⁵
- C. BUREAU INCORPORE 30" x 18" x 30" 129⁹⁵
- D. MEUBLE AVEC PORTES 30" x 18" x 30" 139⁹⁵
- E. CHAISE 74⁹⁵
- F. BUREAU DE COIN 44" x 30" x 30" 169⁹⁵
- G. BIBLIOTHEQUE OUVERTE 44" x 12" x 48" 159⁹⁵
- H. MIROIR VERTICAL 89⁹⁵
- I. COMMODE DOUBLE 44" x 18" x 30" 229⁹⁵
- J. BUREAU D'ETUDIANT 44" x 18" x 30" 189⁹⁵

Audacieuse et délicatement féminine - Caliente - peut convenir à plusieurs plans de décor. Cet ensemble de meubles défie toutes les autres reproductions par ses finitions avantageusement festonnées et sculptées. - Caliente - ensemble modèle, premier de sa catégorie dans la collection STANLEY. Pièces uniques dans l'innovation de ce style. Vous serez stupéfait devant le montage de ces unités. Bibliothèques, commodes, chiffonniers tous conçus pour vous aider à économiser de l'espace... pour un salon, salle à manger, salle familiale ou chambre à coucher. Toutes les pièces conviendront pour la plus élégante des chambres à coucher. Décoration exécutée sur fond blanc légèrement patiné antérieur, soulignée aux abords d'un blanc verdâtre et orange.



Baldaqin de 39"
289⁹⁵

DESSUS DE LIT
ET CIEL DE LIT AU CHOIX
EN SUS



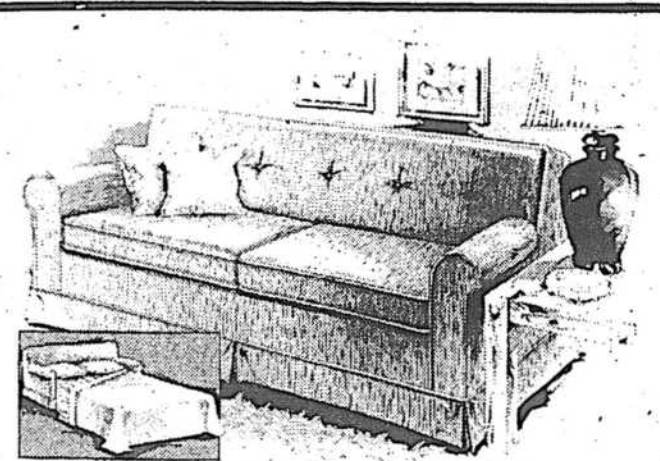
Ensembles dinettes fabriqués au Québec par Bassett

Composé d'une table carrée au-dessus de verre avec piétement en chrome, les sièges extrêmement confortables complètent cet ensemble de style d'avant-garde, très pratique, à la mesure de votre budget.

Prix
Pascal 216⁸⁸

Prix
de vente

189⁸⁸



En prenant possession de ce canapé-lit vous obtiendrez trois grands avantages primordiaux...

- Canapé compact
- Matelas pleine grandeur
- Prix réduit

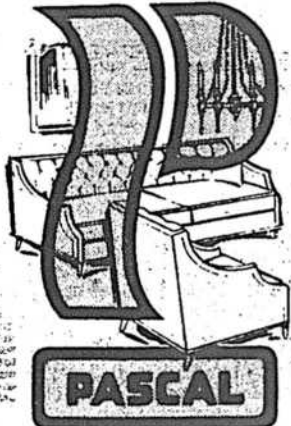
Ce canapé-lit facile à assortir à tous autres canapés vous procurera un coin repos idéal. Matelas incorporé de ressorts et recouvert de tissu 100% Olefin de coloris beige

Prix Pascal 251⁸⁸

Prix de vente

199⁸⁸

Quantité limitée



La méthode d'achat Pascal

"Entrepôt-salle d'exposition". Ces bas prix s'appliquent à l'achat que vous emportez. Nous mettons la marchandise dans votre voiture dans l'emballage original ou nous vous la livrons économiquement et rapidement.

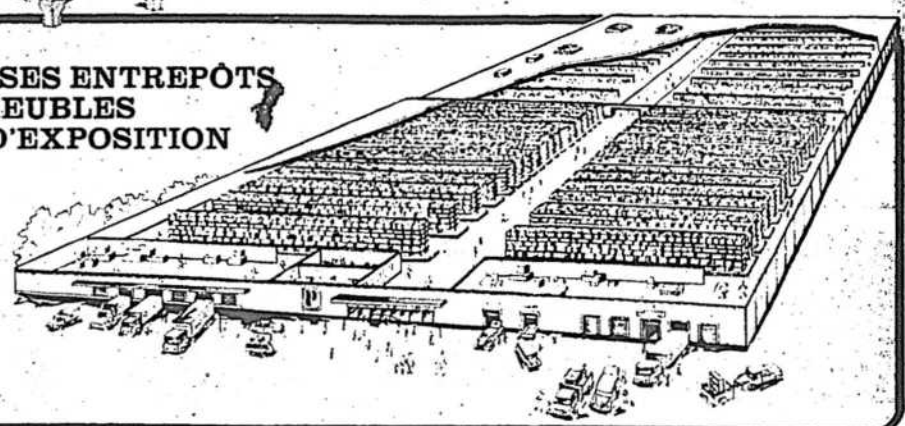


TERMES PRATIQUES
POUR S'ADAPTER
A VOTRE BUDGET
• MASTER CHARGE
• CHARGE
• PASCAL
• QUICK CHARGE
OU TERMES
PROLONGES

2 IMMENSES ENTREPÔTS DE MEUBLES SALLES D'EXPOSITION

EST
Jean-Talon
près des
Galeries d'Anjou

OUEST
Côte-Vertu
au Centre
d'achat Le Bazar



ARCHAMBAULT (Victor)
A Montréal, le 28 avril 1976 à l'âge de 68 ans, est décédé M. Victor Archambault, époux de Berthe Guimond. Les funérailles auront lieu samedi le 1er mai. Le convoi funéraire partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
4955, rue Adam, coin Viau, pour se rendre à l'église St-Clément, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Pointe-aux-Trembles, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ARLAUKAS (Marie)
A Montréal, le 28 avril 1976 à l'âge de 64 ans, est décédée Mlle Marie Arlauskas, autrice institutrice à l'école St-Marc de Rosemont. Lui survivent son cousin Joseph Denius et sa famille. Les funérailles auront lieu lundi le 3 mai. Le convoi funéraire partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
3254, rue Bellechasse, à 9 h 30, pour se rendre à l'église St-Casimir, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. La dépouille sera exposée à compter de vendredi 7 h p.m. Au lieu de fleurs des dons aux églises luthériennes seraient appréciés.

BERGER (Jeanne-Rolande)
A Pointe-Calumet le 28 avril 1976 à l'âge de 50 ans, est décédée Mlle Jeanne-Rolande Berger, née Jeanne-Rolande Séguin. Elle laisse dans le deuil, ses enfants: Lucie, Yves, Collette, son beau-frère Roméo, ainsi que 2 petits-fils: Martin et Daniel. Les funérailles auront lieu vendredi le 30 courant. Le convoi funéraire partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
4737, rue Delormier, pour se rendre à l'église St-Stanislas, où le service sera célébré à 2 h p.m. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUILLON (Albany)
A Montréal, le 27 avril 1976 à l'âge de 75 ans, est décédé M. Albany Bouillon, époux de feu Elmore Lizotte. Les funérailles auront lieu vendredi le 30 courant. Le convoi funéraire partira des salons
Giroux et Fils Inc.,
8880, boul. St-Michel, pour se rendre à l'église St-Bernardin, où le service sera célébré à 2 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRODEUR (Jean-Paul)
A Montréal, le 26 avril 1976, à l'âge de 62 ans, est décédé M. Jean-Paul Brodeur, époux de Bernadette Benard. Les funérailles auront lieu vendredi le 30 courant. Le convoi funéraire partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
4955, rue Adam, coin Viau, pour se rendre à l'église St-Clément, où le service sera célébré à 10 h a.m. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COGLIANDRO (Dominico)
A Montréal, le 27 avril 1976 à l'âge de 79 ans, est décédé M. Dominico Cogliandro, époux de feu Francesca Fortugno, père d'Esterina, épouse de Vincenzo Santoro, Salvatore, époux de Lise Martin. Les funérailles auront lieu vendredi le 30 courant. Le convoi funéraire partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
745 est, rue Crémazie, pour se rendre à l'église Pentecostale où le service sera célébré à 10 h a.m. et de là au cimetière de Mont-Royal, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESROCHES (Georgette)
A Pointe-St-Charles, le 27 avril 1976 à l'âge de 51 ans, est décédée Mlle Georgette Desroches, née Georgette Riel, demeurant au 01055, rue Richmond. Les funérailles auront lieu vendredi le 30 courant. Le convoi funéraire partira de la résidence funéraire
L. Thériault Inc.,
1270, rue Laprairie

à 9h45 pour se rendre à l'église St-Charles, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUPUIS (Dr Roland)
A Verdun, le 26 avril 1976 à l'âge de 77 ans et 3 mois est décédé le Dr Roland Dupuis, l'un des fondateurs de l'hôpital du Christ-Roi de Verdun, attaché à l'hôpital St-Joseph de Lachine, époux en premières nocces de feu Liliane Tassé et en deuxième nocces de Suzanne Vanier, père de Pierre, époux de Françoise DeMontaut, Michel, Hubert et Louise, frère de Carmen (Mme Thomas J. Day). Les funérailles auront lieu vendredi le 30 courant. Le convoi funéraire partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
5551, rue Wellington,

pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Lourdes, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5h à 7h.

FAUTEUX (Adelard)
A Montréal, le 27 avril 1976, à l'âge de 60 ans, est décédé M. Adelard Fauteux, époux de Florence Chauvette. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants: Carmen, épouse de Jean-Charles Sisi, Ronald, époux de Lise Renaud, Roméo, époux de Ginette Poirier, ainsi que plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu vendredi le 30 courant. Le convoi funéraire partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
3860, boul. Décarie, av. Notre-Dame-de-Grâce, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce, où le service sera célébré à 10 h a.m. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FORTIN (Maurice)
A Ste-Julie de Verchères, le 28 avril 1976 à l'âge de 62 ans, est décédé M. Maurice Fortin, époux d'Emilie Carrier, demeurant 470, rue Daoust, Ste-Julie, père d'Yves et Gilles Fortin, ainsi que Jeannette (Mme Léo Coimtois). Les funérailles auront lieu samedi le 1er mai. Le convoi funéraire partira des salons
Maurice Demers,
1614, rue Principale, Ste-Julie, à 8h45 pour se rendre à l'église paroissiale de Ste-Julie de Verchères, où le service sera célébré à 9 h et de là au cimetière de l'Est, Montréal, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs. Des dons à la Fondation des maladies du cœur seraient appréciés.

FOURNIER (Arthur)
A Verdun, le 27 avril 1976, à l'âge de 80 ans, est décédé M. Arthur Fournier, autrice de Cap St-Ignace, époux de Blanche Létourneau. Il laisse dans le deuil ses fils: Victor, époux de Thérèse Plante, Raymond, époux de Rita Guénée, Jean-Guy, époux de Cécile Roy, Jean-Louis, époux de Henriette Diamond. Les funérailles auront lieu samedi le 1er mai. Le convoi funéraire partira de la résidence funéraire
L. Thériault Inc.,
512, rue de l'Eglise, Verdun

pour se rendre à l'église Notre-Dame-Des-Sept-Douleurs, où le service sera célébré à 10h et de là au cimetière de St-Joachim de Châteauguay, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5h à 7h.

GUY (Cécile)
A Montréal, le 27 avril 1976 à l'âge de 63 ans, est décédée Mme Lucien Guy, née Cécile Sabourin. Les funérailles auront lieu vendredi le 30 courant. Le convoi funéraire partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
2805, rue Allard, pour se rendre à l'église St-Jean de Matha, où le service sera célébré à 1h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HUBERDEAU (Lucien)
A Montréal, le 28 avril 1976 est décédé M. Lucien Huberdeau, époux de Gilberte Bastien, outre son épouse, il laisse ses enfants: Michelle, Robert, époux de Louise Hachey, ses frères et sœurs. Les funérailles auront lieu samedi le 1er mai. Le convoi funéraire partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
3254, rue Bellechasse, à 9h40 pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Foyer, où le service sera célébré à 10 h a.m. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7 h. p.m.

LABELLE (Marie)
A Montréal, le 27 avril 1976, à l'âge de 71 ans, est décédée Mme veuve Georges Labelle, née Marie Pelletier, associée de M. Henri Sichié de la Cie Sea Wolf Outboard Motor de Laval. Les funérailles auront lieu vendredi le 30 courant. Le convoi funéraire partira des salons
Granato Engr.,
292, rue Jean-Talon est, pour se rendre à l'église Notre-Dame de la Défense, où le service sera célébré à 10 h a.m. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAPROTTE (Rose-Anne)
A Montréal, le 27 avril 1976, à l'âge de 78 ans, est décédée Mme veuve René Laprotte, née Rose-Anne Vallée. Elle laisse dans le deuil son fils François, époux de Jeannine Church, ses petits-enfants: Michel, Serge et Francine et un arrière-petit-fils, Eric. Les funérailles auront lieu vendredi le 30 courant. Le convoi funéraire partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
7895 est, Notre-Dame, pour se rendre à l'église Ste-Louise-de-Marillac, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

L'ARCHEVESQUE (Ethel-Françoise Crossan)
A l'Hôtel-Dieu, mercredi le 28 avril 1976 est décédée Ethel-Françoise Crossan, épouse bien-aimée de feu Léo L'Archevesque. La dépouille mortelle est exposée au couvent Marie-Réparatrice, 1025 boul. Mont-Royal. Les funérailles seront célébrées en la Lady Chapel de l'église St-Patrick, vendredi à 10 h a.m. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges. Direction funéraire Wray, Walton, Wray, 1234 de la Montagne.

LEGAULT (Zotique)
A Montréal, le 27 avril 1976 à l'âge de 73 ans est décédé M. Zotique Legault, époux d'Yvonne Pelletier, père de Mme Armand Berthiaume (Monique), Mme Tony Miankof (Solange), grand-père de Guy, notaire, Mme Gilles Trudeau (Carole), Daniel et Marc Berthiaume, Gérard et Richard Gagnon, et Pierre Miankof, ainsi que plusieurs frères et sœurs. Les funérailles auront lieu vendredi le 30 courant. Le convoi funéraire partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
7388, rue Viau,

pour se rendre à l'église Ste-Angele-de-Merci, St-Léonard où le service sera célébré à 2h et de là au cimetière de Beauharnois, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5h à 7h.

LORTIE (Henri)
A Montréal, le 26 avril 1976 à l'âge de 69 ans, est décédé M. Henri Lortie, retraité de J.-J. Joubert, époux de Laurette Raymond. Les funérailles auront lieu vendredi le 30 courant. Le convoi funéraire partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
745 est, rue Crémazie, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Dons à l'Association du diabète du Québec, 934 est, Ste-Catherine, seraient appréciés.

LETOURNEAU (l'abbé Roland)
A l'hôpital St-Joseph de Trois-Rivières, le 27 avril 1976 à l'âge de 62 ans, est décédé M. l'abbé Roland Létourneau, fils de feu Louis Létourneau et de feu Emilia Savard, demeurant à cénacle St-Pierre, à Pointe-du-Lac. Il laisse dans le deuil ses frères et belles-sœurs, M. et Mme Dominique Létourneau, de Montréal, M. et Mme Jean-Baptiste Létourneau, de St-Sulpice, ses sœurs et beaux-frères Jeannette, de Montréal, Thérèse, épouse de Georges Robert, de Repentigny, sa belle-mère Mme veuve Louis Létourneau, de Montréal, ainsi que plusieurs neveux et nièces, cousins et cousines. La dépouille mortelle est exposée au cénacle St-Pierre. Les funérailles auront lieu vendredi le 30 courant, en la chapelle du cénacle St-Pierre, où le service sera célébré à 3 h et de là au cimetière de la communauté de Pointe-du-Lac, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MASSE (Domina)
A Montréal, le 28 avril 1976 à l'âge de 80 ans, est décédée Domina Masse, épouse de feu Diana Renilard. Les funérailles auront lieu samedi le 1er mai. Le convoi funéraire partira des salons
T. Sansregret Ltée,
3198, rue Ontario est, pour se rendre à l'église Nativité d'Hochelaga, où le service sera célébré à 9 h et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MONETTE (Léopold "Paul")
A Montréal, le 27 avril 1976 à l'âge de 67 ans est décédé M. Léopold (Paul) Monette, époux de Liliane Rheault, outre son épouse, il laisse dans le deuil un fils Robert, avocat, époux de Francine Brosseau, 2 petites-filles: Isabelle et Dominique. Les funérailles auront lieu vendredi le 30 courant. Le convoi funéraire partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
7895 est, rue Notre-Dame, pour se rendre à l'église St-Fabien, où le service sera célébré à 10 h a.m. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MONETTE Mlle Georgiana)
A Montréal, le 28 avril 1976 à l'âge de 85 ans, est décédée Georgiana Monette, fille de feu François Monette et de feu Julien Archambault. Les funérailles auront lieu vendredi le 30 courant. Le convoi funéraire partira des salons
Omer Duquette Inc.,
1350, rue Beaubien est, pour se rendre à l'église St-Louis-de-France, où le service sera célébré à 10 h a.m. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GARDEZ CE NUMERO A VOTRE PORTEE. IL VOUS SERA UTILE. LES PETITES ANNONCES 285-7111

Trouvez votre occasion dans les petites annonces de LA PRESSE Plus de un million d'aubaines par année 285-7111

PALARDY (Délise)
A Verchères, le 27 avril 1976 à l'âge de 64 ans, est décédée Mme Emilien Palardy, née Délise Danseur, outre son époux, elle laisse 9 enfants. Les funérailles auront lieu vendredi le 30 courant. Le convoi funéraire partira des salons
Gérard Jodoin,
4, rue St-André, Verchères, pour se rendre à l'église paroissiale de Verchères, où le service sera célébré à 11 h a.m. et de là au cimetière de Verchères, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7 h p.m.

PAYEUR (Carole)
Accidentellement à Montréal, le 27 avril 1976 à l'âge de 11 ans, est décédée Carole Payeur, fille de Réal Payeur et de Céline Bernatchez. Elle laisse son frère Daniel, ses sœurs Josée et Sophie, ses grand-parents M. et Mme Aimé Bernatchez. Les funérailles auront lieu vendredi le 30 courant. Le convoi funéraire partira des salons
Paul et Fortin,
835, est avenue Laurier, pour se rendre à l'église St-Denis, où le service sera célébré à 3h et de là au cimetière de St-Hyacinthe, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PELLETIER (Dr. Eugène)
A Montréal, le 28 avril 1976 à l'âge de 76 ans est décédé le Docteur Eugène Pelletier (dentiste), époux d'Alice Paiement. Il était directeur des loisirs de St-Jean-Baptiste de Montréal, et ex-marguillier de la même paroisse, demeurant boul. Lévesque, Pont-Viau, Laval. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, le Dr. Gilles (Madeleine Fournier) de Québec, Marielle (André Bisson), Suzanne (Gaston D'Avignon), Yolande (Jean-Claude Roy), ainsi que dix-sept petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 1er mai. Le convoi funéraire partira de la résidence funéraire
R. Georges Godin Ltée,
528, rue Rachel est, à 9 h 45 pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PICHE (Raoul)
A Verdun, le 28 avril 1976 à l'âge de 73 ans est décédé M. Raoul Piché, ex-employé de la Brasserie Dow - O'Keefe, durant 50 ans, époux en premières nocces de feu Aldeia Richer, et en deuxième nocces de Cécile Granger, père de Fleurette, épouse de Pierre Dupont-Hébert, un fils Roger, époux de Rita Bouthillier, plusieurs petits et arrière-petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 1er mai. Le convoi funéraire partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
5551, rue Wellington, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Lourdes, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PROULX (Gerry "Géraldine")
A Lachine, le 27 avril 1976 à l'âge de 36 ans, est décédée Gerry Proulx, épouse de Fernand Proulx, mère de Liliane et Robert. Les funérailles auront lieu samedi le 1er mai. Le convoi funéraire partira des salons
Raoul Bourgie Inc.,
1750, rue Notre-Dame, (angle 18e av.), Lachine, pour se rendre à l'église des Sts-Anges, où le service sera célébré à 10 h a.m. et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture.

PROVENCHER (Florence)
A Montréal, le 27 avril 1976, à l'âge de 73 ans, est décédée Mme Albert Provencher, née Florence Lemire. Elle laisse ses enfants Charles-Edouard, Robert, père Roger Provencher, C.S.S.R., Hervé, Claire (Mme Pierre-Paul Juteau), l'abbé Maurice Provencher, Paul-Eugène, Ernest, Georges et Gaston, ainsi que son gendre et ses brins et plusieurs petits-enfants, neveux et nièces. Les funérailles auront lieu vendredi le 30 courant. Le convoi funéraire partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
3254, rue Bellechasse, pour se rendre à l'église St-Barthélemy, où le service sera célébré à 2 h et de là au cimetière de St-Joseph de Rivière-des-Prairies, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

REED (Edouard)
A Montréal, le 27 avril 1976 à l'âge de 62 ans, est décédé M. Edouard Reed, époux de Béatrice Foulcault, outre son épouse, Béatrice Foulcault, il laisse dans le deuil, ses enfants: Richard (époux de Marielle Malouin), M. et Mme Richard Le Duc (Pierrette), Mme Gary Karshmer (Danielle), sa mère Mme Léa Reed, ainsi que 2 petits-enfants: Benoit et Julie. Les funérailles auront lieu vendredi le 30 courant. Le convoi funéraire partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
2805, rue Allard, pour se rendre à l'église St-Jean-de-Matha, où le service sera célébré à 2h p.m. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RIENDEAU (Alain)
Accidentellement à Varennes, le 28 avril 1976 à l'âge de 21 ans est décédé Alain Riendeau, constable à St-Eustache, fils de Jean-Paul Riendeau, et de Rose-Aimée Jacques, demeurant à 2526, Marie-Victorin, Varennes. Les funérailles auront lieu samedi le 1er mai. Le convoi funéraire partira des salons
Normand Jodoin Engr.,
277, rue Ste-Anne, Varennes, pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 2h et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5h à 7h.

REMERCIEMENTS
GIASSON (Mme)
Alphonsa Brouard Marcel Giasson, sa fille Johanne, son fils Claude, présentement en Afrique, remercient cordialement tous les parents et amis qui ont voulu leur témoigner des marques de sympathie soit par offrandes de messes, condoléances, de fleurs, télégrammes, par visite ou assistance aux funérailles à la suite du décès de Mme Alphonsa Giasson, survenu subitement le 16 avril 1976. En plus de son mari, ses enfants et de nombreux amis, elle laisse pour pleurer sa perte ses sœurs: Mme Donat Tanguay (Adrienne), de Mattic, Ontario, Mme Laura Godbout, d'Edmonton, Alberta. Mmes Robert Lévesque (Rose) et René Pelletier (Anne-Marie), de Timmins, Ontario, Mme Léonard Valières (Alice) de Hearst, Ontario, ainsi que ses frères Henry Brouard, de Vancouver, B.C. et M. et Mme Eddy et Monique Brouard, de Mattic, Ontario, de même que de nombreux neveux et nièces.

Avis de décès
recus après les heures de tombée

KUHR (John)
Subitement à Montréal, le 28 avril 1976, à l'âge de 61 ans, est décédé M. John Kuhr, époux de Joséphine Perugini, père de John, Stephen, (époux de Gloria McCormick), Linda (Mme André D'Orio), grand-père Stephen et Kevin. Les funérailles auront lieu samedi le 1er mai. Le convoi funéraire partira des salons

Granato Engr.,
292 est, rue Jean-Talon pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Defence, où le service sera célébré à 11 h 15 et de là au cimetière de St-François-Xavier de LaSalle, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Exposé ce soir à 8 h.

RIVET (Ernest)
A Brossard, le 28 avril 1976, à l'âge de 67 ans est décédé M. Ernest Rivet, ex-propriétaire de la station-service Ernest Rivet, époux de Laurette Valiquette, père de Nicole, épouse de Claude Bédard, Roger, époux de Jacqueline Rodrigue, Pierrette, épouse de Joseph Henri, Normand, époux de Céline Farndon, Michel, époux de Diane Lapointe, ainsi que 8 petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 1er mai. Le convoi funéraire partira de la résidence funéraire
L. Thériault Inc.,
512, rue de l'Eglise, Verdun,

pour se rendre à l'église St-Charles où le service sera célébré à 2 h p.m. et de là au cimetière du Christ-Roi de Châteauguay, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROLLAND (André-Luc)
A Montréal, le 28 avril 1976, à l'âge de 70 ans est décédé M. André-Luc Rolland, époux de Rosette Merit, il laisse ses enfants: Jean, Mme Raymond St-Érnan (Jacqueline), et leur fils Pascal. Les funérailles auront lieu vendredi le 30 courant à 10 h a.m. en la chapelle de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
10526, boul. St-Laurent, et de là au cimetière, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROULEAU (Marie-Ange)
A l'hôpital Général de Verdun, le 27 avril 1976, à l'âge de 68 ans est décédée Mme Adrien Rouleau, née Marie-Ange Hébert, demeurant à Verdun. Elle laisse dans le deuil outre son époux, plusieurs beaux-frères et belles-sœurs, neveux et nièces. Les funérailles auront lieu vendredi le 30 courant. Le convoi funéraire partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
4500, avenue Verdun, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, où le service sera célébré à 9 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

SAVOIE (Raymond)
A St-Laurent, le 27 avril 1976, à l'âge de 60 ans est décédé M. Raymond Savoie, époux de Cécile Brodeur, père de Claude (époux de Pierrette Carle), Yvan (époux de Liliane Montreuil), Raymond (époux de Jacqueline Major), Christine et Diane. Lui survivent 5 petits-enfants: Ingrid, Patrice, Stéphane, Patrick et Annie. Les funérailles auront lieu samedi le 1er mai. Le convoi funéraire partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
4780, rue de Salaberry, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Bel-Amour, où le service sera célébré à 10 h a.m. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ST-AMANT (André)
A Montréal, le 28 avril 1976 à l'âge de 53 ans est décédé M. André St-Amant, époux de Jacqueline Paquette. Outre son épouse, il laisse dans le deuil, ses enfants: Louise et Jacques. Les funérailles auront lieu samedi le 1er mai. Le convoi funéraire partira des salons J.-A. Langlois,
8628, rue Hochelaga, pour se rendre à l'église Ste-Claire, où le service sera célébré à 10 h a.m. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ST-GERMAIN (Délia)
A l'hôpital Hôtel-Dieu de St-Hyacinthe, le 27 avril 1976, à l'âge de 93 ans est décédée Mme Delia Pétrin St-Germain, épouse de feu William St-Germain. Elle laisse dans le deuil 6 enfants, plusieurs petits-enfants et arrière-petits-enfants. Les funérailles auront lieu vendredi le 30 courant. Le convoi funéraire partira de la résidence funéraire
Ed Darche et Fils Inc.,
86, rue St-Charles o., Longueuil,

pour se rendre à l'église St-Pie-de-Guire où le service sera célébré à 3 h et de là au cimetière de St-Pie-de-Guire, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7 h.

ST-LAURENT (Jean-Denis)
A Montréal, le 28 avril 1976, à l'âge de 49 ans, est décédé M. Jean-Denis St-Laurent, représentant au Pavillon de l'Auto, fils de feu Joseph St-Laurent et Angéline Gaucher, frère de René (Marlene Weishaar) et de Mme Jules Langevin (Denise). Les funérailles auront lieu samedi le 1er mai. Le convoi funéraire partira des salons
J.C. Roy Inc.,
3340 boul. de la Concorde à 9 h 45 pour se rendre à l'église St-Rémi où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ST-MAURICE (Armande)
A Montréal, le 28 avril 1976, à l'âge de 55 ans, est décédée Mme Jean-Claude St-Maurice, née Armande Lavoie. Les funérailles auront lieu vendredi le 30 courant. Le convoi funéraire partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
4955 rue Adam coin Viau pour se rendre à l'église St-Barnabé-Apôtre où le service sera célébré à 2 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SINGER (Phyllis)
A l'hôpital Queen Elizabeth, lundi le 26 avril 1976, à l'âge de 41 ans, est décédée Phyllis Singer, épouse de William Maguire, mère de Roger, Raymond, Darlene Brassard, fille de feu M. et Mme William Singer, sœur de Joyce, John, Herbert, Marion et Lilian. Les funérailles auront lieu vendredi le 30 courant à 11 h en la chapelle des salons
J. F. Wilson and Sons,
5784, avenue Verdun, et de là au cimetière de Montreal Memorial Park, lieu de la sépulture.

TURPIN (Antonio)
A Montréal, le 27 avril 1976 à l'âge de 82 ans, est décédé M. Antonio Turpin, outre son épouse, née Régina Riendeau, il laisse dans le deuil, 4 filles: Florida, épouse de Jean-Paul Crête, Lucille, épouse de Paul-Emile Gauthier, Fernande, épouse d'HECTOR Bernatchez, Jeannine, épouse de Roger Frison, un fils Roland, époux de Claire St-Onge, une sœur Mme Marie-Laure Pilon, un frère Pierre-Paul, ainsi que 22 petits-enfants, 8 arrière-petits-enfants et de nombreux neveux et nièces. Les funérailles auront lieu vendredi le 30 courant. Le convoi funéraire partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
2521, Ste-Catherine est, à 10h45 pour se rendre à l'église St-Vincent de Paul, où le service sera célébré à 11 h a.m. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

VALIERES (Paul-Emile)
A Montréal, le 26 avril 1976 à l'âge de 56 ans, est décédé M. Paul-Emile Valières, époux de Pierrette Bédard; outre son épouse, il laisse dans le deuil, ses filles: Lyse, Lucie, Nicole et France. Les funérailles auront lieu vendredi le 30 courant. Le convoi funéraire partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
2251, Jean-Talon est, pour se rendre à l'église St-Barthélemy, où le service sera célébré à 10 h a.m. et de là au cimetière de Parc du Souvenir, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NAISSANCES
DECIVITA — Roland-Pierre et Gisèle (née Jean) sont très heureux d'annoncer la naissance de leur fille Caroline, née le 6 avril 1976 à 8h58 a.m., à l'hôpital Ste-Justine, pesant 7 lb et demie, mesurant 20 po.

REMERCIEMENTS
GINGRAS (Jeannette)
M. Maurice Gingras désire remercier les personnes qui ont témoigné leur sympathie lors du décès de son épouse, survenu le 27 février 1976, soit par offrande de messes, de fleurs, de sympathie.



Mme J.-Omer Dionne
A l'hôpital Notre-Dame de Montréal est décédée le 27 avril 1976 Mme Marguerite Tardif, épouse de J.-Omer Dionne, membre de l'Assemblée nationale et député du comté de Mégantic-Compton. Elle laisse dans le deuil outre son époux son père et sa mère M. et Mme Sylvio Tardif, d'East Angus, Robert, de Ville LaSalle, Mme Emilien Bisson (Gisèle), d'East Angus, ses frères et sœurs: Armand, d'East Angus, Robert, de Ville LaSalle, Mme Emilien Bisson (Gisèle), d'East Angus, Gaston, de Boucherville, André, de Chicoutimi, Pierre, Claude et Roger, de Cookshire, Lise, du Nouveau-Brunswick et Germaine, de Sherbrooke. La dépouille mortelle est exposée aux salons funéraires Paquin et Paquin, 66 rue Laurier à East-Angus. Les funérailles auront lieu samedi le 1er mai à 14h30 en l'église de Cookshire. Inhumation au cimetière d'East Angus. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.



Frère Maville-Antoine, c.s.c. (Euyer, Jules-Constant)
Le 23 avril 1976 est décédé à Caluire, France, le Frère Maville-Antoine (Euyer, Jules-Constant) à l'âge de 87 ans et 9 mois. Né à Heyriat, France, le 8 juillet 1888, il entra d'abord chez les Religieux de la Croix de Jésus et arriva au Canada en 1904, se dévouant avec eux au diocèse de Rimouski. Quand cette communauté fut dissoute, il demanda et obtint son admission chez les Frères des Ecoles chrétiennes, où il prit l'habit religieux, à Laval-des-Rapides, le 13 août 1921 et fit profession perpétuelle l'année suivante. Il se dévoua auprès de la jeunesse à Montréal (St-Laurent, St-Jacques et Sacré-Coeur) à Westmount, à Longueuil, à Laval-des-Rapides, à St-Jérôme et à Compton. Retourné en France en 1964, il jouit d'une paisible retraite à la maison des F.E.C. de Caluire. C'est là qu'eurent lieu ses funérailles le 26 avril dernier.



M. Marcel Matte
A Montréal, le 28 avril 1976 à l'âge de 58 ans est décédé Monsieur Marcel Matte (agent manufacturier) époux de Cécile Fournier, père d'André et José. Il laisse un frère Gilbert (époux de Claire Duquette), une tante Mme Cécile Binette-Roy, sa cousine et son époux M. et Mme Germain Blais. Les funérailles auront lieu samedi le 1er mai 1976. Le convoi funéraire partira des salons J.-R. Deslauriers Ltée, 5650 chemin Côte-des-Neiges, pour se rendre à l'église St-Joseph de Mont-Royal, où le service sera célébré à 9.30 a.m. et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 heures à 7 heures p.m.

McKENNA
1851-1255-1976
CÔTE DES NEIGES
Flourishes
731-4992

L'oléoduc Sarnia-Montréal

Le pipe line de l'indépendance énergétique pourra aussi devenir celui de la dépendance

par Roger LEROUX

Au cours des prochaines semaines, les Québécois commenceront à consommer du pétrole à "saveur" canadienne, mais cela ne changera pas grand-chose dans leur vie.

A partir du 1er mai, le pipeline Sarnia-Montréal, une infrastructure presque entièrement souterraine qui a coûté \$232 millions, commencera à alimenter le marché québécois en pétrole albertain.

Avant la fin de 1976, 250,000 des 650,000 barils de pétrole que les Québécois consomment chaque jour proviendront ainsi des champs pétrolifères de l'Ouest canadien.

Mais ces arrivages d'hydrocarbures domestiques ne modifieront probablement pas la facture des consommateurs de produits pétroliers.

C'est plutôt dans les comptes nationaux et dans ceux des six raffineurs installés dans l'Est de la métropole que les répercussions de cette réalisation se feront sentir.

Selon les études effectuées par le ministre fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources, ce pipeline permettra au gouvernement fédéral d'épargner dès cette année \$90 millions au niveau de son programme de subside à l'importation. La quantité de pétrole canadien dirigé vers l'Est entrainera par ailleurs une réduction des importations évaluée à \$260 millions.

Quant aux raffineurs de Montréal,

ils devront investir, si ce n'est déjà fait, pour modifier en partie leurs installations de traitement du brut pour l'adapter au pétrole canadien, un des plus légers du monde avec celui de la Libye.

Les compagnies pétrolières installées à Montréal ont déjà indiqué que ces modifications leur coûteraient plusieurs millions de dollars.

Depuis plusieurs années et encore maintenant les raffineries montréalaises tirent une très forte partie de leurs approvisionnements du Venezuela, dont le pétrole est un des plus lourds du monde.

Toutefois, certaines d'entre elles, comme Imperial Oil, avaient décidé à la suite de la nationalisation des champs pétrolifères par le gouverne-

ment vénézuélien de diversifier leurs sources d'approvisionnement et de se tourner du côté du Moyen-Orient.

Or, le pétrole en provenance de cette région est assez semblable au pétrole canadien, de sorte que les modifications aux installations effectuées pour traiter ce pétrole serviront au raffinage du brut de l'Ouest canadien que commencera bientôt à déverser le pipeline Sarnia-Montréal.

"Le pétrole canadien sera plus coûteux à traiter, explique un porte-parole d'Imperial Oil. Toutefois, on s'attend à une meilleure rentabilité." Effectivement, avec le pétrole canadien, les raffineries montréalaises pourront accroître le pourcentage de produits hautement raffinés qu'elles tirent de chaque baril de brut.

Déjà le ministère fédéral de l'Énergie a alloué à chaque raffineur montréalais des quotas sur le pétrole acheminé par le pipeline. C'est ainsi que Shell recevra 24 pour cent du pétrole en provenance de l'Ouest; Imperial Oil, 18 pour cent; Petrofina, 14 pour cent; Texaco, 13 pour cent; Gulf, 12 pour cent; BP, Canada, 10 pour cent; Sunoco, 4 pour cent; Murphy Oil, 4 pour cent, et la Coopérative fédérée, un pour cent.

"Si certains raffineurs montréalais ne pouvaient, pour une raison ou pour une autre, utiliser leur part du débit du pipeline, ils pourraient faire des échanges avec les autres compagnies", a expliqué à LA PRESSE un fonctionnaire du ministère de l'Énergie.

Interprovincial Pipeline, la société torontoise propriétaire du pipeline, a réclamé récemment \$0.52 pour chaque baril de pétrole brut acheminé de Sarnia à Montréal.

Pour rendre plus attrayant l'achat du pétrole canadien, le ministre de l'Énergie, M. Alastair Gillespie, a fait savoir, le mois dernier, que le gouvernement fédéral accordera une subvention de \$20 à \$25 millions aux entreprises. Ce subside leur permettra d'acheter leur pétrole venant par pipeline à un prix proche de celui en vigueur à Toronto.

Ces subventions demeureront en vigueur jusqu'à ce que l'Office national de l'énergie réglemente les tarifs du nouveau système de transport.

A l'instar d'autres grands ouvrages,

le pipeline Sarnia-Montréal coûtera beaucoup plus cher qu'on ne l'avait anticipé.

Le coût original était de \$140 millions; il est grimpé plus tard à \$180 millions. Maintenant, les dernières estimations font état d'un investissement qui dépassera les \$230 millions.

M. Jack Yates, de Bechtel Canada, qui a assumé la gérance du projet de construction, attribue ces dépassements de coûts à deux facteurs en particulier: à l'inflation d'une part et d'autre part aux conditions climatiques particulièrement difficiles (froid, neige, etc.) qui ont prévalu pendant une bonne partie de la construction.

La construction de l'oléoduc de 30 pouces de diamètre et d'une longueur de 518 milles devait prendre quatre mois; il aura fallu plus de sept mois pour la compléter.

Malgré ces retards sur l'échéancier, les responsables de la construction se disent malgré tout satisfaits, compte tenu de l'ampleur de la tâche.

Réversibilité

La principale caractéristique de cet oléoduc est sa réversibilité; en effet il peut être utilisé indifféremment pour recevoir du pétrole de Sarnia ou en expédier.

Amorcé au plus fort de la crise de l'énergie, à la fin de 1973, le projet de pipeline pour relier Montréal aux sources canadiennes d'hydrocarbures se voulait un élément de la politique d'indépendance énergétique du gouvernement fédéral.

Depuis lors, l'état des réserves canadiennes de pétrole a été évalué avec beaucoup plus de précisions et, à moins de découvertes importantes au cours des prochaines années, c'est plutôt vers la dépendance énergétique que le Canada se dirige.

Dans cette optique, le pipeline Sarnia-Montréal pourrait théoriquement servir, dans l'avenir, à acheminer vers l'important marché ontarien du pétrole importé du Moyen-Orient ou d'ailleurs.

Pour l'instant toutefois, l'oléoduc servira à alimenter Montréal. Graduellement, au cours des prochaines années, le pipeline atteindra la pleine capacité que lui permettent les trois stations de pompage déjà construites, soit 250,000 barils par jour. Avec l'addition de deux autres stations, la capacité du pipeline pourra atteindre 350,000 barils par jour.



Un ouvrage pourtant gigantesque, le pipeline Sarnia-Montréal offre bien peu à la vue des curieux. De l'endroit où la canalisation sort de terre, près de la raffinerie d'Imperial Oil à Montréal-Est, tout ce qu'on peut voir est le modeste terminus montréalais du pipeline: deux bâtiments où sont installés les équipements de contrôle.

\$184 millions de rentes du Québec en '75

par la PC

QUEBEC — La Régie des rentes du Québec a versé des rentes à 45,566 nouveaux bénéficiaires au cours de 1975, indique le rapport annuel de l'organisme, rendu public hier.

Comme 14,290 rentes ont cessé d'être payées, le nombre de bénéficiaires de rentes mensuelles a donc augmenté de 31,276 et s'établissait à 214,998 à la fin de décembre 1975.

Les bénéficiaires se répartissent comme suit:

- 115,322 bénéficiaires reçoivent une rente de retraite;
- 47,915 recevaient une rente de conjoint survivant;
- 36,587 recevaient une rente d'orphelin;
- 10,221 recevaient une rente d'invalidité;
- 6,021 recevaient une rente d'enfant de cotisant invalide.

De plus, 1,068 bénéficiaires recevaient deux types de rentes à la fois.

Le total des sommes versées aux bénéficiaires a été de \$184 millions, une augmentation de 37.7 pour cent par rapport à l'année précédente.

Le montant maximum de la rente de retraite payable en décembre 1975 s'élevait à \$137.04, comparativement à \$111.46 en décembre 1974.

Les moyennes mensuelles des prestations payées s'établissaient comme suit:

- rente de retraite: \$51.49, augmentation de 23 pour cent par rapport à l'année précédente;
- rente de conjoint survivant: \$118.64, augmentation de 8 pour cent;
- rente d'invalidité: \$173.84, augmentation de 10 pour cent.

Laboratoires d'Etat et recherche privée: deux solitudes

par Jean POULAIN

Les travaux des établissements publics de recherche et les besoins de recherche de l'industrie privée sont fondamentalement différents. Ils portent tous deux l'étiquette de "R et D", mais c'est à peu près tout. Chaque groupe peut communiquer son expérience à l'autre, à leur avantage mutuel. Mais chacun suit différents modèles d'action et réagit à des stimulus différents.

Telle est la principale conclusion d'une étude réalisée pour le Conseil des sciences du Canada portant sur "Le rôle et les fonctions des laboratoires de l'Etat et la diffusion du nouveau savoir-faire technique vers le secteur secondaire".

Les auteurs prennent acte de l'existence de "deux solitudes", et n'occurent celles des laboratoires de l'Etat et de la recherche industrielle.

En se demandant si les laboratoires de l'Etat devraient avoir pour objectif primordial cette diffusion de leur sa-

voir-faire, les deux auteurs, A.J. Cordeau et J.M. Gilmour, posent un certain nombre de questions: devrait-on accorder d'autres avantages, à même les deniers publics, aux firmes privées? Les établissements publics de recherche doivent-ils diffuser leur savoir-faire technique tant aux filiales de sociétés étrangères qu'aux firmes canadiennes?

Les travaux des établissements officiels de recherche, et du conseil national de recherches du Canada en particulier, n'apparaissent pas prometteurs aux filiales des sociétés étrangères. Elles avaient un accès aisé et peu coûteux aux licences de leurs sociétés-mères, et n'accomplissaient pas d'effort notable de R et D.

L'étude, qui vient d'être rendue publique est à la fois exhaustive et unique en son genre. Ses auteurs examinent en détails les obstacles à la mise en oeuvre de la recommandation suivante: "Il faudrait que les laboratoires

de l'Etat accroissent leur effort de diffusion de leur nouveau savoir-faire technique à l'avantage de l'industrie de fabrication du Canada".

Ils passent en revue le développement passé des activités scientifiques au sein du secteur public. Cette perspective permet de prendre conscience des problèmes rencontrés par le Conseil national de recherches pour accomplir son mandat original. Celui-ci consistait en partie, à concourir à la mise sur pied d'un potentiel dynamique de recherche industrielle au Canada.

Il apparaît opportun ici de faire intervenir une étude antérieure du Conseil des sciences du Canada; soit le Rapport no 15 d'octobre 1971 intitulé: Le dilemme de l'industrie manufacturière, l'innovation en difficulté.

Ce rapport qui avait fait beaucoup de bruit à l'époque de sa parution, reflétait les vues et recommandations du conseil au sujet d'une politique d'essor de l'industrie canadienne de transfor-

mation, accordant une attention particulière aux secteurs qui possèdent un fort potentiel innovateur: "Au Canada, relevait le rapport, l'industrie de transformation s'est développée dans la serre chaude créée par les barrières douanières... d'où sa tendance à importer la technologie sous forme de pièces détachées et de devis descriptifs... Finalement, le pays ne fait qu'héberger des ateliers de montage."

Rapports peu satisfaisants

La conclusion du Rapport no 15 d'octobre 1971 était que "...ce sont les rapports peu satisfaisants entre l'Etat et l'industrie qui constituent l'obstacle principal. Si les deux parties acceptent de collaborer, elles pourront élaborer une stratégie industrielle nationale à l'avantage de notre économie et de notre société".

C'est donc avec amertume que l'étude qui vient de paraître indique: "Mais le genre d'industrie secondaire qui s'édifie ne ressentait pas d'intérêt

pour le savoir-faire technique mis au point dans les laboratoires de l'Etat."

De leur côté les auteurs admettent que l'entreprise privée n'a pas tous les torts en remarquant que "les divers laboratoires ont été créés à des moments différents pour satisfaire des besoins évidents. Il en est résulté un secteur officiel de recherche actif, mais manquant de souplesse".

Pour conclure, l'étude "devrait tempérer les critiques de ceux qui, à bout portant, attaquent les laboratoires de l'Etat parce que leur activité ne serait "pas pertinente" ou "méconnaîtrait les besoins de l'industrie" ou encore "ne contribuerait pas à l'expansion économique".

Quant aux industriels eux-mêmes, ils estiment, selon l'étude, que les scientifiques de l'Etat font du bon travail mais que les résultats obtenus n'ont guère d'intérêt immédiat pour l'industrie.

Le prix du lait ne devrait pas grimper de sitôt

par Michel ROESLER

Aucune augmentation prévisible du prix du lait n'est à craindre au Québec dans les prochains mois si on en juge par les décisions des membres de la Fédération des producteurs de lait du Québec, réunis hier à Longueuil en assemblée annuelle.

et les producteurs de lait ne tiennent pas à freiner cette tendance par de nouvelles augmentations de prix.

Dans son discours, M. Marcel Mailoux, président de la Fédération des producteurs de lait du Québec, a insisté sur cet aspect.

"Au cours des derniers mois de

dance, les producteurs de lait ont lancé un programme de publicité avec la campagne en cours. "A chacun son verre de lait". Il ne s'agit là que d'un aspect de cette campagne qui s'articule sur des activités de promotion à tous les niveaux.

Les producteurs québécois ont par ailleurs décidé de réagir une fois encore contre la politique laitière du gouver-

nement fédéral en votant une résolution pour réclamer une subvention additionnelle de façon à compenser la perte de production qu'implique cette nouvelle politique laitière dont le but est de restreindre la production nationale.

Ils demandent également que soit mise en application, comme cela a déjà été le cas dans l'Ouest, une po-

litique d'aide à l'abattage.

Les producteurs reconnaissent qu'il y a des excédents de produits laitiers, mais ils blâment les gouvernements fédéral et provinciaux pour l'absence de politiques réalistes à l'égard du boeuf, absence qui est à l'origine d'une augmentation du cheptel laitier et, dans la même foulée, de la production laitière.

Au cours de l'année 1975, la consommation de viande rouge par habitant au Canada a diminué de façon sensible. Elle est tombée de 164.3 livres à 162.4 livres. C'est en 1973, à la suite de la forte augmentation du prix du boeuf, que la consommation de viande avait le plus diminué pour atteindre 159.8 livres par personne et par an.

En effet, la moyenne de 1968 à 1972

s'établissait à 161.8 livres par Canadien.

C'est le boeuf qui reste en tête avec 102.3 livres de viande, et sa consommation s'est élevée par rapport à celle de 1974, où elle n'était que de 94.7 livres. Il faut dire que la viande de boeuf en 1975 a été très stable et meilleur marché par rapport à d'autres viandes comme le porc. D'ailleurs, la consommation de porc est passée de 59.9 livres en 1974 à 48.4 livres en 1975.

Dans les autres viandes, les seules fluctuations notables concernent le veau, dont la consommation a grimpé de 3.5 livres en 1974 à 5.4 livres en 1975.

La consommation de chair de volaille en 1975 était évaluée à 42.1 livres par personne en 1975.

l'agro-alimentaire

La dernière augmentation du prix du lait nature (de classe 1) avait eu lieu le 1er mars 1975 et avait entraîné une baisse sensible de la consommation de ce produit, en même temps qu'un déplacement du choix des consommateurs vers le lait à 2 pour cent et même vers le lait en poudre.

Aujourd'hui, les ventes ont remonté

1975, a-t-il dit, la consommation a réussi à atteindre des niveaux comparables à ceux de 1974 pour finir à un niveau d'un quart d'un pour cent inférieur à 1974, alors qu'au cours des années antérieures, les ventes avaient accusé des augmentations constantes."

Campagne publicitaire

Pour enrayer cette fâcheuse ten-

Ventes de lait classe 1

Année	(en tonnes métriques)	Valeur (en \$ de 1971)
1965	74.24	1,034,780,555
1966	70.40	1,050,742,184
1967	72.84	1,073,718,070
1968	68.50	1,072,076,036
1969	65.11	1,067,664,212
1970	65.60	1,109,801,898
1971	67.10	1,136,151,530
1972	69.53	1,148,942,960
1973	71.83	1,188,839,941
1974	70.38	1,207,064,880
1975	84.43	1,204,903,700

marché des options-CHICAGO

Option & Prix	Oct.	Jan.	Avril	Ferm.	Option & Prix	Oct.	Jan.	Avril	Ferm.
A E P. 1934	29-16	24½	b	22½	Southn 10	a	43½	5	14½

La courbe inversée du rendement des Obligations du Canada donne simultanément le taux moyen en vigueur sur les titres du gouvernement fédéral tout en indiquant la tendance des prix sur ces mêmes obligations. Un exemple pour expliquer le phénomène: le gouvernement émettait en 1958 sa plus importante série d'obligations (\$1,9 milliard en cours) avec un intérêt de 4,5 pour cent. Le prix des obligations était alors fixé à \$100 pour procurer un 4,5 pour cent (l'équivalent du coupon). Les taux d'intérêt ont grimpé par la suite, force du prix des obligations alors en circulation. Aujourd'hui, les 4 1/2, 33 ans de l'échéance de ces obligations est de 1991, traînant derrière le rendement en vigueur 8,6 pour cent, il valait à \$78. L'investisseur qui procurait ces obligations en 1958 a donc subi une perte de 22 pour cent des derniers 18 ans. S'il décidait de vendre maintenant, il accuserait une perte \$1,000 de capital investi. Pour récupérer son argent, il devra attendre jusqu'en 1983.